

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

29^e SÉANCE

Séance du mercredi 21 novembre 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. Procès-verbal (p. 3617).
2. Dépôt d'un rapport du Gouvernement (p. 3617).
3. Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 3617).
4. Transmission d'un projet de loi (p. 3617).
5. Rappel au règlement (p. 3617).
M. Robert Vizet.
6. Loi de finances pour 1991. - Discussion d'un projet de loi (p. 3618).
Discussion générale : MM. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances ; Christian Poncelet, président de la commission des finances.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ; le président de la

commission des finances ; Jean-Pierre Fourcade, le rapporteur général, Michel Charasse, ministre délégué au budget.

Suspension et reprise de la séance (p. 3640)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales ; Paul Loridant, Marcel Lucotte, Jacques Oudin, le ministre d'Etat, René Monory, le ministre délégué, Mme Luc, M. Ernest Cartigny.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. Dépôt d'une proposition de loi (p. 3661).
8. Dépôt d'un projet de loi (p. 3662).
9. Dépôt d'un rapport (p. 3662).
10. Dépôt d'avis (p. 3662).
11. Ordre du jour (p. 3662).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre le huitième rapport sur le contrôle *a posteriori* des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux, établi en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

3

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation de télécommunications.

La liste des candidats établie par la commission des affaires économiques et du Plan a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Jean François-Poncet, Gérard Larcher, Adrien Gouteyron, Jean Faure, Richard Pouille, Jacques Belanger et Félix Leyzour ;

Suppléants : MM. René Trégouët, André Bohl, Jean Huchon, Bernard Legrand, Henri Revol, Aubert Garcia et Louis Minetti.

4

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu aujourd'hui, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 84, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

5

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Robert Vizet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles qui régissent l'organisation de nos travaux.

Force est de constater que nous allons débattre du projet de loi de finances dans des conditions déplorables.

En effet, à peine déposé sur le bureau des deux assemblées, le projet de budget pour 1991 a été complété par une lettre rectificative portant création d'une contribution sociale généralisée.

De plus, le projet qui vient d'être transmis à la Haute Assemblée n'est plus le même que celui qui a été discuté dans nos commissions : il a subi des modifications de dernière heure pour tenter de calmer quelques humeurs.

Nous savons également que, pour faire face au mécontentement justifié des lycéens, un projet de loi de finances rectificative est en cours d'élaboration.

Une courte et peu glorieuse victoire de la contribution sociale généralisée...

M. Claude Estier. Qu'est-ce qui était peu glorieux ?

M. Robert Vizet. ... une adoption définitive d'un budget de plus de 1,2 milliard de francs sans vote de l'Assemblée nationale... toutes ces péripéties font désordre.

C'est la conséquence logique des difficultés que rencontre le Gouvernement pour appliquer une politique qui va à l'encontre des aspirations des citoyens de ce pays. C'est la conséquence du refus obstiné du gouvernement socialiste de s'appuyer sur une majorité qui existe à l'Assemblée nationale pour revenir à gauche.

Tout cela ne permet pas au Parlement de légiférer en toute sérénité, d'apporter sa nécessaire contribution à l'élaboration du budget de la nation. C'est très regrettable.

En dépit de cette situation, les sénateurs communistes et apparentés ne manqueront pas de participer activement au débat et de faire des propositions allant dans le sens de la justice sociale, du développement économique et d'une politique de paix et de souveraineté nationale. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Bravo ! (*Sourires.*)

Mme Hélène Luc. M. le ministre souhaite peut-être répondre !

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. On ne répond pas à un rappel au règlement !

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas interdit !

M. le président. Je vous en prie, madame Luc, vous n'avez pas la parole !

6

LOI DE FINANCES POUR 1991

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 84 et 85 (1990-1991).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, comment se définit un projet de budget ? A mon sens, il s'agit de respecter la démarche suivante : observer la situation, déterminer les objectifs, choisir les moyens pour y parvenir.

Or si le diagnostic que vous portez sur l'environnement international est indiscutable, encore que vous n'en tiriez pas toutes les conclusions, si les objectifs que vous déterminez sont difficilement contestables, la situation de l'économie française reste marquée par de forts handicaps structurels et l'apparition de risques lourds à terme. Les instruments que vous proposez pour y remédier sont mauvais.

Je n'insisterai pas longuement sur le diagnostic de l'économie internationale. Il est suffisamment clair et unanimement partagé. Cet environnement, nous le savons, pèse de plus en plus sur notre économie. S'il fallait résumer ce diagnostic en quelques mots, je dirais que nous arrivons sans doute à la fin d'une période d'aisance et que, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce cas, les erreurs se paient beaucoup plus cher.

L'économie des principaux pays industrialisés en 1990 voit se confirmer le ralentissement intervenu à compter de 1989, dans un contexte marqué par le renforcement des disparités d'évolution, la reprise des tensions inflationnistes, sans pour autant que soit résolu le problème du chômage.

Paradoxalement, alors même que le principe de convergence des politiques économiques est désormais un objectif prioritaire et unanime pour l'ensemble des pays industrialisés, les divergences de leurs économies s'accroissent.

L'Allemagne et, surtout, le Japon se détachent désormais nettement, avec une croissance proche ou supérieure à 4 p. 100 en 1990.

Après la vive progression enregistrée en 1988 et en 1989, l'évolution du commerce mondial de produits manufacturés marque le pas, sans pour autant que des progrès significatifs aient été accomplis dans la réduction des déséquilibres majeurs des paiements courants.

Or, là encore, on retrouve cette divergence fondamentale entre, d'un côté, les pays anglo-saxons, au premier rang desquels figurent les Etats-Unis, fortement débiteurs à l'égard de l'extérieur, et, de l'autre, les pays fortement créditeurs, tels que le Japon, l'Allemagne et les « quatre dragons » d'Asie du Sud-Est.

On constate que le déficit extérieur des pays industriels est le double de celui des pays en développement. La ponction opérée sur l'épargne mondiale par les pays industriels est donc supérieure à celle des pays en développement.

Il est paradoxal que, loin de contribuer à l'équilibre des paiements internationaux, ce soit les pays industrialisés qui présentent le plus lourdement sur la demande mondiale de capitaux.

Dans le même temps, la détérioration de l'endettement des pays en voie de développement se poursuit, touchant non seulement les pays de l'Afrique subsaharienne, mais également la quasi-totalité des pays en développement à revenu intermédiaire.

Selon les dernières statistiques du Fonds monétaire international, la dette extérieure totale de ces pays se chiffrait, à la fin de 1989, à 1 235 milliards de dollars, soit cinq fois le budget de la France.

Si la croissance s'essouffle, si l'endettement se généralise, c'est dans un contexte marqué par une instabilité croissante des marchés financiers et par la poursuite de la montée des taux d'intérêt.

En réalité, le maintien du niveau élevé des taux d'intérêt est la traduction évidente d'un déséquilibre structurel entre la demande d'investissement et l'offre d'épargne.

Les besoins de financement s'accroissent, sans pour autant que les capacités d'épargne s'améliorent, soulignant, ainsi, le handicap vraisemblablement majeur des années qui sont devant nous : celui du déficit d'épargne.

Dans ce cadre, la conjonction d'événements de nature exceptionnelle - réforme des structures économiques à l'Est, réunification allemande, crise du Golfe - jointe à la détérioration rapide de la situation américaine ne peut que contribuer à renforcer les incertitudes et souligner les fragilités d'un système dont l'équilibre n'est pas acquis.

Quelles sont les conséquences immédiates de ces différents événements ?

La crise du Golfe, d'abord, a pesé sur la préparation du présent projet de loi de finances.

Elle peut se résumer ainsi : incertitude sur les facteurs de l'évolution du marché, renforcement des tensions inflationnistes, risque majeur pour l'évolution de l'investissement.

Premièrement, l'évolution des prix sur le marché pétrolier ne résulte pas du seul équilibre des volumes physiques d'offre et de demande.

Certes, le surplus potentiel des capacités de production suffirait largement à couvrir la perte liée à la production Irak-Koweït. Mais le problème ne se pose pas en termes de potentiel total de production. Il faut l'envisager différemment.

En réalité, la véritable nouveauté de ce troisième choc pétrolier réside dans la confirmation du rôle directeur joué par les marchés à terme. Dès lors qu'ils n'échangent que des anticipations, ces marchés sont, par définition, spéculatifs.

Deuxièmement, la répercussion inflationniste du choc pétrolier n'a pas été pleinement évaluée.

La plupart des analyses n'ont pu prendre en compte que l'effet direct et immédiat, lié au seul renchérissement des produits pétroliers inclus dans le « panier de la ménagère ». Ceux-ci restent, en vérité, limités. Or on ne peut pas exclure les effets indirects liés, d'une part, au renchérissement des consommations intermédiaires des entreprises, et, d'autre part, à la diffusion des pressions inflationnistes dans l'ensemble de notre économie.

Dès lors, trois problèmes majeurs se posent.

Quel sera le comportement de marge des entreprises face au renchérissement de leurs consommations intermédiaires ?

Quel sera le comportement des salariés face à l'amputation de leur pouvoir d'achat ?

Quel sera le comportement du Gouvernement face aux risques de dérapage, dont les deux plus graves se situent dans les services et dans la fonction publique ?

Troisièmement, la crainte majeure, unanimement partagée par l'ensemble des analyses, est celle d'un choc frontal sur l'investissement productif, qui résulterait à la fois de la dégradation de la situation financière des entreprises, notamment liée à la majoration des coûts salariaux, et de la détérioration des anticipations de demande, soit étrangère, soit nationale, s'il y a rigueur salariale.

En d'autres termes, l'équation est difficilement soluble. Ou bien il y a anticipations inflationnistes, répercussion sur les salaires et détérioration de la situation financière des entreprises, ou bien il y a rigueur salariale et dégradation de la demande. Quoi qu'il en soit, l'investissement diminuera.

Je passerai rapidement sur l'évolution bien connue de la situation économique américaine. Celle-ci est particulièrement instable. La voie paraît étroite entre les risques, partagés, de récession et d'inflation.

Trois incertitudes majeures pèsent sur les conditions de l'équilibre économique du pays et sur leur traduction immédiate en termes de besoin de financement et de ponction sur l'épargne mondiale.

S'agissant du bouclage du budget fédéral, un déficit de 225 milliards de dollars est prévu en 1991.

En ce qui concerne l'alourdissement du déficit extérieur, un déficit de 115 milliards de dollars est attendu en 1990.

Quant au financement de la faillite des caisses d'épargne, il représenterait 250 milliards de dollars, selon les estimations du Congrès.

Unanimentement saluée et politiquement incontestable, la réunification allemande exercera sûrement un effet favorable sur la croissance.

A court terme, elle impliquera nécessairement une ponction sur la demande globale d'épargne.

Il reste que la situation de l'Allemagne n'est pas celle d'un déficit national d'épargne. Les paiements courants de l'Allemagne demeurent, en effet, largement excédentaires.

Enfin, s'agissant de l'incidence des réformes économiques à l'Est, la méconnaissance de l'état réel des économies concernées rend difficile l'évaluation du montant exact de la demande de capitaux qui sera nécessaire pour assurer le financement de l'introduction des mécanismes de marché.

A l'évidence, ces besoins sont considérables.

Rappelons seulement que la dette extérieure des pays de l'Est, telle qu'elle ressort des estimations de la Banque des règlements internationaux, est évaluée à 150 milliards de dollars en 1989.

Au total, face à un contexte international marqué par plus de risques et d'incertitudes, l'insuffisante résorption des retards structurels accumulés en matière d'investissement, d'emploi et de compétitivité, jointe à l'apparition de charges inéluctables, place la France en bien mauvaise posture.

Au moment où vous nous présentez ce projet, vous devez constater que les handicaps majeurs de notre économie ne sont pas résolus : maintien d'un chômage élevé, retard d'investissement, déficit extérieur.

Premièrement, le niveau de chômage demeure le plus élevé des grands pays industrialisés.

En juillet 1990, il atteignait 8,9 p. 100 de la population totale, contre 6 p. 100 en moyenne dans les pays de l'O.C.D.E.

Alors que près de 500 000 emplois ont été créés au cours des années 1988 et 1989, le nombre de chômeurs n'a diminué que de 54 000 entre décembre 1987 et décembre 1989.

En d'autres termes, la rentabilité, si je puis dire, des créations d'emplois, est particulièrement mauvaise : un chômeur en moins pour dix emplois nouveaux créés.

Surtout, il est manifeste qu'on assiste à une inadaptation croissante de l'offre à la demande de travail. Les emplois créés semblent de moins en moins correspondre aux besoins des entreprises, puisque, malgré le niveau élevé du chômage, un nombre croissant d'entreprises rencontrent des difficultés de recrutement.

A l'évidence, ni les politiques de formation, ni la multiplication des mesures destinées à diminuer le nombre de chômeurs n'ont permis, malgré la priorité budgétaire qui leur a été accordée, de résoudre de manière satisfaisante et, surtout, durable, cette inégalité première que constitue le chômage.

Deuxièmement, le retard d'investissement n'est toujours pas comblé et s'amplifie.

L'effort d'investissement des entreprises françaises demeure inférieur à celui de leurs concurrentes étrangères.

Malgré une accélération certaine de l'effort, à partir de 1986, sur dix ans, de 1980 à 1990, la croissance totale de l'investissement demeure inférieure en France à celle de nos principaux concurrents et le retard pris n'a toujours pas été rattrapé.

Les analyses effectuées par différents experts aboutissent à la conclusion que, pour obtenir un niveau d'investissement permettant d'assurer une compétitivité correcte, en d'autres termes, pour rattraper le niveau de nos principaux partenaires, il faudrait investir environ 0,5 point de produit intérieur brut de plus par an que nous ne le faisons, jus- qu'en 1995 au moins.

Or, l'année 1989 a été marquée par le ralentissement de l'investissement. Les perspectives pour 1990 et 1991 confirment cette évolution. Au total, de 1988 à 1991, la croissance de l'investissement productif du secteur privé aura diminué de plus de moitié.

Ce ralentissement de l'investissement productif est lourd de conséquences.

Il trouve, d'abord, une traduction immédiate dans l'augmentation des taux d'utilisation des capacités de production, dans la généralisation de goulets d'étranglement, ce qui contribue d'autant à alourdir le recours aux importations, donc le déficit industriel.

L'insuffisance des investissements de capacité constitue, en outre, un facteur essentiel de l'insuffisance des créations d'emplois pour assurer une résorption sérieuse du chômage.

Troisièmement, le solde commercial continue à se détériorer, suivant une évolution que ne peuvent qu'aggraver l'alourdissement de la facture pétrolière et la dégradation croissante des échanges industriels. Vous reconnaissez vous-même récemment, monsieur le ministre d'Etat, devant le Conseil économique et social, que c'était là le « talon d'Achille » de l'économie française.

Cette détérioration est d'autant plus inquiétante qu'elle reflète, en réalité, une dégradation de la structure tant géographique que sectorielle de nos échanges, qui traduit bien la fragilité de l'économie française.

L'évolution du solde industriel civil - moins 83 milliards de francs en 1989 - apparaît particulièrement préoccupante.

Certes, me direz-vous, monsieur le ministre d'Etat, après plusieurs années de pertes, nos parts de marché à l'exportation se sont stabilisées. Je vous en donne acte. Seul, le taux de pénétration du marché industriel français par les importations étrangères continue de s'accroître. N'est-ce pas, là encore, la preuve de l'insuffisance de nos investissements ?

La persistance de ces handicaps structurels est d'autant plus grave que l'économie française va devoir assumer rapidement l'apparition de charges considérables, liées au déséquilibre inéluctable des régimes sociaux.

A cet égard, l'instauration de la contribution sociale généralisée sera sans effet si elle ne s'accompagne pas, immédiatement et parallèlement, d'un effort de réduction des dépenses des régimes sociaux.

En réalité, le déséquilibre persistant et croissant des comptes des régimes sociaux ne représente qu'un aspect bien partiel des charges considérables qui pèseront dans les années à venir sur l'économie française.

Le problème fondamental des prochaines années sera celui du financement des retraites, pour lequel rien n'est aujourd'hui prévu.

La France est le seul pays à n'avoir recours qu'à un seul mode de financement, la répartition, le seul pays à n'avoir défini aucun mécanisme de salaire différé. Elle est, surtout, à ce jour, le seul pays à n'avoir réellement élaboré aucune réforme à long terme.

Or, à mon sens, il s'agit bien là de la réforme principale, de la réforme la plus nécessaire, qu'il fallait commencer aujourd'hui.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. En effet, si l'on considère qu'en 1985 déjà l'équivalent patrimonial des droits à la retraite représentait 8 000 milliards de francs, soit deux fois et demie le patrimoine financier des ménages ou quarante années d'épargne financière à son niveau actuel, il n'est pas envisageable de faire peser une aussi lourde hypothèque sur les générations de demain.

M. Roger Romani. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Par ailleurs, il n'est pas sérieux de ne pas peser une telle responsabilité. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

En résumé, pour financer les investissements nécessaires à la poursuite d'une croissance équilibrée et créatrice d'emplois dans les pays industriels, pour assurer le financement des besoins immédiats liés à la réunification allemande et à la mise en œuvre des réformes libérales à l'Est, pour résorber les déficits persistants des paiements courants des pays industrialisés, notamment anglo-saxons, pour freiner l'endettement croissant des pays en voie de développement, pour assumer le renchérissement des factures lié à la crise du Golfe et, à terme, le financement des retraites dans les pays comme le

nôtre, que caractérise le vieillissement démographique, le niveau d'épargne est aujourd'hui devenu notoirement insuffisant. Telle est la conclusion que l'on peut tirer, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'une analyse rapide de la situation économique, internationale et française.

Selon le F.M.I., entre 1973 et 1987, la chute de l'épargne dans les pays industrialisés a représenté cinq points de leur produit national brut global.

On constate que, pour l'essentiel, la détérioration de cette épargne résulte de la détérioration de l'épargne des administrations publiques. On constate également que les pays qui maintiennent un excédent d'épargne - essentiellement le Japon et l'Allemagne - sont également ceux qui investissent le plus, ceux dont la croissance économique est la plus forte et la plus créatrice d'emplois et ceux dont les échanges extérieurs sont fortement excédentaires.

En France, le niveau d'épargne exprimé en pourcentage du produit intérieur brut a diminué de 1,5 point en dix ans, de 1979 à 1989. Là encore, cette évolution reflète surtout la détérioration de l'épargne des administrations publiques. Or elle se traduit par un résultat immédiat sur l'équilibre des paiements courants, à savoir le déficit extérieur.

En effet, mes chers collègues, pour assurer le besoin de financement de la nation, l'insuffisance de l'épargne nationale oblige à faire appel au financement extérieur, ce qui se traduit mathématiquement par une détérioration équivalente de la balance des paiements courants.

Si ce problème du déficit de l'épargne n'est pas traité dès aujourd'hui avec la vigueur et la rigueur qui s'imposent, il risque de se transformer en un cercle vicieux.

Fondamental, ce problème est désormais largement analysé par l'ensemble des autorités internationales. Monsieur le ministre d'Etat, il avait d'ailleurs été parfaitement souligné lors de la réunion de la commission des comptes de la nation de mars 1990, puisqu'il avait fait l'objet d'un rapport remarquable et extrêmement fouillé de plus de cinq cents pages. Pourtant, il est à peine évoqué dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 1991, en filigrane, et il n'est pour ainsi dire pas traité dans le présent projet de loi de finances. Pourquoi ?

Dans un tel cadre, que dire, mes chers collègues, du projet de loi de finances aujourd'hui proposé à notre examen ? Disons tout simplement qu'il s'inscrit dans un cadrage incertain, qu'il ne résout pas le problème du déficit d'épargne et qu'on peut lui faire deux griefs majeurs.

Voyons d'abord le cadrage incertain.

Plusieurs hypothèses paraissent suffisamment incertaines pour que l'on soit amené à envisager l'alternative suivante : ou bien le degré d'incertitude - économique et financière, à tout le moins - est suffisamment élevé pour que l'on ne puisse pas considérer le projet présenté comme absolument réaliste ; ou bien, dans certains cas, le Gouvernement a choisi de passer de l'« hypothèse » explicite à l'« objectif », voire à la « norme » implicite.

Tout d'abord, l'analyse des derniers résultats des comptes trimestriels de l'I.N.S.E.E., notamment de l'« acquis 1990 » qu'ils font apparaître, permet d'avancer quelques remarques.

Les hypothèses gouvernementales relatives à la croissance des importations et de la consommation des ménages apparaissent très sous-estimées quand on considère le chiffre déjà atteint à mi-parcours. Or, mes chers collègues - comment ne pas le rappeler ? - ce sont là les plus « mauvais » facteurs de la croissance économique.

Mais, surtout, il est évidemment exclu que les hypothèses relatives à l'inflation, soit une augmentation de 3,2 p. 100 en moyenne annuelle, se réalisent, dès lors qu'en octobre 1990, soit deux mois avant la fin de l'année, nous en sommes déjà à une progression d'environ 3,9 p. 100 !

Trois hypothèses méritent une attention particulière : le prix du baril de pétrole, le taux d'inflation et les taux d'intérêt.

Concernant le prix du baril de pétrole, l'hypothèse que vous retenez est celle d'un baril à 25 dollars en 1991, hypothèse que vous avez vous-même qualifiée, monsieur le ministre d'Etat, de « conventionnelle ». Il reste que, même « conventionnelle », elle peut également être qualifiée de « basse ». En effet, tous les autres instituts privés de conjoncture fournissent une estimation supérieure à ce chiffre, à savoir une moyenne de 28,4 dollars le baril.

Concernant le taux d'inflation, les divergences entre les prévisions gouvernementales et celles des principaux instituts de conjoncture sont encore plus accentuées. En effet, pour 1990, vous tablez sur une progression de 3,2 p. 100 alors que la moyenne des prévisions des autres instituts s'établit à 4 p. 100 et, pour 1991, vous prévoyez une progression de 2,8 p. 100 alors que la moyenne de ces autres instituts est de 3,6 p. 100.

En réalité, c'est précisément sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, que la confusion apparaît la plus grande entre votre hypothèse et l'objectif, et que l'énoncé d'une « norme » de comportement, pour laquelle il paraît difficile d'exclure la définition de mesures de politique économique, devient le plus évident.

Mais saurez-vous les prendre ? Quand les exprimerez-vous ? Peut-être ce débat permettra-t-il de recevoir une réponse à ces questions.

Dans le cadrage de ce projet de loi de finances, la rigueur salariale, qui n'est jamais énoncée comme telle et ne fait l'objet que de paraphrases ou de litotes, apparaît pourtant bien comme une condition *sine qua non* du bouclage de l'exercice. Mais vous n'osez pas le dire.

M. Charles Pasqua. Bravo !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je comprends bien, monsieur le ministre d'Etat, que, pour reprendre les propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale, vous ne souhaitiez pas être « l'auteur d'un plan d'austérité ». Mais pourriez-vous l'éviter ?

Le deuxième point crucial du bouclage de ce budget réside, bien sûr, dans l'évolution des taux d'intérêt, notamment compte tenu de leur impact sur la charge de la dette.

L'hypothèse fixée implicitement par vous-même est celle d'un taux de 9 p. 100. Or, si je ne me trompe, un point de taux d'intérêt en plus, ce sont 3 300 millions de francs d'alourdissement de la charge de la dette, soit exactement le tiers de la réduction du déficit prévu, non ! espéré pour 1991.

Là encore, monsieur le ministre d'Etat, vous avez vous-même reconnu devant notre commission des finances, le 12 septembre 1990, qu'il s'agissait d'une « hypothèse volontariste », essentiellement fondée sur l'espoir de voir les taux américains entamer une décélération et sur la conviction que la France, compte tenu de la solidité du franc, pouvait se permettre de « ne pas suivre l'escalade des taux d'intérêt ».

Outre que cette dernière « conviction » me paraît contraire, monsieur le ministre d'Etat, aux objectifs affichés d'assurer une convergence des politiques économiques - peut-être nous éclairerez-vous sur ce point - elle semble relativement démentie par la réaction récente des banques à la réforme des réserves obligatoires.

Par ailleurs, vous avez vous-même souligné l'influence négative des modifications de l'appréciation des marchés quant à la vigueur et à la « durabilité » des tensions inflationnistes, quant à l'accroissement des primes de risque liées aux incertitudes à l'Est et dans le Golfe.

Mais surtout, permettez-moi de me répéter, monsieur le ministre d'Etat, la hausse persistante des taux d'intérêt est un phénomène structurel qui traduit fondamentalement le déficit de l'épargne globale par rapport à des besoins de financement accrus.

A l'évidence, le problème n'est pas résolu par le projet de budget que vous nous présentez. Face à un tel enjeu, ce projet encourt, en effet, deux griefs majeurs.

Le premier grief que vous avez l'habitude d'entendre au Sénat, malheureusement sans en traduire les conséquences dans les faits, a trait à une réduction insuffisante du déficit budgétaire au regard du problème fondamental qu'est l'endettement de l'Etat.

En outre, je constate, je déplore même, qu'en plein accord avec M. le Premier ministre, vous ayez, en une nuit, accru de plus de 400 millions de francs ce déficit.

M. Marc Lauriol. Eh oui !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ainsi, le Gouvernement a accepté de revenir sur un objectif présenté comme essentiel, annoncé dès le débat d'orientation budgétaire de printemps...

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. ... maintenu obstinément pendant toute la phase de préparation du projet de budget, à savoir la réduction du déficit budgétaire d'« au moins 10 milliards de francs ».

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mais, plus grave encore, vous opérez une réduction inadéquate de ce déficit budgétaire, laquelle n'« épargne » guère, en réalité, que le train de vie de l'Etat.

En d'autres termes, non seulement vous ne réduisez pas assez le déficit budgétaire, mais quand vous acceptez de le réduire, vous le réduisez mal et à regret. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Michel Charasse, ministre délégué. Mal, peut-être, mais pas à regret !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Parlons quelques instants de la réduction insuffisante du déficit budgétaire.

On ne peut que déplorer - et vous auriez été surpris que je ne le rappellasse pas à cet instant - que la conjoncture exceptionnelle de 1988 et de 1989, qui s'est traduite - c'étaient les effets de l'excellente politique menée entre 1986 et 1988 !... (*Rires sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Marc Lauriol. Fort bien dit !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Eh oui ! Mais cela vous ennuie qu'on le dise. Je n'ai pourtant aucun complexe à le rappeler.

On ne peut que déplorer, disais-je, que la conjoncture exceptionnelle qui s'est traduite, en 1988 et 1989, par un surplus de recettes de 70 milliards de francs en cours d'exécution n'ait pas été mise à profit pour réaliser un effort supplémentaire de réduction du déficit, ce qui était possible et souhaitable en période de forte croissance de l'économie.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je ne peux résister ici, monsieur le ministre, à la tentation de reprendre les termes mêmes de l'équation que vous avez vous-même pesée à l'Assemblée nationale.

Je vous cite : « Chaque franc de moins prélevé sur l'épargne disponible au profit des administrations vient abonder les capacités de financement de l'investissement productif et permet de réduire la tension sur les taux d'intérêt. » (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Michel Charasse, ministre délégué. C'est bien ! (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*)

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Autrement dit, monsieur le ministre, chaque franc de plus prélevé sur l'épargne disponible au profit des administrations vient ponctionner les capacités de financement de l'investissement productif et augmenter la tension sur les taux d'intérêt ! On ne saurait mieux dire ! Malheureusement, c'est ce que vous faites. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Le poids des déficits accumulés depuis 1981 a entraîné un quadruplement de la dette de l'Etat, laquelle est passée de 420 milliards de francs à la fin de 1980 à 1 850 millions de francs à la fin de 1991.

A ce train-là, en 1991, la charge de la dette représentera près de la moitié des recettes de l'impôt sur le revenu, ou encore plus de 80 p. 100 du produit de l'impôt sur les sociétés.

M. Marc Lauriol. C'est écrasant !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. En 1991, son augmentation est supérieure à la réduction du déficit annoncé - que dis-je ? espéré ! - pour l'an prochain.

En aucun cas, mes chers collègues, un rythme de réduction du déficit de 10 milliards de francs par an - et, cette année, dois-je le rappeler, vous n'y êtes même plus - ne peut suffire à enrayer l'accélération de la charge de la dette.

En outre - j'en viens ainsi à notre seconde objection - le choix des moyens retenus pour obtenir cette réduction ne peut que contribuer à accroître le problème fondamental du déficit d'épargne.

En réalité, le projet de budget pour 1991 retrouve bien les défauts inhérents aux choix de gestion des finances publiques intervenus depuis 1988 car la conjoncture favorable vous a permis d'é luder les vrais choix.

La gestion des finances publiques, en 1988 et 1989, fait en effet clairement apparaître que les marges de manœuvre dégagées en cours d'exécution par la progression des rentrées fiscales ont été affectées intégralement à des dépenses nouvelles et, pour l'essentiel, à des dépenses de fonctionnement.

Citons quelques chiffres.

En 1988, 38 milliards de francs de recettes supplémentaires avaient été dégagés. Cela s'est traduit par une augmentation de 29 milliards de francs des dépenses ordinaires, une progression de 8 milliards de francs seulement des dépenses en capital, un accroissement de 700 millions de francs des dépenses militaires, seulement 67 millions de francs, hélas ! étant consacrés à la réduction du déficit budgétaire.

En 1989, 28 milliards de francs de recettes supplémentaires ont été affectés : 25 milliards de francs aux dépenses ordinaires, un seul milliard de francs aux dépenses en capital, rien pour les dépenses militaires, 50 millions de francs seulement, hélas ! à la réduction du déficit - j'ai le sentiment que mon « hélas ! », lorsqu'on examinera le collectif pour 1990, ne pourra qu'être encore plus fort.

Tout cela, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, n'est purement et simplement pas raisonnable.

Face à une conjoncture plus difficile, le projet de budget pour 1991 confirme que la marge de manœuvre encore disponible est prioritairement affectée à l'augmentation des dépenses, au détriment d'une politique d'allègements fiscaux pourtant seule propre à encourager le dynamisme et la compétitivité de l'économie.

Plus la marge est étroite, plus l'arbitrage est clair. Pour une enveloppe nette d'allègements fiscaux de 8,3 milliards de francs, le projet de loi de finances pour 1991 inscrit 24 milliards de francs de crédits supplémentaires pour les seules dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Que propose, en effet, le projet de loi de finances que nous examinons à partir d'aujourd'hui ? Les allègements fiscaux y sont réduits à la portion congrue et les dépenses de fonctionnement dérapent.

Voyons d'abord les allègements fiscaux. Il y a 8 milliards de francs d'allègements nets, contre près de 17 milliards de l'année précédente.

Eh oui ! monsieur le ministre, vous faites un effet d'affiche de réductions fiscales de 16 milliards de francs, mais vous en gagez la moitié en créant 8 milliards de francs d'impôts nouveaux. Camouflage inefficace !

Les principaux allègements fiscaux que comportent le projet de loi de finances initial étaient essentiels et nous les approuvons.

La baisse de trois points du taux majoré de la T.V.A. risque certes d'aggraver notre déficit commercial, déjà considérable dans le secteur des matériels audiovisuels, puisque l'effet attendu de cette mesure, relevant - je vous cite, monsieur le ministre d'Etat - de la « maîtrise de l'inflation », serait une baisse des prix pour les consommateurs, susceptible de relancer la consommation.

Mais elle constitue indéniablement un élément de l'harmonisation fiscale européenne, et la suppression du taux majoré reste jusqu'à présent la seule mesure à avoir fait l'absolue unanimité dans tous les pays membres de la Communauté. En outre, elle apparaît particulièrement bien venue compte tenu de la situation actuelle tendue du secteur automobile.

Vous nous proposez également, monsieur le ministre d'Etat, une baisse de trois points du taux de l'impôt sur les sociétés. C'est une mesure nécessaire, même si le fait d'en exclure les bénéfices distribués comporte des risques graves de distorsion dans l'allocation de l'épargne entre les secteurs économiques et va à rebours des systèmes adoptés dans la plupart des pays étrangers sérieusement conduits.

Pendant, mes chers collègues, il faut déplorer qu'après le passage du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale la taxation des plus-values financières des entreprises ait

été alourdie. Portée de 15 p. 100 à 19 p. 100 par la dernière loi de finances, cette taxation avait été, à nouveau, relevée de quatre points dans le projet de loi de finances initial pour 1991 pour les seules plus-values financières. Elle a été encore majorée de deux points supplémentaires par l'Assemblée nationale.

Cette mesure, monsieur le ministre d'Etat, qui relève plus du symbole que de l'analyse économique, ampute désormais des deux tiers l'allègement des charges fiscales des entreprises consenti au titre de l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés.

En outre, le débat à l'Assemblée nationale a mis en évidence que certaines mesures d'allègement fiscal, dont la nécessité faisait pourtant l'unanimité, devaient être soit remises à plus tard - je pense à la suppression par étapes de l'impôt de bourse, à la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires distribués - soit inscrites pour mémoire avec effet seulement en 1992 - je pense au relèvement de l'abattement applicable aux successions - et ce au motif précisément que l'Etat ne trouve plus aujourd'hui les moyens de se priver de ces recettes dès 1991.

En effet, si les allègements fiscaux sont réduits à la portion congrue, des dépenses, quant à elles, sont marquées par le dérapage des dépenses de fonctionnement.

En dehors de la forte progression de la charge de la dette, le projet de budget se caractérise par des évolutions fort contrastées.

La progression des moyens des services atteint 5,8 p. 100. En d'autres termes, cette progression « mange » l'essentiel de l'augmentation totale des dépenses civiles ; elle est de 3,1 points supérieure à la hausse du P.I.B. en volume prévue pour l'an prochain.

En revanche, avec une augmentation de 0,2 p. 100, autant dire que les crédits destinés aux interventions publiques stagnent.

S'agissant des investissements et des subventions d'investissement, les crédits de paiement ne progressent que de 2,9 p. 100.

Or, la progression considérable des moyens des services traduit essentiellement celle du nombre des fonctionnaires et la mise en œuvre de réformes, générales et catégorielles, dans la fonction publique.

Pardonnez-moi ici, monsieur le ministre d'Etat, d'insister encore pour regretter que l'objectif que vous aviez défini lors du débat d'orientation budgétaire du printemps dernier n'ait pas été entériné.

« Moins de fonctionnaires, mais des fonctionnaires mieux payés », disiez-vous.

Or, il y a plus de fonctionnaires, qui n'ont pas l'air de considérer qu'ils sont mieux payés !

M. Marc Lauriol. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. L'effort de stabilisation des effectifs, entrepris à partir de 1984, s'est malheureusement de nouveau inversé depuis le budget de 1989.

Pourtant, chaque année - c'était vrai pour la préparation du projet de budget pour 1991 comme pour celle du projet de budget pour 1990 - dans la « la lettre de cadrage » qu'il adresse aux ministres, le Premier ministre recommande « la stabilisation globale des effectifs ». Cette demande reste lettre morte.

De 1989 à 1991, dans le projet de loi de finances initial, les créations d'emplois, nettes des suppressions, ont atteint un rythme de 12 000 postes environ par an.

Or, il semble que de nombreux emplois restent vacants dans la fonction publique, notamment dans l'éducation nationale.

Il semble même qu'en 1990 le nombre total de ces postes vacants atteigne près de 29 000 emplois, soit plus que la somme des emplois budgétaires créés en deux ans.

Est-ce bien sérieux, monsieur le ministre d'Etat ?

Les créations massives d'emplois budgétaires en loi de finances ne tiennent apparemment pas compte des difficultés à recruter réellement les personnels.

Certes, me direz-vous, les crédits correspondants sont utilisés, dans la majorité des cas, à pourvoir les postes par des auxiliaires, qui feront l'objet, le cas échéant et le moment venu, de mesures de titularisation.

Mais il n'est pas certain que cette procédure, qui traduit une gestion pour le moins hasardeuse du personnel, offre toutes les garanties nécessaires quant à la compétence et à l'adéquation à leurs fonctions des personnels recrutés.

En tout état de cause, elle ne peut en rien garantir les objectifs, maintes fois affirmés, de « rationalisation » et d'« efficacité » du service public.

« Des fonctionnaires mieux payés », disiez-vous également, monsieur le ministre d'Etat. Encore une fois, ils n'ont pas l'air de le penser.

Pourtant, le projet de budget comporte les premières conséquences financières de la rénovation de la grille de la fonction publique et du plan de revalorisation de la fonction enseignante. Cette incidence budgétaire est particulièrement lourde. Surtout, elle engage les finances de l'Etat sur plusieurs années.

Mes chers collègues, il faut savoir que la mise en œuvre du protocole « Durafour » portera sur sept ans. Son coût total est évalué aujourd'hui à 42 milliards de francs. Mais, si l'on tient compte des effets cumulatifs de ces mesures, le coût réel de cette réforme approchera 150 milliards de francs, qu'il faudra bien trouver.

Quant au dernier « plan Jospin » - on ne sait plus comment les numéroter ! - qui s'ajoute aux mesures « Durafour », son coût pour les deux années 1990 et 1991 s'élève à 6 milliards de francs.

Je voudrais ajouter la remarque suivante, monsieur le ministre d'Etat : compte tenu, d'une part, de la dérive des prix observée en 1990 par rapport aux estimations initiales et, d'autre part, de votre hypothèse vraisemblablement optimiste d'un taux d'inflation de 2,8 p. 100 l'an prochain, les dépenses de personnels inscrites pour 1991 subiront, sans guère de doute, une forte pression à la hausse.

Or, la provision figurant à ce titre au budget des charges communes - 2,8 milliards de francs - s'inscrit en net retrait par rapport à 1990 - 5,5 milliards de francs.

Là encore, comment pourrez-vous boucler votre exercice, monsieur le ministre d'Etat ?

Le dérapage observé des dépenses de fonctionnement risque donc de se confirmer - et au-delà - dès lors que les « lettres de cadrage » du Premier ministre et vos recommandations, monsieur le ministre d'Etat, sont restées lettre morte. Je constate que même quand vous êtes d'accord, vos collègues ministres ne vous entendent pas !

Vous aviez également, monsieur le ministre d'Etat - je vous cite encore - souhaité davantage de « rigueur » et de « hiérarchie dans les dépenses publiques ».

Or, les priorités budgétaires affichées dans le projet de loi de finances pour 1991 et celles qui figuraient dans le projet de loi de finances pour 1990 diffèrent seulement par leur nombre : elles sont passées de quatre à huit.

A cet égard, il est paradoxal de constater que les priorités définies par le Gouvernement, qui se traduisent par un surcroît de dépenses publiques, correspondent à peu près à des interrogations croissantes sur l'efficacité de l'action conduite dans ces domaines.

Par un décret du 22 janvier 1990, le Gouvernement a d'ailleurs décidé de mettre en place un comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, auquel ont été adjoints un fonds national de développement de l'évaluation et un conseil scientifique de l'évaluation.

Espérons que cette multiplication d'organismes fera la preuve de sa propre utilité.

Je note d'ailleurs que certaines de ces préoccupations avaient déjà trouvé leur traduction immédiate dans le sujet même des études financées sur le budget des charges communes entre le 1^{er} janvier et le 15 septembre 1990.

Je rappelle le titre de ces études : tout d'abord « Impact des diverses aides à l'industrie » ; par ailleurs - les résultats de cette étude ont été plus discrets - « Scénario de réduction de soutien à l'agriculture » - c'est original en 1990 ! (*Sourires.*) Enfin, « Poursuite des travaux sur les contrats de réinsertion et de retour à l'emploi ».

Permettez-moi, enfin, pour conclure, de m'inquiéter de ce que, malgré une progression de 50 milliards de francs des crédits entre 1989 et 1991, malgré la création de près de 40 000 emplois supplémentaires en deux ans, malgré l'effort consenti parallèlement par les collectivités locales, les importants moyens ainsi dégagés semblent littéralement s'être éva-

porés et les plans d'urgence, en cours d'année, deviennent le mode de gestion habituelle du ministère de l'éducation nationale.

Au total, l'analyse de l'environnement économique international dans lequel s'inscrit le présent projet de loi de finances et celle de la situation économique française à laquelle il est censé répondre ont souligné l'importance et les conséquences lourdes du déficit d'épargne.

Face à cet enjeu, la réponse apportée par le projet de loi de finances pour 1991 n'est pas satisfaisante.

Elle ne s'attaque réellement à aucune des trois composantes de l'épargne nationale : épargne publique, épargne des entreprises, épargne des ménages.

Pour renforcer l'épargne publique, il faut réduire le besoin de financement de l'Etat en procédant d'abord à un assainissement structurel - et donc durable - des finances publiques.

Il faut en outre opérer une réduction massive du déficit budgétaire pour rompre l'accélération de la charge de la dette publique.

Pour renforcer l'épargne des ménages et celle des entreprises, il faut créer un environnement économique favorable et surtout éviter de ponctionner le revenu disponible qui constitue le premier élément de cette épargne.

C'est cet objectif prioritaire - empêcher que ne se creuse davantage le déficit d'épargne - qui a conduit la commission des finances à estimer qu'était à la fois nécessaire et possible une tout autre politique budgétaire, définie en trois points.

Tout d'abord, il importe de recourir à une méthode « vertueuse » de réduction du déficit budgétaire, c'est-à-dire de réduire les dépenses de fonctionnement de l'Etat plutôt que de sacrifier les dépenses d'investissement public et de diminuer les allègements fiscaux.

Ensuite, dès lors que la moindre progression des dépenses autorise une moindre progression des recettes, il faut orienter prioritairement l'enveloppe supplémentaire d'allègements fiscaux ainsi dégagée vers l'épargne des entreprises et des ménages.

Enfin, et surtout, il convient de procéder à une réduction massive du déficit budgétaire pour enrayer l'accélération de la charge de la dette.

Seule une telle politique permettra, mes chers collègues, de redresser effectivement l'épargne publique, sans pour autant que cet effort se fasse aux dépens de l'épargne des ménages et des entreprises.

Dans un premier temps, il s'agit de réduire le train de vie de l'Etat.

La commission des finances du Sénat estime donc absolument souhaitable, nécessaire et possible de procéder à un abattement de dix milliards de francs sur les dépenses de fonctionnement de l'Etat, ramenant ainsi leur progression de 5,8 p. 100 à 3,3 p. 100, soit encore un demi-point de plus que la progression du P.I.B. prévue par vous-même pour 1991, monsieur le ministre d'Etat.

Cet abattement correspond à une position de principe dont la commission n'entend pas détailler la mise en œuvre.

En effet, chaque année, le Gouvernement procède de lui-même au gel puis à l'annulation de crédits devenus « sans objet », quand ils ne sont pas désuets.

De façon maintenant bien établie, ces annulations portent sur une dizaine de milliards de francs par an et sont réparties en trois arrêtés, dont le premier intervient parfois quelques semaines seulement après le vote définitif du budget par le Parlement.

Mais le choix des moyens et de la méthode relève de la compétence propre du Gouvernement et de celle de la direction du budget, sur laquelle le Parlement ne saurait empiéter.

Le rapport au Premier ministre, dont est assorti le décret d'avance du mois de mars 1990, permet, en effet, de penser que, pour parvenir à ces annulations, monsieur le ministre du budget, vous procédez par abattements quasi homothétiques sur la quasi-totalité des chapitres budgétaires, hors les chapitres dits « réservés ». Il s'agit-là d'une méthode « lourde ».

De fait, mes chers collègues, l'arrêté d'annulation du 30 mars 1990, pour une somme bien modeste - 2,8 milliards de francs - ne visait pas moins de 181 chapitres budgétaires : 85 mesures d'annulation portaient sur des crédits inférieurs à 1 million de francs, 56 mesures portaient sur des crédits inférieurs à 500 000 francs, et 24 mesures portaient sur des crédits inférieurs à 100 000 francs.

Or, déposer plus de deux cents amendements de diminution de crédits risquerait fort, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, d'alourdir considérablement la discussion budgétaire, sans pour autant, si je puis me permettre, l'« enrichir ».

M. Michel Charasse, ministre délégué. Quelle simplification pour nous ! Ce serait beaucoup plus clair !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mais c'est votre rôle ; c'est vous qui gouvernez, pour quelque temps encore !

M. Claude Estier. Pour un certain temps encore !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je note d'ailleurs, monsieur le ministre du budget, que, par lettre en date du 12 octobre 1990, vous avez déjà demandé le blocage d'une dizaine de milliards de francs de crédits, préparant ainsi les arrêtés d'annulation liés à la présentation du collectif budgétaire de 1990.

Ce blocage porte, sauf exception, sur 5 p. 100 des dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement non encore utilisées.

La commission des finances du Sénat ne propose pas de procéder différemment, mais elle estime que le Gouvernement est le mieux à même d'identifier ces crédits « sans objet » dès la présentation du projet de loi de finances, surtout lorsqu'il s'agit des dépenses de fonctionnement des administrations de l'Etat.

Le deuxième objectif vise à diminuer la pression fiscale.

Les 10 milliards d'économies de dépenses ainsi dégagées permettront de financer 10 milliards de francs d'allègements fiscaux supplémentaires, destinés précisément, en fonction de l'objectif défini, à renforcer la capacité d'épargne des ménages et des entreprises.

Je me bornerai ici à vous les exposer très brièvement et je me permettrai de les développer lors de l'examen de chacun des amendements relatifs à ces différentes mesures.

Pour sauvegarder la capacité d'épargne des ménages, la commission des finances vous proposera d'alléger et de simplifier le barème de l'impôt sur le revenu, mes chers collègues. Cette mesure permettra en outre de favoriser les entreprises individuelles, qui ne bénéficient en rien de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et dont je rappelle pourtant qu'elles constituent un élément fondamental des créations d'emplois.

La commission des finances vous proposera également de diminuer, dès 1991, les droits de succession.

Pour réorienter l'épargne vers l'entreprise, nous vous proposerons de réduire d'un point le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués et d'aménager l'impôt de bourse.

Enfin, pour prendre en compte la crise agricole, ce que, curieusement, ne fait nullement le projet de loi de finances initial, comme si gouverner ne consistait pas à regarder la réalité, la commission des finances vous proposera, d'une part, d'alléger fortement la taxe foncière sur les propriétés non bâties et, d'autre part, de permettre, dès 1991, la déductibilité totale de la T.V.A. grevant le fioul à usage agricole.

M. Paul Masson. Enfin !

M. René Régnault. Nous sommes d'accord !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Le troisième objectif consiste à réduire massivement le déficit public.

La commission des finances estime qu'il est impératif de rompre l'enchaînement de la charge de la dette. Or, seule une réduction massive du déficit budgétaire permettra d'atteindre cet objectif.

A l'évidence, il n'est pas possible d'y parvenir en recourant seulement à des diminutions de dépenses ou à des majorations de recettes. Telle est la raison pour laquelle, comme l'an dernier, la commission des finances vous proposera la reprise du programme de privatisations interrompu en 1988, en accomplissant, pour 1991, une première étape à concurrence de 35 milliards de francs. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Le mot est lâché !

M. René Régnault. La recette !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je sais que cela vous gêne... mais le bon sens, aussi, vous gêne.

M. Paul Loridant. C'est le bradage du patrimoine !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. A titre d'exemple, ce chiffre représente la valeur de la participation de 65 p. 100 détenue par l'Etat dans la compagnie d'assurance l'U.A.P.

Nous aurions souhaité pouvoir affecter le produit des privatisations à l'amortissement de la dette publique, mais, monsieur le ministre, le Gouvernement a, voilà quelques années, clôturé le compte d'affectation des produits de la privatisation. Nous ne pouvons donc plus l'utiliser !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Puisqu'il n'y a plus de privatisations.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ces produits seront directement et exclusivement affectés à la réduction du déficit budgétaire. Ainsi, ils diminueront d'autant le montant des emprunts nouveaux que l'Etat émettra en 1991.

Je connais votre argumentation. Certes, le volume des émissions, par l'Etat, sur le marché financier en 1991 n'en sera pas modifié.

En revanche, en réduisant de 35 milliards de francs les besoins d'emprunt du Trésor, cette politique allégerait déjà sensiblement la charge des intérêts de la dette.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Pour 1991, l'économie réalisée serait sans doute négligeable, compte tenu de l'évaluation des intérêts à payer sur les nouveaux emprunts l'année même de leur émission. La diminution de la charge de la dette serait cependant, au minimum, de 1 milliard de francs, ce qui, je le dis au passage, pourrait vous aider à atteindre votre objectif de 10 milliards de francs de réduction du déficit.

Pour les années suivantes, l'effet est nettement plus sensible : la diminution serait de l'ordre de 3,5 milliards de francs par an, soit le tiers de l'effort actuel de réduction apparente du déficit budgétaire.

Permettez-moi de souligner à nouveau que cette démarche correspondrait à une première étape.

C'est d'ailleurs dans cette perspective - vous le savez bien, monsieur le ministre - que j'avais souhaité, au mois d'octobre, rapporter devant le Sénat les propositions de loi déposées par nos collègues Etienne Dailly et Jean Arthuis, et tendant à proroger le délai dont dispose le Gouvernement pour mener à bien le programme de privatisations décidé par la loi du 2 juillet 1986.

M. René Régnauld. C'est inutile !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mes chers collègues, le budget est, par essence, un acte politique ; les parlements ont même été créés pour le voter. Il ne s'agissait, d'ailleurs, alors, que de voter les recettes.

Votre budget, messieurs les ministres, est donc politique. Il est le fruit de la pensée commune de M. le Président de la République et de son actuel Premier ministre, « mis en musique fiscale » par vous-mêmes, messieurs les ministres.

C'est un budget politique, mais c'est, d'abord, un budget socialiste. Socialiste, il l'est car il est éloigné de la réalité. (*Exclamations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) Le cadrage budgétaire le montre à l'évidence.

Socialiste, il l'est car il est excessivement dépensier : il faut toujours tout dépenser, tout de suite, et davantage si vous le pouvez. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. René Régnauld. Notamment avec la contribution sociale généralisée !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ah ! mes chers collègues, ce verrou de pacotille de la diminution du déficit, comme vous l'avez vite fait sauter, en moins d'une soirée, avec le Premier ministre et l'aide du Président !

Socialiste, votre budget l'est, car on dépense aujourd'hui et on fait payer les années suivantes.

Socialiste il l'est encore, car, sciemment, vous nous présentez, çà et là, des données que vous savez, non plus, cette fois irréalistes mais fausses. Je ne prendrai qu'un seul exemple : le budget de la défense a été élaboré avec un baril estimé à 18 dollars. Ce n'est même pas votre prévision budgétaire ! De qui se moque-t-on, sinon, d'abord, de nos

propres armées et de ceux qui se trouvent actuellement dans le Golfe ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Ce sont des propos de communiste.

M. Robert Vizet. Du calme !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Quand mes collègues des groupes socialiste et communiste auront fini de s'exprimer, nous pourrions poursuivre le débat. (*Nouvelles exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

Socialiste surtout, et c'est plus grave, votre budget l'est car il ne respecte, pas en fin de compte - je regrette de le dire - une certaine notion de la démocratie.

M. René Régnauld. Comment ?

M. Paul Loridant. Et puis quoi encore !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Finalement, messieurs les ministres, ce budget, qui n'a pas été voté par l'Assemblée nationale, qui, vous le savez, ne sera pas non plus en l'état par le Sénat...

M. Franck Sérusclat. Oui, on le sait !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. ... ce budget, le Président de la République le promulguera tout de même. Lorsqu'un budget qui n'a pas été voté par le Parlement est promulgué, peut-on encore parler de démocratie ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. René Régnauld. Et la Constitution de 1958 ?

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je dirai même que votre budget est « mitterrando-rocardien ». L'effet d'affiche est digne du paon ; l'effet d'annonce semble réussi, mais le contenu - s'il ouvre des pistes intéressantes, par exemple, en direction des entreprises, de l'emploi et d'un respect timide d'une petite continuité d'allègements fiscaux - oui, le contenu obstrue aussitôt ces pistes en raison des fondrières et obstacles divers issus de l'idéologie de votre parti. Cela saute aux yeux à chaque page de votre budget.

M. René Régnauld. Vous n'avez pas d'idéologie, vous ?

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Auriez-vous oublié, monsieur le ministre d'Etat - cela m'étonnerait ! - ce vieil adage : « Donner et retenir ne vaut » ? Et pourtant, la politique, comme la gestion, devrait d'abord être guidée par le bon sens !

M. René Régnauld. Ce sont là des propos de droite !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Voyez-vous, messieurs les ministres, votre budget aurait pu s'intituler, si le titre n'avait pas déjà été retenu par une bonne plume, *La paille et le grain*. Je précise toutefois qu'ici la paille y brille de tous ses feux, mais que le grain y est d'une tout autre, et bien petite, mouture ! (*Sourires.*)

Ainsi, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, vous ne pourrez être surpris de voir le Sénat voter un autre budget et proposer une autre alternative.

M. René Régnauld. Vous n'avez pas trouvé de majorité !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Bien sûr, nous souhaitons une autre politique. Nous savons cependant que la réforme n'est pas une fin en soi.

La réforme est, par excellence, un acte politique qui exige l'adéquation permanente des fins aux moyens ; nous savons, en outre, que ce n'est pas en cédant à la démagogie, d'où qu'elle vienne - fût-ce de ses amis ou de ses partisans - que l'on peut armer la France pour les batailles d'un monde qui change.

Voilà pourquoi la majorité du Sénat souhaite mener, enfin, une bataille sur l'essentiel : réduire le déficit et la dette, pour dégager plus d'épargne, afin que nous soyons mieux armés pour faire face au problème prioritaire de l'emploi, objet de tant de discussions et de tant de promesses depuis dix ans. Or la situation s'est davantage dégradée et elle risque encore d'empirer en 1991.

Tout au long de l'examen de ce budget, nous vous proposerons donc des amendements en ce sens. Nous examinerons des thèmes d'avenir, tout en sachant qu'on ne peut pas, bien sûr, tout faire en une année ; la situation financière que vous avez créée ne le permettrait d'ailleurs pas.

Bref, mes chers collègues, nous accomplirons notre travail de contrôle et de proposition avec l'esprit de sérieux et de réflexion qui est dans la tradition du Sénat.

Je ne vous sens guère enclins, bien sûr, à retenir notre politique. Mais, après tout, dans plusieurs domaines, j'ai constaté qu'avec toujours au moins un an de retard vous avez parfois cheminé avec quelques-uns de vos bons amis - je pense à mon collègue M. Alain Richard, rapporteur général à l'Assemblée nationale - sur les pistes que nous avions tracées, parfois uniquement par le verbe - là, vous êtes maîtres ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*) - mais parfois aussi, ça et là, dans la décision.

Sachez bien, messieurs les ministres, que préparer l'avenir, c'est aussi le rôle du Sénat. Dans ce domaine de la politique économique et financière, comme dans les autres, nous continuerons, quel que soit votre accueil, à nous y employer, et le jour viendra où l'opinion tranchera. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. René Régnault. Elle a tranché !

M. Paul Loridant. Avec les communistes !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Du calme !

M. Paul Loridant. Cela ne vous fait pas plaisir ! C'est pourtant la vérité !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Cela ne nous gêne pas !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. M. le rapporteur général vient de vous dresser un panorama très complet de la conjoncture et de vous présenter les propositions de la commission des finances sur le projet de budget pour 1991. Je ne reviendrai pas sur cette excellente présentation, dont je tiens à le remercier à titre personnel - mais je sais que je peux tous vous associer à ces remerciements pour le travail important qui a été accompli. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

A l'occasion de l'examen de cette loi de finances, je souhaite vous faire part de quelques réflexions sur la situation économique de notre pays ainsi que sur l'évolution des finances publiques et sur les enseignements que nous pouvons, selon moi, en tirer.

Nous vivons, en cette fin d'année, dans un monde fragile, où dominent les incertitudes et où la France est confrontée à des défis importants. La fragilité de la situation est présente dans tous les esprits, même si les contingences politiques du moment peuvent nous en éloigner.

Depuis un an, l'est de l'Europe a changé de visage, sans que l'on en connaisse bien les futurs contours. Depuis trois mois, l'invasion du Koweït par l'Irak pose au monde occidental un problème considérable : elle porte, en germe, les risques d'un affrontement qui pourrait bouleverser le monde tel que nous le voyons aujourd'hui.

Dans l'immédiat, cette situation introduit dans les économies développées, très dépendantes des sources d'énergie, un élément de tension et de fragilité lié à la hausse - 50 p. 100 en trois mois - du prix du pétrole.

Il s'y ajoute bien sûr, pour demain, une interrogation tant sur le volume de la production, en cas de conflit déclaré, que sur le prix du baril, qui paraît actuellement stabilisé - je parle avec précaution - autour de 30 dollars.

En ce domaine, nous pouvons noter - nous pouvons tous nous en féliciter, même si certains d'entre nous y ont été opposés - que, grâce à l'énergie d'origine nucléaire développée à partir de 1974, notre dépendance énergétique s'est sensiblement réduite.

Le troisième facteur de fragilité réside dans les risques financiers. On s'aperçoit, au fil des semaines, que le système financier international ne connaît pas actuellement une stabilité aussi certaine qu'au cours des dernières années.

Il s'agit non pas, croyez-le, de noircir la situation, mais de prendre l'exacte mesure d'un système très sophistiqué qui s'est considérablement développé, et au sein duquel des éléments de fragilité existent. Ils existaient avant la crise du Golfe ; ils sont renforcés par cette crise.

Chacun le sait, le secteur bancaire japonais nécessitera une restructuration pour de multiples raisons, telles la hausse des taux d'intérêt, la chute de la bourse, confirmée encore ce matin, la crise de l'immobilier et l'insuffisance des fonds propres des banques.

En outre, l'appareil bancaire et financier américain n'affiche pas une santé parfaite. La dernière illustration en est la quasi-faillite des caisses d'épargne américaines.

Or ces deux Etats sont des piliers de l'organisation financière internationale. Leurs difficultés ne peuvent nous laisser indifférents.

Sans être aussi manifeste, l'évolution de notre système financier mérite que l'on y accorde une attention vigilante : la dégradation de la structure des résultats en 1989 - je vous renvoie au rapport de la commission bancaire - et les mauvaises perspectives du premier semestre se sont combinées avec la crise du Golfe, qui apporte un élément négatif nouveau pour l'activité de ce secteur.

Ce n'est pas moi, mais le très officiel Comité des établissements de crédit qui, au mois de septembre dernier, insistait sur la dégradation des résultats du système financier en raison de la hausse des risques internationaux et qui n'hésitait pas à envisager « une réduction sensible des intervenants dans chaque compartiment d'activités spécialisées, soit par retrait et liquidation, soit par regroupement. »

Monsieur le ministre d'Etat, je connais la solidité du système financier français - soyons objectifs : vous n'y êtes pas étranger - qui a déjà été confronté, dans le passé, à des crises importantes et qui les a surmontées. Mais il faut savoir qu'il agit aujourd'hui dans un environnement troublé. J'ai sous les yeux un article d'un quotidien du soir, qui titre : « La banque des règlements internationaux estime que la stabilité du système financier mondial est menacée. »

Enfin, je voudrais dire un mot du marché des changes.

Il enregistre, lui aussi, des fluctuations de grande amplitude. La forte baisse du dollar de ces dernières semaines, qui allège certes notre facture pétrolière, a un effet négatif sur notre économie en rendant beaucoup trop attractifs les produits américains ; elle devient difficilement supportable pour l'économie française.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai lu que, malgré votre désir, vous n'aviez pas obtenu la réunion de ce qu'on appelle le G 7 pour discuter de l'ensemble des problèmes de taux de change entre les grands pays développés. Une fois de plus, il s'agit, pour notre économie, d'un facteur de fragilité dont il nous faut tenir compte et qui s'ajoute aux précédents facteurs signalés.

Dans un pareil environnement, il n'est pas étonnant que les incertitudes dominent, car ces fragilités multiples, qui réagissent entre elles, rendent plus difficiles que jamais les prévisions économiques. Alors, selon son caractère, les nécessités du moment ou l'opportunité politique, on peut retenir des hypothèses plus ou moins favorables.

Pour ma part, je considère que les options retenues par le Gouvernement pour fonder son projet de budget pour 1991 sont particulièrement optimistes ; avant moi, certains n'ont d'ailleurs pas hésité, je dirai à juste titre, à les qualifier d'irréalistes.

On peut, c'est vrai, discuter à l'infini du cours moyen du baril de pétrole en 1991 : sera-t-il de 25 dollars, de 30 dollars ou de 75 dollars ? Personne ne peut le savoir. C'est l'incertitude fondamentale que j'évoquais tout à l'heure.

Il se trouve que vous avez retenu une hypothèse basse parce qu'elle est en cohérence avec les autres éléments de votre politique économique et de votre politique budgétaire. Cette cohérence existe, je le reconnais. C'est un choix politique du Gouvernement et il doit être présenté comme tel. Il est, à mon sens, peu ou pas réaliste.

Alors que l'activité économique connaît un fléchissement sensible depuis le deuxième trimestre de 1990, c'est-à-dire bien avant les événements du Golfe, peut-on raisonnablement

affirmer que la croissance sera de 2,7 p. 100 en 1991 et que la hausse des prix sera limitée à 2,8 p. 100, alors que, pour 1990, la croissance atteindrait, selon vous, monsieur le ministre d'Etat, 2,8 p. 100 et la hausse des prix 3,4 p. 100, voire 3,8 p. 100, hypothèses qu'il faudrait déjà dès maintenant confirmer ?

Personnellement, je ne vois pas comment la hausse des prix pourrait se ralentir aussi considérablement d'une année sur l'autre et la croissance se maintenir, alors que, tout l'indiquent autour de nous, la réduction d'activité est, à terme, inévitable. Est-ce faire preuve de volontarisme ou d'irréalisme en agissant ainsi, en retenant de telles hypothèses ? Je laisse à chacun le soin de répondre à cette intéressante question.

Je rappellerai seulement à nos collègues, pour les aider éventuellement dans leurs réflexions, que 0,5 p. 100 de croissance en moins - qui résulterait, par exemple, d'un prix du baril à 35 dollars - entraînerait une perte de recettes fiscales de 6 milliards de francs environ. Dès lors, on comprend mieux pourquoi vous avez retenu certaines hypothèses particulièrement favorables. Cela, autorisez-moi à vous le dire, vous permet de présenter un budget qui tente de nous faire « voir l'avenir en rose », mais qui, à l'évidence, apparaît déconnecté de la réalité économique.

Dans ce monde fragile, où dominent les incertitudes, la France est confrontée par ailleurs à des défis importants. Pour ma part, j'en retiens deux, qui sont essentiels pour notre pays : l'aptitude à assurer l'emploi des Français et notre capacité à tenir notre rang dans le futur grand marché européen.

Malgré toutes leurs promesses, les gouvernements socialistes successifs n'ont pu empêcher la France de détenir le record d'Europe du nombre de chômeurs. A la fin de l'été dernier, ils étaient encore près de 2,5 millions ; en 1989, ils représentaient 9,6 p. 100 de la population active. Aucun pays développé d'Europe ne connaît une telle situation. C'est l'un des plus graves échecs de la politique socialiste. L'inégalité devant l'emploi n'est-elle pas la pire des inégalités sociales ?

M. Jacques Oudin. Si !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Bien sûr, on me dit que 500 000 emplois ont été créés en deux ans et que 135 000 l'ont encore été depuis le début de l'année 1990. Mais, dans le même temps, le nombre de chômeurs n'a diminué que de 100 000 environ.

La réalité est là sous nos yeux. Messieurs les ministres, il faut savoir en tirer les leçons pour l'avenir. Aucune régression du chômage n'aura lieu sans un assainissement profond de la situation financière des entreprises, sans une formation adaptée et sans un allègement du coût total du travail.

M. Marcel Lucotte. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Quant au défi européen, il constitue un élément déterminant - je dis bien « déterminant » - pour notre avenir.

La France dispose d'atouts indéniables pour affronter cette échéance prochaine de l'union économique et monétaire. J'ai confiance dans mon pays et dans l'aptitude des Français à mobiliser leurs énergies pour une grande cause qui détermine leurs futures conditions d'existence.

Mais il faut savoir aussi analyser ses faiblesses pour les corriger.

Notre commerce extérieur est l'une d'entre elles, bien que la France soit le cinquième exportateur mondial, derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Après un déficit commercial de 33 milliards de francs en 1988 et de 44 milliards de francs en 1989, nous allons allègrement cette année vers un déficit de plus de 60 milliards de francs.

Mais la structure du déficit est plus préoccupante encore, car elle fait apparaître un creusement du solde négatif des produits industriels civils : 83 milliards de francs en 1989 contre 66 milliards de francs en 1988 !

Quant aux mirifiques débouchés commerciaux vers les pays de l'Est, dont on parle ici et là, sur lesquels vous appuyez certaines de vos hypothèses économiques, messieurs les ministres, il me paraît opportun de les relativiser si l'on veut s'épargner, demain, les déceptions que nous avons connues dans le passé avec ce que l'on a appelé les « grands contrats ».

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. L'Irak ?

M. Claude Estier. Oui, parlons-en !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il est évident que des perspectives existent sur un marché de quatre cent trente millions d'habitants. Mais, il faut le reconnaître, nos positions actuelles sont faibles par rapport non seulement à l'Allemagne, bien sûr, qui assure déjà plus de 30 p. 100 des exportations à destination de l'Est, mais encore à l'Italie.

Nous avons donc un effort considérable de pénétration à accomplir tout en sachant que la France sera confrontée à des concurrents redoutables et aguerris. Cependant, pour être fort à l'extérieur - ce qui est notre souhait - il faut être puissant à l'intérieur. Seule une véritable puissance industrielle peut fonder une politique exportatrice durable et équilibrée.

La France est aussi confrontée à ce défi : retrouver une assise industrielle adaptée à notre temps. Il est heureux que, depuis quelques mois, on reparle d'un nouvel impératif industriel. Il y a deux ans, à cette même tribune, j'avais déjà affirmé, sous les rires de certains, qu'une grande puissance économique est avant tout une grande puissance industrielle.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. L'histoire récente nous enseigne que ce sont les pays les plus industrialisés qui ont connu la croissance du revenu par habitant la plus élevée, une inflation faible, un chômage réduit et de forts excédents extérieurs. A cet égard, oui, la France demeure handicapée par la sous-industrialisation.

Je ne prendrai que quelques chiffres pour illustrer ce propos. En dix ans - depuis 1980 - l'insuffisance croissante de notre production industrielle est manifeste : 11,7 p. 100 en France contre 19,5 p. 100 en Allemagne, 31,4 p. 100 aux Etats-Unis et 42,5 p. 100 au Japon. Ce constat impose un effort soutenu d'investissement pour réaliser l'indispensable remise à niveau.

J'en viens à la seconde partie de mon propos.

Le projet de budget pour 1991 prépare-t-il alors la France à moderniser notre économie et à affronter les principaux défis que je viens de décrire ?

Monsieur le ministre d'Etat, je ne vous surprendrai pas en vous le disant : la réponse que vous apportez par ce budget ne me paraît pas adaptée à nos besoins. Cela est vrai même si l'intérêt de quelques mesures ponctuelles est évident : baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis seulement ou diminution du taux majoré de la T.V.A., par exemple, qui nous ont été imposés, bien sûr, par la Commission de Bruxelles.

Je veux parler de la philosophie d'ensemble qui sous-tend vos propositions budgétaires et de l'esprit qui les anime. On retrouve, hélas ! malgré les leçons d'un passé récent, les vieux démons idéologiques du socialisme (*Murmures sur les travées socialistes*) : trop d'Etat, trop d'impôt, trop de déficit. Comme dit le proverbe : « Chasser le naturel, il revient au galop ! »

Au contraire, dans les circonstances actuelles, je crois qu'il faut, pour la France, un budget rigoureux au service d'une dynamique industrielle. Vous, vous nous proposez un renforcement du prélèvement fiscal, destiné à financer des largesses budgétaires qui ont été décrites par M. le rapporteur général, ainsi qu'une réduction insuffisante du déficit, aggravé encore récemment au soir d'une discussion hâtive. Tout cela continuera ainsi à peser sur les futures dépenses budgétaires et à influencer sur le niveau des taux d'intérêt.

Mes chers collègues, sans insister beaucoup sur ce que vous savez tous déjà, je rappellerai que la France continue de se situer en tête des grands pays développés pour le niveau des prélèvements obligatoires, qui représentaient 43 p. 100 du produit intérieur brut en 1989 contre 38,1 p. 100 en Allemagne et 36,5 p. 100 au Royaume-Uni. Au Japon et aux Etats-Unis, leur niveau atteint à peine les 30 p. 100. Vous voyez la différence, vous mesurez le handicap !

M. Marc Lauriol. Oui !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de budget de 1991 corrige-t-il cette tendance ? Il est évident que non, puisqu'il prévoit une forte progression des recettes, plus

6 p. 100, bien supérieure à l'augmentation des dépenses de 4,8 p. 100. Vos allègements fiscaux de 15,9 milliards de francs sont minimes et trouvent, en contrepartie, des impôts nouveaux à hauteur de 7,4 milliards de francs.

Tout cela n'inclut pas, bien sûr, les 35 milliards de francs que doit rapporter la nouvelle contribution sociale généralisée, dont vous n'êtes pas, monsieur le ministre d'Etat, je crois le savoir, un farouche défenseur ! Votre silence sur ce sujet, ces derniers temps, est particulièrement éloquent.

Quant à moi, je suis opposé à la création d'un tel impôt supplémentaire, qui porte en germe un nouvel accroissement des prélèvements obligatoires, dont la France n'a nul besoin aujourd'hui.

M. Marc Lauriol. Non, c'est sûr !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il suffit de se rappeler qu'au moment où l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'I.R.P.P., a été créé, le niveau de l'impôt était de 1,4 p. 100. Voyez où il en est aujourd'hui ! Il n'est pas souhaitable que ce nouvel impôt emprunte une telle démarche ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Cette dernière proposition du projet de budget pour 1991 illustre bien la démarche générale que je condamne dans votre budget : la recette ne cesse de courir derrière la dépense. Au lieu d'effectuer des choix rigoureux en matière de dépenses budgétaires, le Gouvernement préfère adopter, selon les circonstances, une politique de dépenses « à tout va », pour laquelle il faut bien ensuite trouver le financement.

L'an dernier, j'avais déjà souligné à cette tribune les risques de dérapage de la dépense de l'Etat.

Malgré nos mises en garde, vous poursuivez dans la même voie en 1991, puisque l'ensemble des dépenses de l'Etat va augmenter de 4,8 p. 100, après une progression de 5,3 p. 100 l'an dernier. Bien entendu, fidèles à votre démarche traditionnelle, vous accordez une forte priorité aux dépenses de fonctionnement, qui s'accroissent de 5,8 p. 100, alors que la hausse des prix, selon votre estimation, ne doit être que de 2,8 p. 100.

Le dérapage, mes chers collègues, est manifeste ; il sacrifie en outre - ce qui est pour moi l'essentiel - les dépenses d'investissement, qui ne progressent, elles, que de 2,9 p. 100. Dans le même temps, l'Etat - je parle sous votre contrôle, mes chers collègues - ne cesse de transférer aux collectivités territoriales de nouvelles charges, sans compensations financières, ce qui est en infraction avec les lois de décentralisation de mars 1982. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Monsieur le ministre d'Etat, vos choix en matière budgétaire ne peuvent satisfaire la majorité sénatoriale. Ils s'écartent trop de l'esprit de rigueur financière qui, loin de constituer une menace pour certains ou une préoccupation conjoncturelle, doit guider en permanence tout gestionnaire.

En matière de dépenses publiques, il importe de se fixer des règles simples et de rechercher une meilleure efficacité. Ainsi, nous devrions respecter le principe selon lequel les dépenses de l'Etat ne doivent pas progresser à un rythme supérieur à la hausse des prix. Seule une telle mesure permettra de réduire progressivement la part des dépenses publiques dans la richesse nationale.

Je rappellerai qu'entre 1986 et 1988 la progression des dépenses de l'Etat a toujours été inférieure d'au moins deux points à la croissance du produit intérieur brut ; grâce à cet effort de rigueur, la part des dépenses de l'Etat dans le produit intérieur brut a été réduite de plus de 1 p. 100, et ces chiffres n'admettent pas de contestation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

J'affirme qu'il s'agit là d'un choix politique déterminé. Dans notre assemblée, une majorité se dessine pour souhaiter une limitation de la place de l'Etat dans l'économie, limitation que seule une décélération des dépenses publiques permettra d'obtenir.

M. René Régnault. On verra cela la semaine prochaine !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Quand les temps se font plus durs, que les ressources diminuent - c'est une démarche de bon sens, j'ai la faiblesse de le croire - il convient de procéder à des choix en

matière de dépenses, d'étaler des programmes, de différer des projets, d'établir de vraies priorités. L'Etat semble ignorer cette contrainte.

Ainsi, je comprends mal qu'en période de difficultés budgétaires on ne s'interroge pas sur l'opportunité et le rythme des grands travaux : est-il raisonnable de poursuivre au même rythme, sans en remettre en cause la finalité, la construction de la Très Grande Bibliothèque, par exemple, en y consacrant plus de deux milliards de francs en 1991, deux milliards de francs qui, j'en prends le pari, ne seront pas consommés ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Michel Charasse, ministre délégué. C'est mesquin !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Parallèlement, il est indispensable de rechercher une meilleure efficacité de la dépense publique.

Je voudrais, monsieur le ministre d'Etat, vous suggérer quelques pistes de réflexions. Des économies de fonctionnement sont possibles. Par exemple, je ne suis pas certain que l'on ait vraiment poussé la réflexion sur les effectifs des fonctionnaires des administrations centrales après la mise en œuvre de la décentralisation, n'est-ce pas, monsieur le ministre délégué ?

M. Marc Lauriol. Bonne question !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. A ce sujet, la commission des finances a demandé à la Cour des comptes de procéder à une enquête.

Par ailleurs, la rationalisation des méthodes de l'administration mériterait sans doute d'être approfondie de façon à dégager des économies de gestion. Les dépassements de devis, si souvent condamnés par la Cour des comptes, pourraient être évités, par un meilleur contrôle des ministères dépeniers, contrôle que la commission des finances entend, bien entendu, effectuer.

De la même manière, nous adhérons pleinement à l'objectif d'une meilleure formation professionnelle. Mais n'est-il pas temps de s'intéresser à la manière dont sont gérés les quelque quarante milliards de francs de crédits qui y sont consacrés ? Je vous interroge à ce propos, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué. J'observe d'ailleurs que je ne suis pas le seul à m'inquiéter de l'utilisation adéquate de sommes qui augmentent ainsi année après année. Après s'être étonné de l'existence de reliquats importants de crédits non utilisés - plus de seize milliards de francs - dans son rapport, M. Berson, député socialiste, juge indispensable un contrôle des organismes de formation, dans lesquels il existe, je le cite, « de nombreux abus qui doivent être sanctionnés ». Cette démarche pragmatique nous éloigne singulièrement du discours sur la vertu en elle-même de la dépense publique.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Par rapport à la dépense privée !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. De même, il vous faut renoncer au dogmatisme en matière de nationalisations. La règle du « ni-ni » n'est plus adaptée, c'est l'évidence, aux nécessités de l'économie française. Vous le savez fort bien car vous autorisez tous les jours l'utilisation de procédures obliques permettant de contourner ce principe, qui fige le capital et limite le développement. Il ne s'agit pas, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, de brader les entreprises françaises comme vous semblez le croire. Vous pouvez faire confiance à ceux qui s'inspirent du général de Gaulle pour savoir sauvegarder, quand il le faut, les intérêts nationaux essentiels. Dans ce domaine, nous n'avons pas de leçon à recevoir ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Il est incontestable que le monde dans lequel nous sommes entrés n'est plus compatible avec la rigidité inhérente aux entreprises nationalisées. L'expérience récente des pays de l'Est et la découverte du délabrement - c'est le mot qui convient - de leurs économies - pourtant, que n'avez-vous pas dit auparavant ! - devraient ouvrir les yeux sur les dangers du système étatique de gestion de l'économie, en dehors des secteurs stratégiques. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Par exemple, la nationalisation des banques intervenue en 1982 a-t-elle beaucoup servi au développement de l'économie française et à la lutte contre le chômage ? J'attends une réponse !

M. Marc Lauriol. La réponse est « non » ! (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Une fois de plus, je le répète : grâce à la privatisation totale ou même partielle des entreprises nationalisées, l'Etat pourrait obtenir un allègement significatif de ses dépenses. C'est cet objectif que la majorité du Sénat vise avec détermination. Pour elle, il constitue la condition essentielle d'une réelle modernisation de notre économie et du développement industriel que j'évoquais tout à l'heure.

Malgré les efforts accomplis et le redressement opéré, la France souffre d'une insuffisance d'investissement et d'une faiblesse de l'épargne.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. En dépit d'une accélération sensible intervenue à partir de 1986, notre volume d'investissements est inférieur à celui de nos principaux partenaires. Depuis 1982, l'investissement productif du secteur privé a augmenté de 27 p. 100 en France, contre 30 p. 100 aux Etats-Unis, 32 p. 100 en Allemagne, 41,3 p. 100 dans l'ensemble de la C.E.E. et 105 p. 100 au Japon. Ces chiffres nous forcent à nous interroger. Ils doivent nous mobiliser et nous entraîner à réagir.

Après une pointe en 1988, la tendance aujourd'hui est à une baisse accélérée. Pour enrayer ce déclin, il faut une politique fiscale tournée vers l'avenir, qui incite à la modernisation et à l'investissement.

Il convient également d'encourager la constitution d'une épargne stable. La baisse du taux d'épargne des Français s'accélère dangereusement : ce taux n'était plus que de 12,3 p. 100 du revenu disponible, en 1989, alors qu'il était de 20 p. 100 il y a quinze ans ; il faut le comparer aux 15,3 p. 100 des Japonais.

L'ampleur des besoins de financement nationaux et internationaux impose un redressement considérable de l'épargne de la France dans son ensemble.

Le dispositif que vient de vous présenter, au nom de la commission des finances, notre rapporteur général intègre ces différents éléments structurels et conjoncturels. Cette proposition résulte non pas, monsieur le ministre d'Etat, croyez-le, d'une quelconque attitude peu responsable consistant à dire à la cantonade : « Il faut moins d'impôts ; il faut dépenser moins »...

Mme Hélène Luc. Vous auriez dû le faire lorsque vous étiez au Gouvernement !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Nous l'avons fait. Vous avez mauvaise mémoire, madame Luc !

... mais d'une réflexion cohérente sur les mesures devant assurer une réelle adaptation de l'économie française aux différentes échéances et aux enjeux mondiaux.

La politique que vous menez aujourd'hui ne nous paraît pas aller dans la bonne direction. L'examen du budget est, pour la majorité du Sénat, l'occasion de vous présenter ses propres choix, qui paraissent mieux correspondre aux besoins de notre pays. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut pour la France un budget rigoureux pour une dynamique industrielle.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, quelles que soient nos divergences d'analyse, je souhaite qu'un échange fructueux et serein s'engage entre nous et que, par ses propositions, sous l'impulsion de la commission des finances, le Sénat, contribue à faciliter et à enrichir le débat budgétaire, dans le seul intérêt de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

(**M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Pöher au fauteuil de la présidence.**)

**PRÉSIDENCE DE
M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER
vice-président**

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la discussion et le vote du

budget de l'Etat constituent un temps fort de la vie parlementaire. Le dialogue que nous avons engagé avec la commission des finances et la commission des affaires économiques a été utile à nos réflexions communes. Michel Charasse et moi l'avons apprécié, et je remercie à cet égard les présidents Poncelet et François-Poncet, ainsi que le rapporteur général M. Roger Chinaud.

Je savais bien, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'en séance publique le débat prendrait un tour plus partisan. C'est dans la logique des choses et nous y sommes habitués, vous et moi.

J'ai quand même été surpris, pour ne rien vous cacher, par la vigueur des propos de MM. Chinaud et Poncelet. Je leur répondrai tout simplement que ce qui est excessif devient vite insignifiant. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Reste à savoir où est l'excès !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Souhaitons ensemble, mesdames, messieurs les sénateurs, que le débat soit utile à l'opinion publique et permette à celle-ci de mesurer aussi exactement que possible les problèmes auxquels notre économie est confrontée.

Un budget dont les dépenses s'élèvent à 1 289 milliards de francs, des recettes évaluées à 1 209 milliards de francs - y compris la réintégration des crédits pour l'espace et la filière électronique issue de la réforme du statut des P.T.T. - un déficit de 80,6 milliards de francs, donc majoré de 500 millions de francs, pour tenir compte de l'effort financier décidé la semaine dernière par le Premier ministre en faveur des lycées, voilà les chiffres qu'il faut retenir d'emblée.

Vous remarquerez que le déficit budgétaire sera de nouveau réduit cette année. Michel Charasse et moi y tenons beaucoup. Nous voulons en effet stabiliser le poids de la dette brute de l'Etat dans le produit intérieur brut et enrayer l'effet « boule de neige » de la croissance de la dette constaté ces dernières années.

Cela suppose que le Gouvernement - il s'y emploie d'ailleurs - agisse dans deux directions.

Tout d'abord, il nous faut dégager un excédent budgétaire hors charges de la dette. C'est le cas depuis 1989, année au cours de laquelle la charge de la dette a été de 116 milliards de francs et le déficit de 100 milliards de francs.

En 1990, le déficit sera de 91 milliards de francs environ, alors que la charge de la dette sera de l'ordre de 130 milliards de francs. En 1991, cette charge de la dette sera de quelque 138 milliards de francs pour un déficit de 80 milliards de francs.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ce n'est pas la gloire !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. C'est le résultat de la hausse des taux d'intérêt - sur laquelle je reviendrai - ainsi que de l'alourdissement, au fil des années, de la charge de la dette.

Depuis combien d'années un gouvernement n'a-t-il pu dégager un excédent budgétaire, monsieur Poncelet, je vous le demande ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Depuis 1972 !

M. Jean-Pierre Fourcade. Depuis 1974 !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Vous mesurez ainsi à quel point la charge de la dette - j'en parle très franchement ! - pèse sur nos marges de manœuvre budgétaires, et vous voyez dans quelles circonstances, et avec quelle constance, nous opérons pour la réduire, sans avoir recours à aucun artifice.

Mais il nous faut agir dans une deuxième direction. La croissance de la charge de la dette est due, pour une part, à la hausse des taux d'intérêt réels. Reconnaissez avec moi que le phénomène est universel ! Il témoigne de l'insuffisance de l'épargne dans le monde et de la croissance des déficits publics dans des pays riches, notamment aux Etats-Unis, dont la responsabilité est évidente en ce domaine depuis plusieurs années. Et je me félicite que le président Bush veuille y mettre bon ordre, ce qui rend moins arrogants, ici et ailleurs, les thuriféraires de la politique de M. Reagan,...

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... qui avait baissé les impôts pour augmenter les recettes, avec le succès que l'on sait. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je n'ajouterais rien sur le sujet, tant le réquisitoire de M. Roger Chinaud, en forme d'autocritique, était édifiant.

Mais ce réquisitoire de la politique de M. Reagan sera-t-il suivi d'effet ? Je dois constater, en effet, que les amendements de la commission des finances, dont j'ai pris connaissance, prévoient 16 milliards de francs d'allègements fiscaux non compensés par des économies correspondantes.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mais non, c'est précisément l'inverse ! Il ne faut pas dénaturer la vérité !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je constate que vous proposez des allègements fiscaux et que vous demandez au Gouvernement de faire des économies, considérant que c'est sa mission, mais sans lui indiquer sur quels chapitres il doit les faire ! (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mais si !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Qui gouverne ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Notre problème est donc, mesdames, messieurs les sénateurs, de réduire à la fois le déficit - ce que nous faisons - et l'écart entre le taux moyen d'intérêt appliqué à la dette publique, qui était d'environ 7,9 p. 100 en 1989 et en 1990, et le taux de croissance du P.I.B. en valeur, qui était de 7,4 p. 100 en 1989 et de 6,2 p. 100 en 1990.

Lorsque cet écart grandit au détriment de la croissance, la charge de la dette augmente vite ; c'est l'effet « boule de neige » qu'il nous faut absolument éviter.

Vous le savez, la baisse des taux d'intérêt est dominée par des facteurs internationaux.

Au plan national, elle repose à la fois sur une volonté politique déterminée et sur la santé de notre monnaie, elle-même fonction des résultats économiques obtenus.

A ceux qui dressent, ici ou là, le procès de notre politique économique pour de médiocres raisons polémiques, les faits répondent d'eux-mêmes.

Quelques données sont incontestables : de 1981 à 1983, le franc a été dévalué de 25 p. 100 par rapport au mark. C'était la conséquence des écarts d'inflation accumulés : huit points de différence avec l'Allemagne en notre défaveur à la fin de 1980.

M. René Régnault. Eh oui !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. De 1983 à 1985 - je pourrais dire à mars 1986 - le franc s'est stabilisé. Mais, en avril 1986, M. Chirac a décidé de dévaluer, ce que rien ne justifiait, sauf un mobile politique et peut-être aussi un réflexe de « dévaluation compétitive » encore vivace dans les rangs d'une fraction du R.P.R., plus proche de M. Pompidou que du général de Gaulle ou de M. Couve de Murville.

M. Paul Loridant. Très bien ! C'est bien visé !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Cette dévaluation a été suivie, naturellement, d'une seconde, conséquence de la première, car, lorsque le mur a cédé une première fois, il ne résiste guère, ensuite, à la moindre secousse.

M. René Régnault. Il était lézardé !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Pour tenir la monnaie, mesdames, messieurs les sénateurs, il faut de la conviction et de la volonté. Nous ne manquons ni de l'une ni de l'autre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. René Régnault. Ni de mémoire !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Au total, de mars 1986 à mai 1988 - j'eusse aimé entendre M. le président de la commission des finances ou M. le rapporteur général, qui se veulent objectifs, le dire - le franc avait perdu 10 p. 100 de sa valeur par rapport au mark. Cela aussi, monsieur Poncelet, c'était le résultat de la politique menée de 1986 à 1988.

M. René Régnault. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Depuis mai 1988, au contraire, le franc s'est légèrement apprécié face au mark, même si ce dernier a retrouvé des couleurs depuis quelques jours. Au début de ce mois, en effet, nous nous trouvions devant lui au sein du système monétaire européen. On m'en félicitait, mais je n'en demande pas tant ; il me suffit d'observer que nous avons obtenu la parité actuelle en réduisant nos taux d'intérêt avec l'Allemagne : l'écart sur le court terme était de 4,5 p. 100 au début de 1988, il est maintenant de 1 p. 100.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Sur les taux à dix ans, il était de 3,9 p. 100 ; il est actuellement de 1,3 p. 100. Reconnaissez, mesdames, messieurs les sénateurs, que ce bilan en vaut bien d'autres. Il serait bon qu'au moins sur ce point nous soyons d'accord !

Avec les autres monnaies, le franc s'est consolidé d'environ 6 p. 100 depuis mai 1988, ce qui nous permet de faire barrage à l'inflation importée et de construire la compétitivité de nos entreprises sur une assise durable.

Je note que bien peu de nos opposants critiquent notre politique monétaire car, un franc solide, c'est aussi une manière de donner à la France la capacité de faire mieux entendre sa voix dans les négociations qui vont s'engager pour la construction de l'union économique et monétaire de la Communauté européenne des Douze. Désormais, le franc existe face au mark, et nous pourrions être unanimes à nous en réjouir.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. La masse monétaire est, elle aussi, maîtrisée. Fin août, l'agrégat M3, que j'avais préconisé en 1985 et auquel nous allons revenir en 1991 par souci d'objectivité, avait augmenté de 3,2 p. 100. De plus, le crédit aux ménages s'est ralenti, ce qui a permis à la Banque de France de réduire d'un quart de point, à trois reprises cette année, ses taux directeurs. C'est bon pour le budget de l'Etat, et ce sera bon pour l'activité économique.

Bien entendu, je ne méconnais pas les contraintes internationales, et j'en redis un mot pour rappeler que je souhaite un renforcement de la coopération monétaire internationale, sur les taux de change comme sur les taux d'intérêt.

Les gouvernements des pays industrialisés doivent dire ce qu'ils veulent en matière monétaire.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Tout à fait !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... comme en matière de niveau souhaitable pour le dollar.

J'ai proposé une réunion publique du G 7. Un ancien Président de la République écrivait ce matin que l'on pouvait se limiter à des contacts officieux. Je ne suis pas en désaccord formel avec cette approche, mais il est des moments, dans la vie financière internationale, où il faut prendre date.

A cet égard, M. Poncelet a eu raison de souligner l'importance des difficultés financières des Etats-Unis d'Amérique. Dans ce pays, je ne crois pas que la nationalisation soit la règle en matière économique, bien qu'il lui arrive de nationaliser des caisses d'épargne, pourtant privées, en difficulté.

M. Claude Estier. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Où est le dogme, où est la doctrine, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. L'inverse est aussi valable !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Vous avez eu raison de le dire tout à l'heure, il est temps, aussi, de placer chacun devant ses responsabilités, sinon, l'égoïsme de tous, repliés sur des intérêts à court terme, l'emportera sur la nécessaire solidarité internationale.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est juste !

M. René Régnault. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Notre politique économique se veut cohérente. Elle est à la fois volontaire et réaliste. Nous vivons en économie ouverte dans un monde incertain. Le fait que nous refusions de nous replier frileusement sur nous-mêmes nous contraint d'accepter les dures règles de la concurrence internationale.

Les capitaux circulent librement - je suis le ministre qui a supprimé le contrôle des changes - et notre économie doit être suffisamment attrayante pour qu'ils viennent chez nous et n'en partent pas.

Nous devons donc être aussi bons que les meilleurs et, lorsque l'on voit la débâcle économique des pays de l'Est,...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Où tout est nationalisé !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... on mesure que l'on n'échappe pas aux lois de l'économie internationale.

Cela ne signifie pas qu'elles ne doivent pas être corrigées, mais cela veut dire que l'on ne peut pas les ignorer.

Le monde est compliqué, l'économie internationale connaît des tensions - vous le savez comme moi - et le devoir de la politique est de réduire les incertitudes des temps qui viennent.

La crise du Golfe est venue nous le rappeler fortement et ses conséquences économiques et financières, pour ne m'en tenir qu'à elles, ont été au cœur de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. C'était compréhensible, car la hausse du pétrole introduit, à l'évidence, un élément nouveau dans les hypothèses économiques.

Nous avons retenu, pour 1991, un baril de pétrole à 25 dollars et un cours du dollar à 5,30 francs. Je n'ai pas modifié ces prévisions. Suis-je sûr de ne pas me tromper ? Certainement pas, mais je vous invite, mesdames, messieurs les sénateurs, à éviter les formules fracassantes de quelques ténors de l'opposition à l'Assemblée nationale.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. On ne les a pas employées !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Que disait M. Juppé ? « Votre optimisme est excessif en ce qui concerne le prix du baril de pétrole. » Que disait M. d'Ornano ? « Vos hypothèses ne sont pas appropriées... le pétrole se situe à 35 dollars le baril. » Que disait M. Auberger, encore plus catégorique parce que moins expérimenté ? « De là à croire que l'essentiel de la hausse du prix du pétrole serait absorbé par la baisse du cours du dollar... » - ce que je n'ai jamais dit - « ... que les cours du pétrole se maintiendraient à 25 dollars le baril en moyenne... il y avait une note d'insouciance qui frisait l'inconscience. »

Que voilà des propos catégoriques, que vous avez eu bien raison de ne pas imiter ! D'abord, parce que l'on n'est sûr de rien ; ensuite, parce que l'évolution récente des marchés pétroliers donne une certaine vraisemblance aux hypothèses retenues pour 1991 : les cours sur les marchés à terme se situent à 25 dollars, voire un peu moins, et le dollar est passé en dessous de cinq francs.

En vérité, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est le facteur psychologique qui a joué pour la hausse du pétrole,...

M. René Régnault. Tout à fait !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... de même que la crainte du conflit et les achats de précaution ou purement spéculatifs que cette crainte a entraînés. En effet, c'est une évidence, il n'y a pas de déséquilibre entre l'offre et la demande de pétrole ; c'est plutôt la demande qui s'est affaiblie, au cours de cette dernière année, pour des raisons qui - on l'a dit - tiennent à la conjoncture mondiale.

Cela étant, fallait-il faire comme s'il ne s'était rien passé ? Fallait-il attendre d'y voir plus clair pour décider les corrections nécessaires ? Assurément, non ! Comme l'a dit le Président de la République, il fallait s'adapter sans délai, et ce qui était vrai hier le sera encore demain.

Cette adaptation était d'autant plus nécessaire que l'économie française subissait le contre-coup du ralentissement de l'économie mondiale. Celui-ci est particulièrement prononcé dans les pays anglo-saxons, où il semble même déboucher sur une véritable récession en cette fin d'année.

Ainsi, la croissance américaine, qui était de 4 p. 100 en 1988, n'est plus que de 1 p. 100 cette année et pourrait être nulle, voire négative, dans les prochains mois.

Sans être aussi marqué, le ralentissement est également manifeste en Espagne, en Italie et en Grande-Bretagne. Quant à l'Allemagne, la croissance y reste soutenue - environ 4 p. 100 - mais elle sera sans doute un peu moins forte l'an prochain.

Nous n'avions donc pas à changer de cap, mais à nous adapter à la nouvelle conjoncture internationale, dont l'économie française commençait à subir les effets dès le printemps dernier, contrairement aux prévisions - méfions-nous des instituts de conjoncture ! - que faisaient alors les principaux de ces instituts, dont l'I.N.S.E.E.

Aussi avons-nous décidé de mieux orienter la répartition de la demande entre l'investissement, pour favoriser l'offre de produits et de services, et la consommation immédiate. Cela veut très clairement dire qu'il faut soutenir le premier, l'investissement, et maîtriser la seconde, la consommation.

C'est d'autant plus indispensable - je vais répéter ce qui a été dit - que le commerce extérieur reste le « talon d'Achille » de notre économie - j'ai pour habitude de parler clair et vrai. Un déficit de 50 à 60 milliards de francs sans doute en 1990, induisant un déficit de la balance des paiements de 30 milliards de francs pour les neuf premiers mois de cette année, montre bien qu'il nous faut encourager de façon prioritaire l'investissement productif, d'où les mesures prises en direction des entreprises, qui sont non pas des cadeaux aux patrons, comme je l'entends dire parfois, mais le moyen le plus sûr de créer des emplois ; d'où, également, les économies supplémentaires de 10 milliards de francs sur des dépenses de l'Etat, recyclées dans l'appareil productif.

Les mesures fiscales prises en faveur de l'investissement devraient atteindre 16 milliards de francs en 1991 et en 1992. Elles concernent la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués, le plafonnement de la taxe professionnelle, la suppression des rémanences de T.V.A. sur le fioul, le nouvel effort fait sur le crédit d'impôt recherche, l'amortissement exceptionnel sur les investissements économisant l'énergie, comme nous l'avons fait, l'an dernier, pour la protection de l'environnement.

Nous avons donc fait plus que ce que nous avons prévu pour l'investissement en juillet, par souci d'éviter que l'effet psychologique de la crise du Golfe n'entraîne un risque supplémentaire de ralentissement de l'activité.

Mais si nous avons fait plus pour l'investissement, nous avons aussi fait plus contre l'inflation.

Nous l'avons fait d'abord, parce que l'inflation menace les revenus des salariés, des retraités et les épargnants. C'est pour cette raison que les socialistes font de la lutte contre l'inflation une priorité sociale absolue ; c'est d'ailleurs pour la même raison que ceux qui nous précédaient n'en faisaient pas une telle priorité.

Nous l'avons fait, ensuite, parce que le dérapage des prix - les exemples du passé sont là pour le montrer - a toujours affaibli notre compétitivité et entraîné un chômage accru.

Il importait aussi d'éviter l'effet psychologique de la hausse du prix du pétrole sur l'inflation. C'est pour cela que nous avons abaissé à 22 p. 100 le taux majoré de la T.V.A. - depuis 1988, nous avons diminué le produit de la T.V.A. de 30 milliards de francs. Autrement dit, si cela avait été fait, monsieur le président de la commission des finances, nous n'aurions pas eu à le faire !

Au total, depuis la fin de 1988, ce sont 65 milliards de francs qu'auront représentés les allègements fiscaux nets dont les ménages, notamment les plus modestes, auront profité. Quant à la taxe intérieure sur les produits pétroliers, elle ne suivra la hausse des prix, l'année prochaine, qu'à hauteur de 50 p. 100. C'est bon pour les particuliers et c'est bon pour les entreprises !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le ministre d'Etat, évoquant l'abaissement du taux de la T.V.A., vous avez reproché aux gouvernements précédents de ne l'avoir pas fait assez.

Mais qui a augmenté le taux moyen de la T.V.A., en le portant de 17,6 p. 100 à 18,6 p. 100, si ce n'est votre gouvernement ? Depuis cette date, ce taux n'a pas changé, je crois !

Puisque j'ai la parole et puisque vous m'avez également demandé, voilà un instant, quels budgets, dans le passé, avaient été excédentaires en clôture, je me permets de vous

rappeler - je me réfère à la loi de règlement, la seule valable pour établir une comparaison - que ce fut le cas de celui de 1972...

M. Michel Charasse, ministre délégué. C'est celui où il y avait Adam et Eve ? (*Sourires.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. ... comme de ceux de 1973 et de 1974, budgets que, aux côtés de M. Jean-Pierre Fourcade, alors ministre des finances, j'avais eu l'honneur de préparer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je ne vous avais pas mis en cause, monsieur Poncelet, et ces applaudissements me paraissent excellents. (*Rires.*) Ils ne sont pas venus de tous les bancs de cette assemblée.

Je crois que M. Fourcade, sans vouloir le lui reprocher, n'a été ministre de l'économie et des finances que dans le premier gouvernement de M. Chirac.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. En 1974 !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Donc, une partie des compliments ne vous étaient pas destinés. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*) Je n'en dis pas plus... je dis qu'ils étaient destinés à vos prédécesseurs.

Quant au bilan de la politique menée par le premier gouvernement de M. Chirac, je vous suggère de vous reporter au jugement porté par M. Barre, nommé Premier ministre par M. Giscard d'Estaing, pour en juger. Je n'en dirai pas plus, la cause est entendue.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je vous en prie, monsieur Fourcade.

M. le président. La parole est à M. Fourcade, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre Fourcade. Vous avez trop l'habitude du Gouvernement, monsieur le ministre d'Etat, pour ne pas savoir que tout ministre considère que son prédécesseur n'a pas très bien géré et qu'il critique, ensuite, ses successeurs !

Lorsqu'on m'a confié la charge du ministère des finances, en 1974, face aux conséquences de la crise de 1973, après les événements dramatiques que vous connaissez - le décès du Président de la République, des élections inopinées, etc. -...

M. Raymond Courrière. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... j'ai considéré qu'il était de mon devoir de prévoir un train d'économies budgétaires très spécifiques afin de rendre le budget de 1974 excédentaire, et ce pour rembourser à la Banque de France sept ou huit milliards de francs de crédits qu'il n'était pas nécessaire d'engager.

M. Raymond Courrière. Et le plan de relance !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est donc de cette façon que j'ai abordé la crise. Par la suite, vous le savez, se sont posés un certain nombre de problèmes de relance,...

M. Michel Charasse, ministre délégué. Voilà !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... sur lesquels mon désaccord avec le Premier ministre de l'époque est connu de tous.

J'avais pensé que, face à une crise de cette nature, il fallait d'abord « réduire les voiles » et créer de l'excédent budgétaire plutôt qu'alourdir le déficit.

M. Raymond Courrière. Et l'inflation, à l'époque ?

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est ce qui nous différencie, à l'heure actuelle, puisque, face au problème des lycéens, vous avez aggravé le déficit. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je n'engagerai pas de polémique avec vous, monsieur Fourcade, car je ne porte pas un jugement totalement négatif sur la politique que vous avez conduite, et je suis prêt - j'aimerais que vous le soyez aussi - à apprécier ce qui est fait.

Mme Hélène Luc. Vous êtes bien d'accord !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Cela étant, monsieur Poncelet, si j'ai bien compris les propos de M. Fourcade, il a additionné ses critiques à l'égard de la politique du premier gouvernement Chirac à celles que j'avais moi-même exprimées ! Ce n'est sans doute pas ce que vous recherchez, mais je remercie M. Fourcade de m'avoir interrompu pour le dire. (*Applaudissements et rires sur les travées socialistes.*)

J'en reviens à l'inflation, qui me semble avoir été contenue en France. Je ne vais pas faire de comparaisons avec la Grande-Bretagne, qui n'est pas dirigée par un socialiste,...

M. Michel Charasse, ministre délégué. Pas encore !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Pour l'emploi, vous pourriez comparer !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... avec le Canada, avec l'Italie, ou d'autres encore.

Je m'en tiens donc à la France : 3,6 p. 100 de hausse depuis le début de l'année - et non pas 3,9 p. 100, comme l'a dit M. Chinaud.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Dont acte !

J'ai cité le chiffre de la fin de l'année, monsieur le ministre d'Etat ! J'en suis triste, mais je gagnerai !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Voyez-vous, monsieur Chinaud, je n'ai jamais été sénateur ; je n'ai été que député, et encore pendant une courte période ; mais ce qui nous sépare, c'est que jamais je ne me réjouirai des difficultés que mon pays pourrait rencontrer. C'est certainement une question d'éthique, un vieux principe.

D'ailleurs, vous ne savez pas ce qui se passera d'ici à la fin de l'année. Le prix du pétrole, heureusement, baisse, et le prix de l'essence - j'ai reçu les statistiques aujourd'hui - a baissé.

Depuis le début de l'année, la hausse des prix a donc été de 3,6 p. 100. Hors énergie, la hausse cumulée est de 2,7 p. 100 à 2,8 p. 100 sur les dix derniers mois ; elle était de 3,1 p. 100 pour la période correspondante de 1989. Je vous défie de trouver un pays qui ait fait aussi bien que moi.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Aussi bien que nous, c'est vrai - c'est un lapsus regrettable - car le Gouvernement - vous avez bien raison de le souligner - n'est pas responsable de tout. Ce résultat, nous le devons aux Français, aux chefs d'entreprise comme aux autres.

M. Robert Vizet. Surtout aux travailleurs !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Mais je veux vous faire remarquer, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'écart d'inflation avec l'Allemagne a été de 0,5 p. 100 ce dernier mois et que, sur les trois derniers mois, les prix ont augmenté de 1,6 p. 100 en France. Autrement dit, sur les 3,6 p. 100 d'inflation depuis le début de l'année, 1,6 p. 100 s'impute sur les trois derniers mois, la part des produits pétroliers s'élevant à plus de 1,1 p. 100, ce qui est considérable. Sur les trois derniers mois, la hausse des prix a donc été conforme à celle que nous avons prévue pour 1991, hors produits pétroliers.

Vous nous dites, curieusement, que nos prévisions sont irréalistes. J'admets qu'on les qualifie de volontaires, car on ne conduit pas une politique économique sans volonté, mais elles ne sont pas irréalistes. Je le répète, ce bon résultat, nous le devons aux Français, aux salariés comme aux chefs d'entreprise, qui ont beaucoup plus le sens de l'intérêt national que les Cassandre qui se complaisent à annoncer des catastrophes qui ne se produiront pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Roger Chinaud, rapporteur général. On le doit aussi à la manipulation sur les tabacs. Vous n'avez même pas appliqué le projet de loi que vous avez mis au point et fait adopter !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Mesdames, messieurs les sénateurs, si le chômage est le mal absolu, il est clair que la politique économique doit être subordonnée à la volonté de le faire reculer.

Cela explique que nous ne reviendrons pas sur la désindexation des revenus par rapport aux prix. Cela vaut pour les salaires, pour les revenus non salariaux et les transferts sociaux.

Dans les circonstances actuelles, cette discipline s'impose à tous, sinon nous retomberions dans la spirale dangereuse des années soixante-dix, qui part de l'inflation pour arriver au chômage.

Je le dis devant vous aux partenaires sociaux : davantage de chômeurs, c'est plus d'injustice et plus de déficit de la sécurité sociale.

Je sais que le pouvoir d'achat des salariés, notamment des plus modestes d'entre eux, mérite d'être amélioré. C'est ce que nous avons fait depuis 1988 : 6 p. 100 de gain de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires sur la période 1989-1990, 5 p. 100 pour le Smic de mai 1988 à la fin de l'année 1990.

Il nous faut éviter tout dérapage qui provoquerait une aggravation du chômage. L'emploi est, à nos yeux, la priorité numéro un et je souhaite qu'une réflexion s'engage, à travers le débat sur la C.S.G., sur les prélèvements sociaux et fiscaux, de façon à tout faire pour encourager les embauches.

Mme Hélène Luc. Et la contribution sociale généralisée, alors ?

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Si j'avais à résumer notre politique budgétaire, sur laquelle reviendra plus en détail M. Michel Charasse, je dirais qu'en trois ans - budget de 1988 comparé à celui de 1991 - nous aurons réduit de 35 milliards de francs le déficit budgétaire - ramené de 115 à 80 milliards de francs - baissé de 65 milliards de francs les impôts sur les ménages et sur les entreprises, augmenté de 50 milliards de francs les crédits pour l'éducation nationale et de 10 milliards de francs les crédits pour la recherche, lancé une ambitieuse politique du logement social - 75 000 prêts locatifs aidés et 200 000 P.A.L.U.L.O.S. par an - et de solidarité - près de 10 milliards de francs pour le revenu minimum d'insertion, créé en 1989, financé pour 7 milliards de francs par le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, un impôt juste et accepté par une majorité des Français.

M. Charles Descours. Oh !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Nous avons amélioré la fiscalité sur l'épargne de façon à encourager - vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général - le volume de l'épargne en France.

M. Roger Chinaud, *rapporteur général*. Je vous ai dit que vous nous aviez suivis avec un an de retard !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. J'aurais aimé que vous constatiez - c'eût été objectif - le succès du plan d'épargne populaire, à comparer avec le défunt plan d'épargne en vue de la retraite : 100 milliards de francs auront été collectés cette année. Les petites gens y trouveront leur compte ! ceux qui ne bénéficiaient pas, à cause du dispositif précédent, d'un allègement fiscal, puisqu'ils ne payaient pas d'impôt, percevront une prime.

Nous avons taxé plus fortement - oui ! - les plus-values spéculatives, de manière à favoriser l'investissement, investissement qui se porte mieux que M. Chinaud a bien voulu le dire : de 1988 à 1990, l'investissement dans son ensemble a crû de 25 p. 100 - 32 p. 100 pour l'investissement industriel - soit nettement mieux que la moyenne des pays de la Communauté économique européenne.

Sans doute reste-t-il beaucoup à faire. Qui en douterait ? Je ne citerai qu'un domaine : la ville, l'urbanisme, le logement.

L'effort de solidarité est à accentuer, notamment en faveur des banlieues et des quartiers dégradés. La spéculation foncière en centre ville et l'urbanisme technocratique des années soixante et soixante-dix créent aujourd'hui des situations explosives. Sans la politique de prévention menée depuis plusieurs années, la situation serait sans doute encore pire. Mais cette politique de prévention ne suffit pas. La réhabilitation des quartiers doit être poursuivie parallèlement. Cependant, il n'y aura pas de perspectives pour ces jeunes tant qu'ils

seront victimes de l'échec scolaire et du chômage. L'impatience des lycéens et la violence qui règne dans certaines banlieues nous le rappellent avec vigueur.

Mme Hélène Luc. Il faut en tirer les conclusions, monsieur le ministre d'Etat !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Mesdames, messieurs les sénateurs, dans les circonstances où nous sommes, la politique économique du Gouvernement est jugée de façon positive par une majorité de l'opinion et les experts internationaux de tendances diverses en saluent les résultats.

Peut-on faire mieux et autrement ?

M. Robert Vizet. Oui !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Bref, y a-t-il une politique de rechange ?

Mme Hélène Luc. Oui, trois fois oui !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. J'entends dire « oui » sur les travées communistes. Peut-être que, comme à l'Assemblée nationale, l'U.D.F., le R.P.R. et le parti communiste finiront par se mettre d'accord sur une politique de rechange ! (*Protestations sur les travées communistes. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Hélène Luc. C'est vous qui menez une politique de droite !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Ironie facile !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Mais je veux m'en tenir pour l'instant au budget.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Il vaut mieux !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Y a-t-il une politique de rechange ?

Mme Hélène Luc. Je le répète : oui !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale m'a laissé de ce point de vue perplexe et ce que j'ai entendu ici jusqu'à maintenant aussi.

Le débat démocratique gagnerait en clarté si l'on voyait poindre une alternative. Mais il n'y a pas aujourd'hui une majorité à l'Assemblée nationale autre que de circonstance pour mettre sur le papier une politique économique commune.

M. Roger Chinaud, *rapporteur général*. Il n'y en pas non plus pour voter votre budget !

M. Michel Charasse, *ministre délégué*. C'est un peu fort, il y a tout de même une différence !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Monsieur Chinaud, je voudrais vous faire remarquer - cela a été dit tout à l'heure par M. Charasse, ou par M. Estier - qu'en d'autres moments, le budget de la France a été voté dans les mêmes conditions qu'hier soir à l'Assemblée nationale.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas une consolation !

M. Robert Vizet. Hélas ! Ce n'est pas un modèle !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Que je sache, vous n'avez demandé ni les uns ni les autres une modification de la Constitution.

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances*. Vous, vous avez terriblement critiqué cette disposition !

M. Michel Charasse, *ministre délégué*. Vous nous avez tellement embêtés avec qu'on vous l'applique !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. J'indique aux membres du groupe communiste que la partie « recettes » du budget, que nous avons présentée M. Michel Charasse et moi-même, a été votée sans le recours à l'article 49, alinéa 3. Le parti communiste a eu la sagesse de s'abstenir, M. Barre et quelques-uns de ses amis aussi.

M. Robert Vizet. Si vous faites un effort, cela ira encore mieux !

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat*. Cela prouve à tout le moins, sans prétendre que notre budget est excellent, qu'il a tout de même été jugé suffisamment bon pour ne pas entraîner un vote négatif.

Mais que n'a-t-on entendu à propos de ce budget !

Au moment de l'examen des recettes, l'opposition nous reproche de dépenser trop, donc de ne pas diminuer assez les impôts et de ne pas réduire suffisamment le déficit budgétaire,...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Elle a bien raison !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Et quand on vient aux dépenses, changement de discours,...

M. Paul Loridant. Très vrai ! Vous avez entièrement raison !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... elle nous reproche de ne pas faire assez pour la défense, de ne pas faire assez pour l'éducation, de ne pas faire assez pour la justice, le logement, les routes, l'agriculture, les collectivités locales...

Mme Hélène Luc. C'est vrai, tout cela !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Bref, elle nous reproche de ne pas dépenser assez !

Mme Hélène Luc. Non, on vous demande de dépenser autrement, avec moins de crédits pour la guerre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Curieuse contradiction, qui montre bien l'incapacité de l'opposition à définir une politique sérieuse et crédible.

On nous dit aussi - c'était le cœur du discours de ceux qui m'ont précédé - que nous dépensons trop pour le fonctionnement et pas assez pour l'investissement. Ce n'est pas sérieux !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Non, ce n'est pas sérieux !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Quand nous faisons de l'éducation nationale la première des priorités, le premier budget, avec près de 248 milliards de francs, c'est naturellement au chapitre des dépenses de fonctionnement que l'effet budgétaire se fait sentir. Pourtant, ne s'agit-il pas d'un investissement, au bon sens du terme ? L'investissement éducatif permettra à nos jeunes d'acquérir davantage de connaissances, d'être plus efficaces sur le plan de la production, indépendamment de l'égalité des chances que nous devons chercher constamment à atteindre.

Comment l'opposition espère-t-elle sortir de cette contradiction : vous ne dépensez pas assez et vous ne réduisez pas suffisamment les impôts ?

Eh bien, une fois de plus, le remède miracle a été proposé : la privatisation. Autrement dit, comme le disait un ancien Premier ministre conservateur - pas socialiste ! - britannique à la très conservatrice Mme Thatcher : on vend les bijoux de famille pour payer le loyer, puis les meubles... et puis il ne reste rien.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. J'achève cette partie de mon raisonnement. On peut discuter du principe de la privatisation des entreprises publiques ou de la nationalisation de certaines entreprises privées, c'est affaire de conception politique. Il s'agit d'une formule dont les avantages et les inconvénients économiques méritent débat...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous ne voulez pas que l'on en discute ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous faites des nationalisations obliques, vous l'avouez !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... mais ce n'est pas à coup sûr une question budgétaire.

J'observe des dissonances. Pour les uns, il faudrait privatiser pour réduire la dette publique, pour d'autres, cela servirait à financer les lycées, pour d'autres enfin, à désendetter les agriculteurs ou à faire baisser les impôts.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, monsieur le rapporteur général de la commission des finances, que c'est bien là l'illustration de la cacophonie microscopique - comme dirait quelqu'un que vous connaissez bien ! qui règne dans les rangs de l'opposition. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Roger Chinaud, rapporteur général. M'autorisez-vous maintenant à vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Monsieur le ministre d'Etat, sous couvert de propos qui se veulent empreints de bonhomie, vous insistez - comme je vous comprends ! - sur le fait que vous voulez un vrai débat.

Dès lors, pourquoi dénaturez-vous le fond des propositions qui vous sont présentées par la majorité de la commission des finances du Sénat ?

Dans les propositions qui vous ont été faites quant à l'utilisation des fonds qui proviendraient des privatisations, rien n'est affecté à un financement quelconque de dépenses : tout est affecté à la réduction du déficit, parce que c'est précisément un objectif prioritaire.

Alors, je vous en supplie, ne dénaturez pas les propositions que l'on vous fait !

Vos collaborateurs ont dû par avance vous préparer un discours, alors même qu'ils ne savaient pas encore quelles seraient nos propositions.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous connais bien, vous êtes un homme intellectuellement honnête, alors, ne dénaturez pas nos propositions.

Quant à la « cacophonie »,...

M. Paul Loridant. Ah oui !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. ... monsieur le ministre d'Etat, laissons la gauche régler ses difficultés ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Michel Charasse, ministre délégué. A droite, c'est l'harmonie municipale ! (*Sourires.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Monsieur le rapporteur général, je ne sais pas qui vous prépare vos discours, mais moi, j'ai pour habitude d'écrire les miens soigneusement. D'ordinaire, je préfère l'improvisation,...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Moi aussi !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... mais j'ai, aujourd'hui, choisi de rédiger sur le papier ce qu'il me paraissait souhaitable de dire.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je ne parlais pas - la distinction est subtile, monsieur le rapporteur général - de la commission des finances du Sénat,...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Nous sommes au Sénat !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... je parlais de l'opposition en général. Permettez-moi, je vous en prie - à moins que vous ne considériez qu'entre vous et les députés des formations auxquelles vous appartenez, il y ait un fossé - de faire allusion à ce que j'ai entendu dire ici ou là.

J'ai gardé le souvenir, monsieur Roger Chinaud, de ce que j'ai entendu en commission des finances.

Lorsque nous examinerons les articles, lorsque vous défendrez vos propositions, vous pourrez faire valoir que votre pensée a évolué... la majorité de la commission des finances a tel point de vue... que ce n'est pas exactement celui qui avait été exprimé... Moi, je répète ce que j'ai entendu, et j'ai entendu dire, ici même, que les privatisations pouvaient servir à des usages divers.

M. René Régnault. Ils veulent vendre l'argenterie !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Personnellement, monsieur Chinaud, j'ai du mal à m'y retrouver.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Cela vous arrange !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... Je ne veux retenir de cette cacophonie que l'hommage involontaire ainsi rendu par l'opposition aux entreprises nationalisées ! Si celles-ci n'étaient pas performantes, qui penserait à les vendre et qui voudrait les acheter ?

MM. Raymond Courrière et Roland Courteau. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Cela étant, j'ai été frappé par la passion avec laquelle M. le président Poncelet a évoqué les nationalisations et par son souci de les défendre parfois lorsque l'intérêt général est en jeu.

Il m'a demandé quel avait été le rôle des banques nationalisées en 1982 pour l'économie française.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Le chômage !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Celles qui avaient été alors nationalisées ont été privatisées depuis 1986. En outre, une autre banque a été privatisée : la Société Générale - sujet bien connu de M. Chirac.

M. Roger Chirac, rapporteur général. Et de vous-même !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Et de moi-même, en effet. D'ailleurs, sur ce point, nous nous sommes finalement compris. Il ne faut jamais désespérer, les désaccords ne sont pas éternels.

Mais devant la foi, la vigueur de M. le président Poncelet, je me suis demandé : qui avait nationalisé la Société Générale et qui l'a privatisée ? C'est le général de Gaulle qui l'a nationalisée et c'est M. Chirac qui l'a privatisée !

M. René Rénault. C'est cela la continuité ! (Sourires.)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Confiance pour confiance, monsieur Poncelet, je préfère être fidèle au général de Gaulle (*Rires sur les travées du R.P.R.*) plutôt que de chausser les bottes de M. Chirac. La vérité historique est là ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Voilà un ralliement bien tardif ! Je regrette qu'il vienne si tard.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je pourrais ajouter d'autres entreprises à la liste.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et Renault !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. En effet ! Lorsque M. Debré, un homme que je respecte beaucoup car il a le sens de l'intérêt général, était ministre des finances, il a réorganisé le secteur public de l'assurance - c'est lui qui a créé nos trois grandes sociétés - et le secteur bancaire. Mais il ne lui est pas alors venu à l'esprit de faire de la privatisation des compagnies d'assurance l'alpha et l'oméga de la politique des gaullistes de cette époque-là. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mais finissons-en avec cet échange de propos aimables.

Quelle économie faut-il à la France et au monde en cette fin de siècle ? Ce sera ma conclusion, elle sera brève. Le monde est troublé et une majorité, pour ne pas dire l'unanimité, pourrait se retrouver autour de cette simple formulation.

Crise des modèles économiques, crise d'identité culturelle : ces deux crises nous viennent d'Est et d'Ouest et elles nous atteignent aussi.

Crise des modèles : la faillite du système communiste a brisé le modèle d'une économie collectiviste ouvrant les portes d'un paradis social dont l'espoir a totalement disparu, même chez les plus dévôts de ses partisans.

Mme Hélène Luc. Mais le capitalisme, lui non plus, n'est pas un modèle !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Le capitalisme a été et est source de production et de bien-être, mais il aggrave les inégalités...

Mme Hélène Luc. Gravement !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je veux bien dire « gravement », mais c'est un pléonasme.

Le capitalisme, dis-je, aggrave les inégalités entre pays riches et pays développés...

Mme Hélène Luc. Même en France, monsieur le ministre d'Etat !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... entre communautés, entre catégories sociales. Il entraîne - regardez ce qui se passe aux Etats-Unis ! - l'instabilité et la misère des services collectifs.

Les conséquences ne sont pas seulement idéologiques. L'Est doit reconstruire son appareil productif ; l'Ouest doit restaurer ses services publics ; le Sud, interpellé par cette double crise, donne la priorité à l'économie, au risque d'une instabilité sociale.

Crise d'identité aussi : elle traverse le monde, et la France n'est pas épargnée. Cette crise a pour manifestation le brassage des cultures, le retour du religieux, la résurgence du nationalisme avec pour toile de fond, amplificateur et miroir de l'actualité immédiate, la mondialisation des médias.

L'Europe est à la fois un ferment de cette crise et un élément de réponse. Elle met à mal nombre de nos certitudes et pourtant elle constitue notre nouvel horizon. Comment la construire sur des fondations démocratiques ? Comment préserver les identités nationales dans un ensemble plus vaste ? Voilà deux questions dont nous avons débattu utilement, sous la présidence de M. François-Poncet, en commission des affaires économiques et du Plan, et dont, je l'espère, nous allons continuer à débattre car là se joue notre avenir.

La France peut-elle apporter, dans cette perspective, une conception originale du développement économique et social ?

L'échec de l'économie administrée et du capitalisme sauvage fait que, dans le monde, les adeptes de l'économie de marché n'ont jamais été aussi nombreux.

On parle en Union soviétique d'économie de marché « régulée », en République fédérale d'Allemagne d'économie « sociale » de marché. J'ai entendu M. Juppé parler d'économie « participative » de marché. Très bien ! Mais il me semble que l'économie « mixte » de marché correspond à ce qu'il nous fait faire en France et dans le monde.

Expliquons-nous, mesdames, messieurs les sénateurs : je suis pour le marché - vous le savez tous ici - mais je ne confonds pas économie de liberté et libéralisme. Le libéralisme sauvage, que l'on a vu théoriser ces dernières années, n'est qu'une forme renouvelée du capitalisme, d'un capitalisme dur où les plus forts écrasent les plus faibles, où le désordre règne sur le marché et où le poids des monopoles est déterminant.

Une société ne fonctionne bien que si elle est fondée sur le droit et si le droit, reconnu par tous, est respecté par tous. La liberté n'existe pas sans règles ! C'est vrai aussi dans le domaine économique.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous écoute toujours avec attention. Qui demande aujourd'hui qu'on organise un système monétaire international ? Vous, sur tous les bancs de cette assemblée - et je m'en réjouis ! Mais voilà dix ans, dans des enceintes internationales, ceux qu'on appelait les libéraux disaient que le marché des changes devait fonctionner sans règles car, après tout, c'était un marché comme les autres.

Il en est de même pour le pétrole, qui n'est pas une marchandise comme les autres et dont le marché est à organiser au plan international. Nous le disons, vous et nous, majorité et opposition.

Il en est également de même pour les marchés financiers, que nous avons voulu tous ensemble moderniser et rendre plus transparents. Le texte a été voté pratiquement à l'unanimité.

Certes, mesdames, messieurs les sénateurs, le marché est irremplaçable. Entendons-nous pour dire que l'Etat l'est aussi. Je connais plusieurs d'entre vous qui pensent comme moi, même s'ils ne voteront pas ce projet de budget.

Le rôle de l'Etat est indispensable, comme le marché, pour la bonne marche de l'économie, pour assurer à chacun ses droits et sa chance dans la société. Regardez l'agriculture, mesdames et messieurs les sénateurs. Que se passerait-il si l'Etat, à l'échelle de la France, et la Communauté, à l'échelle de l'Europe, n'intervenaient pas pour garantir les prix et faire l'effort de solidarité national et européen qui s'impose pour certaines catégories d'agriculteurs ?

Si le marché, que certains révèrent avec dogmatisme dans l'application implacable de la loi de l'offre et de la demande au plan mondial, avait libre cours, ce serait des dizaines et des dizaines de milliers d'exploitations agricoles qui disparaîtraient chez nous.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Nous avons à réaliser la synthèse du rôle du marché et de celui de l'Etat dans une économie de liberté dont la dimension sociale est à imaginer, en attribuant des responsabilités nouvelles aux individus comme aux syndicats ou aux associations, le plus près possible du terrain.

Peut-être jugerez-vous, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que je me suis éloigné du sujet ? Très franchement, je ne le crois pas. Seule une France forte sur le plan économique, cohérente sur le plan social, écoutée en Europe et dans le monde est capable d'imaginer une société plus juste et plus féconde. Entendons l'appel de la jeunesse pour mesurer ensemble, quelles que soient nos divergences, nos responsabilités collectives. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le président de la commission des finances, M. Poncelet, et le rapporteur général, M. Chinaud, ont, chacun, avec leurs grandes qualités et la forte conviction qui les anime, fourni à la Haute Assemblée leur appréciation sur ce projet de loi de finances. A première vue, elle me paraît correspondre au sentiment de la majorité du Sénat.

Mon collègue et ami M. le ministre d'Etat, Pierre Bérégovoy, vient de souligner combien le Gouvernement est conscient des enjeux économiques et budgétaires de la situation actuelle et comment il a préparé et adapté sa propre politique.

Je voudrais maintenant, si vous le permettez, aborder plus précisément les grandes options du projet de loi de finances.

Vous connaissez les principales modifications apportées par l'Assemblée nationale au projet initial. Elles modifient peu les données de l'équilibre général.

A structures constantes et après l'ajout, sur l'initiative du Premier ministre, de 500 millions de francs de crédits destinés aux lycées, les charges augmentent de 4,8 p. 100 par rapport à 1990, les recettes nettes croissent de 5,1 p. 100 par rapport aux évaluations révisées pour 1990 et le déficit s'élève à 80,6 milliards de francs.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il a augmenté !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Ces quelques chiffres traduisent l'équilibre général que le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont dégagé pour ce projet de loi de finances.

Je commenterai cet équilibre d'ensemble en répondant à trois questions. Ce budget prend-il pleinement en compte le nouvel environnement international ? Poursuit-il avec suffisamment de résolution l'assainissement des finances publiques ? Traduit-il une bonne maîtrise de la dépense ?

Tout d'abord, il faut insister sur la stratégie budgétaire de réponse graduée que le Gouvernement a adoptée face à la dégradation de l'environnement économique international.

Rappelons-nous un instant dans quelles conditions ce budget a été élaboré : en plein début de la crise du Golfe, le Gouvernement s'étant vu accusé, d'ailleurs de la manière la plus contradictoire, soit d'être excessivement pessimiste, soit de vivre sur un optimisme dépassé.

Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui, j'ai la conviction que l'appréciation portée cet été par le Gouvernement sur la situation économique était juste : un ralentissement de la croissance bien réel, quoique encore modéré, comportant des risques contre lesquels il fallait réagir très vite.

Bien sûr, si d'autres adaptations sont nécessaires dans les mois qui viennent, nous y procéderons : le Premier ministre a été clair sur ce point lors du débat de lundi dernier sur la motion de censure, en prévoyant « une rigueur maintenue si le ralentissement de la croissance mondiale se confirme ».

Je ne reviendrai pas sur le tableau qu'a très précisément dressé M. Pierre Bérégovoy du ralentissement de l'économie mondiale.

La France, chacun le sait à présent, n'échappera pas à ce mouvement général. Déjà, en 1990, la croissance du P.I.B. devrait être, finalement, légèrement inférieure aux 3 p. 100 prévus en loi de finances initiale, qu'il faut comparer aux 3,7 p. 100 de 1988 à 1989.

Pour 1991, le taux de croissance de 2,6 p. 100 du P.I.B. total retenu traduit bien cette phase de progression ralentie, quoique toujours forte, de notre économie.

Ces tendances préexistaient à la crise du Golfe, qui y a ajouté des facteurs de tension sur les prix et de renchérissement des coûts de production.

M. le ministre d'Etat vous a parfaitement indiqué avec quel sens de la mesure il convenait d'apprécier cette situation. Certains députés de l'opposition qui, le 16 octobre dernier, taxaient d'irréalisme ce projet de budget, parce que le coût du baril se situait ce jour-là à 40 dollars, auraient été mieux inspirés d'être plus prudents ou, en tout cas, moins affirmatifs.

La situation actuelle recèle un risque majeur, celui d'un repli de l'investissement et d'une reprise du chômage.

Il faut prévenir ce risque. Dans les circonstances présentes, c'est la priorité des priorités.

C'est pourquoi le Gouvernement a considéré qu'un programme d'allègements fiscaux ambitieux en ce sens était indispensable.

La première caractéristique de ce projet de budget est donc qu'il met en œuvre un ensemble de mesures fiscales de réaction immédiate aux incertitudes économiques.

Nous avons deux objectifs qui sont, d'une part, soutenir l'investissement des entreprises pour relever le défi de l'emploi et de la concurrence européenne et internationale et, d'autre part, combattre l'inflation, pour parer aux risques nés de la crise du Golfe.

S'agissant, d'abord, du soutien à l'investissement, la hausse du prix du pétrole va accroître les coûts de production des entreprises à un moment où les coûts salariaux unitaires s'alourdissent et où les charges financières restent élevées. Il est donc essentiel de préserver l'industrie créatrice d'emplois des conséquences de la crise pétrolière.

Les mesures fiscales en faveur de l'investissement représenteront 15 milliards de francs pour 1991 et 1992.

La mesure la plus importante, c'est évidemment la baisse à 34 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices non distribués. C'est un allègement de 8 milliards de francs.

Pourquoi entendons-nous privilégier la baisse de l'impôt sur les sociétés ?

D'abord, nous voulons améliorer la capacité d'autofinancement des entreprises ; c'est une évidence.

Ensuite, nous souhaitons stimuler l'investissement et, par priorité, l'investissement productif. La baisse de l'impôt sur les sociétés profite à l'industrie plus que proportionnellement à la part de ce secteur dans la valeur ajoutée.

Enfin, nous tenons à privilégier la mesure la plus neutre à l'égard des choix d'investissement et la mesure la plus efficace. La réduction de l'impôt sur les sociétés favorise, en effet, d'une part, les entreprises bénéficiaires et, d'autre part, les entreprises récentes, de petite taille et innovantes, c'est-à-dire celles qui ont un accès plus difficile et plus coûteux aux marchés financiers et qui doivent donc se financer par priorité sur leurs fonds propres.

Pourquoi entendons-nous privilégier la baisse de l'impôt sur les sociétés sur les seuls bénéfices réinvestis ? Tout d'abord, c'est la manière la plus directe d'encourager l'investissement. Ensuite, c'est une incitation pour les entreprises à recourir au moyen de financement le moins coûteux.

Cela ne veut pas dire qu'à terme il ne faudra pas s'attaquer aussi à l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués. Notre priorité est, pour l'heure, de conforter la capacité d'autofinancement des entreprises.

Le soutien à l'investissement, c'est aussi l'aide à l'investissement immatériel.

Le plafond du crédit d'impôt recherche est porté de 5 millions de francs à 40 millions de francs. L'Assemblée nationale a amélioré la portée de ce régime pour les P.M.E. en augmentant le taux de prise en compte des dépenses de fonctionnement.

Outre ces mesures générales incitatives, le projet de loi de finances comporte des mesures d'allègement de charges : le plafonnement du poids de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100

de la valeur ajoutée, au lieu de 4 p. 100 actuellement, soit 3,3 milliards de francs ; la suppression en deux ans des rémanences de T.V.A. sur le fioul, pour aider l'industrie à absorber le supplément de coût de production lié à la hausse du prix de l'énergie.

Nous proposons également des mesures de renforcement des fonds propres pour donner aux entreprises, notamment aux P.M.E., les moyens de financer leurs investissements.

Le régime de déductibilité des dividendes favorisant les augmentations de capital est reconduit.

La fraction des comptes courants d'associés bloqués dont la rémunération fait l'objet du prélèvement libératoire de 15 p. 100 passe de 200 000 francs à 400 000 francs.

La réforme du régime fiscal du capital-risque le rendra plus clair et plus incitatif. Le nouveau régime prévoit, d'une part, l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et des plus-values provenant de leur portefeuille, qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés et, d'autre part, la suppression de l'obligation de distribution des résultats.

Après concertation avec la profession, le Gouvernement a modifié devant l'Assemblée nationale le régime fiscal des distributions effectuées par les sociétés de capital-risque pour rendre plus attractives celles qui ont réellement une activité de capital-risque.

Enfin, dans un souci de simplification, les contraintes d'emploi des fonds collectés ont été allégées et harmonisées entre les sociétés de capital-risque et les fonds communs de placement à risques.

En outre, dans le cadre du soutien à l'investissement, un effort particulier est fait pour la relance de la politique d'économie d'énergie.

Les investissements économisant l'énergie dans les entreprises pourront être amortis à 100 p. 100 dès la première année.

Cette mesure va de pair avec une incitation fiscale accrue à l'isolation thermique pour les particuliers, par l'extension aux locataires de la mesure prévue dans le budget de 1990 et par la prise en compte des dépenses de régulation thermique.

Notre second objectif est la maîtrise de l'inflation, non seulement pour des raisons économiques évidentes, mais aussi pour des raisons de justice sociale.

Il est capital pour la compétitivité de notre économie d'empêcher l'inflation de reprendre racine. Le projet de loi de finances comporte des mesures d'allègements des impôts sur la consommation qui bénéficieront, d'abord, aux foyers à ressources modestes.

Il est essentiel que les efforts de désindexation des revenus et des prix déjà accomplis ne soient pas compromis par des revendications liées à la hausse des prix de l'énergie. Il faut donc que celle-ci soit atténuée, notamment pour les plus modestes, par une maîtrise générale de l'inflation.

Le taux majoré de T.V.A. est donc réduit de trois points. Le taux de T.V.A. sur la redevance audiovisuelle passe à 2,1 p. 100. La taxe intérieure sur les produits pétroliers n'est indexée qu'à 50 p. 100, au lieu de 75 p. 100, de l'évolution prévue des prix.

Cet ensemble puissant d'aides fiscales traduit la priorité centrale qui s'attache au maintien de l'emploi.

Elles s'accompagnent d'une étape supplémentaire dans la recherche d'une plus grande solidarité et d'un partage équitable de l'effort.

Permettez-moi d'insister sur deux points.

D'abord, dans un contexte de réduction des recettes lié au contexte économique, ces mesures de rendement sont indissociables des mesures d'aide à l'investissement et de lutte contre l'inflation dont je viens de parler.

Ces mesures, essentielles pour l'avenir économique du pays, n'auraient pas pu être financées sans qu'un réajustement intervienne par ailleurs. J'observe *in fine* que le bilan en faveur des entreprises est positif : 16 milliards de francs d'allègements fiscaux, 3,5 milliards de francs de redéploiement.

Ensuite, les mesures de rendement que nous vous proposons ne sont pas des mesures de pénalisation. Ce sont des mesures de neutralité fiscale qui ont des justifications techniques et économiques. Nous aurons l'occasion d'en reparler longuement au moment de la discussion des articles.

Nous avons donc inscrit dans le projet de loi de finances les quatre mesures que je vais citer.

La première mesure concerne la taxation des plus-values financières des entreprises au taux de 25 p. 100 au lieu de 19 p. 100.

Cette mesure ne vise que les titres de placement des entreprises. Nous n'avons pas voulu toucher aux plus-values qui servent au financement de la croissance interne ou externe de l'entreprise. Cela pénaliserait l'investissement et cela serait contraire à nos objectifs. Il n'est pas souhaitable d'encourager les entreprises à privilégier une source de revenus qui ne serait pas leur activité productrice.

La deuxième mesure concerne la suppression de l'exonération des plus-values des titres non cotés.

Premier constat, le régime actuel est inéquitable. Actuellement, l'imposition est limitée aux actionnaires principaux - plus de 25 p. 100 des parts - des sociétés non cotées.

Deuxième constat, il n'est pas justifié économiquement. La moindre liquidité des titres non cotés ne peut justifier, à elle seule, un traitement fiscal particulier, dès lors qu'ils présentent, en contrepartie, certains avantages par rapport aux titres cotés : sécurité, contrôle, espérance de plus-values.

Troisième constat, aucun de nos partenaires de l'O.C.D.E. ne fait de distinction entre titres cotés et titres non cotés.

La troisième mesure vise l'augmentation du taux de taxation des plus-values à long terme professionnelles des professions non commerciales.

Les bénéficiaires non commerciaux bénéficient pour leurs plus-values à long terme d'un taux d'imposition de 11 p. 100, alors que le taux applicable aux bénéficiaires industriels et commerciaux et aux bénéficiaires agricoles est de 16 p. 100. Il n'y a aucune justification à cet écart qu'il faut donc supprimer.

Enfin, quatrième mesure, afin de renforcer l'effort de solidarité demandé aux détenteurs de grandes fortunes, le taux du plafonnement de l'I.S.F. en fonction du revenu est porté de 70 à 85 p. 100.

J'en viens, enfin, à l'immobilier.

L'abattement de 5 p. 100 par année de détention pour le calcul des plus-values sur les résidences autres que principales est réduit à 3,3 p. 100, ce qui aura pour effet de reporter à 32 ans l'exonération aujourd'hui acquise 22 ans après l'achat du bien.

C'est une mesure de solidarité qui ne modifie qu'à la marge, vous le savez bien, un régime fiscal très favorable. Cet abattement se cumule avec la prise en compte de l'érosion monétaire, de sorte que les plus-values taxables sont, en pratique, très atténuées.

Le taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers est réduit de 10 p. 100 à 8 p. 100. On a beaucoup critiqué cette mesure pourtant peu contestable, car la plupart des frais du propriétaire bailleur sont déductibles en frais réels et l'amortissement, censé couvert par cette déduction, s'applique à des immeubles déjà amortis, s'actualise avec les foyers, fait en partie double emploi avec la déduction au titre des frais réels des travaux d'amélioration et, enfin, n'est pas pris en compte pour le calcul des plus-values lors de la cession du bien.

J'en arrive à ma seconde observation : ce projet de budget poursuit avec résolution l'assainissement de nos finances publiques.

Je voudrais profiter de ma présence au Sénat pour rappeler avec force que le maintien du cap budgétaire que le Gouvernement s'est fixé en 1988 n'est en rien remis en cause par la nécessité de faire face en urgence à la situation dans les lycées.

S'agissant du niveau du déficit budgétaire et de celui des prélèvements obligatoires, le Gouvernement mène une action constante et déterminée, qui me paraît hautement préférable aux recettes un peu trop belles que j'ai encore entendu proposer cet après-midi.

S'agissant du déficit budgétaire, en premier lieu, M. le rapporteur général a beaucoup insisté dans son exposé - ce qui ne m'étonne pas d'ailleurs, puisqu'il a eu la courtoisie de m'informer du contenu de ses réflexions, en m'adressant en priorité les meilleures feuilles de son rapport général - sur la nécessité de tout faire pour dégager un volume d'épargne suffisant au regard des besoins du pays en investissements productifs.

Je tiens à lui dire, il le sait bien, que le Gouvernement partage largement sur ce point son analyse.

De fait, la diminution du déficit budgétaire prend là toute sa signification économique. A un moment où le taux d'épargne des ménages reste trop bas et où l'amélioration de nos structures de production est plus que jamais prioritaire, le prélèvement public sur l'épargne disponible doit être réduit au minimum.

Cet impératif financier rejoint un impératif budgétaire. Pour financer ses priorités, le Gouvernement ne peut pas accepter que ses recettes soient absorbées chaque année davantage par la charge de la dette : 11,8 p. 100 des dépenses en 1991, contre 11,3 p. 100 en 1990, malgré les efforts de réduction du déficit budgétaire que nous avons opérés depuis 1988.

Animé par cette double conviction, le Gouvernement n'est pas depuis 1988 resté inerte, loin de là. Alors que le déficit s'élevait à 115 milliards de francs en loi de finances pour 1988, il aura été réduit depuis de près de 35 milliards de francs, soit près du tiers, en 1991.

Encore ces chiffres doivent-ils être rapprochés de la croissance du P.I.B. pour trouver leur véritable signification. Alors qu'il était de 3,4 p. 100 du P.I.B. en 1984, le déficit budgétaire sera ramené à 1,2 p. 100 en 1991.

La réduction d'une dizaine de milliards de francs du déficit en 1991, soit 80,6 milliards de francs après la décision que M. le Premier ministre a prise au titre des lycées et après le vote de l'Assemblée nationale, s'inscrit donc dans un mouvement continu.

J'ai été assez surpris des commentaires auxquels a donné lieu cette rallonge de 500 millions de francs. J'ai cru comprendre qu'un certain consensus s'était dégagé en vue de réaliser un effort pour les lycées.

J'avais lu en particulier une proposition de M. Giscard d'Estaing, qui, en sa double qualité d'élu national et de président de région, avait proposé un emprunt de 3 milliards de francs pour l'éducation, particulièrement, pour les lycées.

M. Juppé d'ailleurs avait fait savoir qu'il était d'accord sur ce principe. Mais un emprunt, c'est du déficit d'une manière ou d'une autre. Sans autre commentaire à l'égard de mon compatriote auvergnat, je dirai que je me méfie par nature des emprunts Giscard dont je connais les coûts de remboursement.

Cette réduction du déficit est d'autant plus méritoire cette année que le ralentissement conjoncturel nous laisse des marges de manœuvre beaucoup plus réduites que les années précédentes.

Alors, que penser, dans ces conditions, de la proposition originale de M. Chirac, qui veut, d'un coup, réduire de 45 milliards de francs le déficit, grâce à une mesure qui n'est plus originale depuis longtemps : 35 milliards de francs au titre de privatisations ? Je n'en pense pas grand-chose de bon, à vrai dire.

D'une part, la persistance de cette défiance à l'égard du secteur public n'est plus de mise, à la lumière de ses excellents résultats.

D'autre part, et peut-être surtout, réduire une année le déficit de 45 milliards de francs, pour le réaugmenter ensuite, sauf poursuite indéfinie de cession du patrimoine national, n'est pas de bonne politique. Les entreprises, les milieux financiers internationaux jugent, d'abord, la qualité d'une gestion sur sa continuité. Ils sont peu sensibles à ce coup d'esbroufe que serait l'affichage éphémère d'une réduction du déficit obtenue de la sorte.

Le second critère retenu par le Gouvernement est le niveau des prélèvements obligatoires.

Il s'agit d'une idée simple : toute croissance des prélèvements obligatoires pèse soit sur la compétitivité des entreprises, et donc sur l'emploi, soit sur le pouvoir d'achat des ménages et, en fait, un peu sur les deux.

C'est aussi un domaine dans lequel le Gouvernement a agi avec persévérance. Les résultats sont là : après avoir atteint, en 1987, le sommet de 44,8 p. 100, les prélèvements obligatoires ont été ramenés à 43,9 p. 100 en 1990. Ils devraient encore baisser de 0,1 point en 1991.

La réduction de 16,9 milliards de francs des impôts sur deux années, dont 8,5 milliards de francs en 1991, s'inscrit dans cette perspective.

Pour apprécier ce chiffre à sa juste valeur, il faut le rapprocher de l'une des données de base de la préparation de ce projet de budget pour 1991. Les phénomènes qui avaient jusqu'à présent contribué à dynamiser la croissance naturelle des recettes fiscales, pour la porter très au-delà de celle du produit intérieur brut, s'inversent ou disparaissent peu à peu.

L'exemple le plus frappant est l'impôt sur les sociétés. Après une croissance accélérée depuis trois ans, son produit, hors réduction de taux, doit diminuer de 0,3 p. 100 en 1991.

Malgré ce ralentissement marqué des recettes, le Gouvernement a donc tenu ferme le cap fixé depuis 1988, à savoir réduction du déficit budgétaire et allègements fiscaux.

Mais la clé du succès de cette entreprise, plus difficile aujourd'hui qu'hier, c'est évidemment, c'est seulement, dirai-je, la modération de la dépense publique.

Voici le troisième point que je souhaite aborder : ce projet de budget maîtrise correctement la dépense.

A l'Assemblée nationale comme au Sénat, l'opposition, qui est ici la majorité, pose rituellement la question de la maîtrise des dépenses publiques. Chacun le fait selon son tempérament et son talent. Le président et le rapporteur général de la commission des finances du Sénat n'y ont pas manqué !

Cette question appelle trois réponses : l'une globale, l'autre plus analytique et, enfin, un examen critique des propositions de votre commission des finances.

Voici la réponse globale, d'abord : les charges budgétaires augmentent de 4,8 p. 100 à structures constantes, soit sensiblement moins que le produit intérieur brut en valeur, lequel progresse de 5,4 p. 100.

Cette progression a été fixée en étroite corrélation avec la révision de nos hypothèses économiques. Celle qui était prévue avant l'été, comme l'a dit M. le ministre d'Etat, s'établissait aux alentours de 5,5 p. 100.

Le Gouvernement a, dans deux exercices successifs d'économies, réduit de 10 milliards de francs les dépenses prévues pour 1991. J'aurais d'ailleurs aimé en être plus chaleureusement félicité par la commission des finances - je le dis en passant - même si mes auditions devant cette commission sont toujours extrêmement chaleureuses et amicales. (*Sourires.*) Je pensais que vous voudriez me faire plaisir. (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mais la question n'est pas là, ne faisons pas de sentiment.

Le Gouvernement a donc réduit les dépenses prévues pour 1991 dans deux exercices successifs au cours de l'été, tout d'abord, à hauteur de 2 milliards de francs, à la fin du mois de juillet, par la remise en cause de dépenses qui avaient perdu de leur signification - ce que l'On avait appelé les dépenses « désuètes », et quand je dis « On » avec une majuscule, c'est parce que c'est M. le Président de la République lui-même qui a employé ce terme - et, ensuite, pour 8 milliards de francs, à la fin du mois d'août, afin d'adapter sans délai le projet de budget aux conséquences de la crise du Golfe.

M. Roger Chirac, rapporteur général. Ce qui prouve que l'on pouvait trouver 10 milliards de francs !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Bien sûr, puis-je qu'on les a trouvés !

Ces deux trains d'économies ont représenté des sacrifices souvent difficiles. Ils n'ont pu aboutir que parce que la détermination du Président de la République et du Gouvernement de maîtriser la dépense publique était manifeste, publique et sans ambiguïté.

L'équilibre atteint est aujourd'hui satisfaisant. Grâce à une croissance de la dépense inférieure de 0,6 p. 100 à celle du produit intérieur brut, nous pouvons à la fois réduire le déficit et les impôts.

Les critiques de l'opposition sur ce point nous paraissent vraiment mal argumentées et pas toujours de très bonne foi.

Elles sont mal argumentées. M. Chirac parle de dérive des dépenses de fonctionnement, uniquement parce que les « moyens des services » progressent de 5,8 p. 100 en 1991. C'est là, monsieur le rapporteur général - permettez-moi de vous le dire amicalement - une vision étroitement comptable et bien trop rapide.

En effet, il ne faut pas oublier, notamment, que les rémunérations versées aux agents de l'éducation nationale - premier budget en 1991 et presque la moitié des fonctionnaires de l'Etat ! - y entrent pour une très large part.

Par conséquent, s'agit-il d'un luxe inutile ou plutôt d'un investissement primordial pour l'avenir de notre pays ? Je connais votre réponse !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est pareil pour tous les fonctionnaires !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Alors, il faut préciser où seront réalisées les dix milliards de francs d'économies de fonctionnement que vous prévoyez bien vite !

Pour fixer les idées, j'ai fait des comparaisons. Eh bien, 10 milliards de francs représentent le traitement annuel d'environ 60 000 fonctionnaires. Alors faut-il les supprimer ?

M. René Régnault. Lesquels ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. J'ajoute, mesdames, messieurs les sénateurs, que, s'il s'agit de supprimer 60 000 emplois de fonctionnaires, il nous faut une loi de dégageant des cadres et que vos amendements sont muets sur ce point !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Comment ferez-vous dans le collectif ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je vous le dirai dans quelques jours !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous les trouvez, les 10 milliards !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Dans le collectif, je dégage des mesures d'économie en exécution, des économies résultant de la manière dont s'exécutent les choses.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Dès février !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Cela me conduit d'ailleurs parfois à supprimer des crédits inscrits à la demande insistante du Parlement et correspondant à des actions inexécutoires ! Je le dis entre parenthèses !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Dès février !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Mais fermons la parenthèse !

Ces 10 milliards de francs représentent aussi quasiment la moitié des dépenses ordinaires de matériel et de fonctionnement. Le luxe des bureaux et des conditions de travail des agents de l'Etat est-il tel que l'on puisse diminuer de moitié ces crédits ? J'en doute ! Faut-il alors supprimer des services locaux ? Je pose la question à la Haute Assemblée : vous faut-il supprimer des bureaux de poste, des écoles, des collèges, des perceptions, que sais-je encore ?

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Non !

M. Michel Charasse, ministre délégué. L'argumentation est encore moins convaincante quand je regarde ce qui s'est passé de 1986 à 1988.

Le gouvernement de l'époque avait eu beau jeu de présenter des progressions très faibles des dépenses du budget général. Il avait, en effet, « sorti » des dépenses énormes du budget général pour les imputer sur un compte spécial du Trésor financé par les recettes de privatisation, compte dont M. le rapporteur général regrettait tout à l'heure - et sa tristesse semblait immense - qu'il n'ait été supprimé.

Ne faudrait-il pas supprimer ce qui ne sert plus à rien ? Mais c'est un autre problème !

Au total, lorsque l'on examine avec un peu de recul l'évolution de l'ensemble des dépenses définitives du budget de l'Etat, on constate que les années 1987 et 1988 sont loin d'avoir été les plus rigoureuses. Elles l'ont été sensiblement moins que les deux années précédentes, qui avaient été marquées par un réel et courageux effort de redressement - M. le ministre d'Etat s'en souvient et il peut en témoigner.

Ces deux années ne font pas non plus apparaître un écart significatif avec la progression des dépenses définitives qui vous est proposée pour 1991.

Ce qui nous sépare, en réalité, c'est que le Gouvernement applique, depuis 1988, une politique budgétaire équilibrée, qui repose sur deux convictions.

La première est le rejet du dogmatisme idéologique, dont Mme Thatcher a lancé la mode il y a quelques années, et qui, me semble-t-il, commence nettement à perdre de son actualité, y compris chez ses propres amis, à savoir la croissance zéro des dépenses publiques.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Framatome en est l'exemple !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Pourquoi l'Etat s'interdirait-il d'améliorer la qualité des services publics qui lui incombent, dès lors que la progression de la richesse nationale le permet ?

Bien au contraire, le maintien d'un ensemble d'infrastructures et de services publics performants est sans doute ce qui peut faire de la vieille Europe un modèle d'avenir, face aux excès de l'individualisme américain ou à l'effondrement des sociétés collectivisées.

Cohésion sociale, progrès économique et services publics de qualité vont de pair.

La seconde conviction repose sur la nécessité de gérer efficacement la dépense budgétaire, ce qui signifie qu'il faut hiérarchiser les priorités afin d'y affecter dans l'ordre ainsi établi les moyens disponibles.

Et c'est bien là que réside la seconde réponse à votre critique : ce projet de budget concentre les financements supplémentaires sur les grandes priorités définies par le Président de la République et le Gouvernement.

Je ne les citerai que brièvement et me contenterai de faire le contrepoint avec la politique menée de 1986 à 1988.

Le budget de l'éducation nationale, première priorité, augmente de plus de 9 p. 100 et 20,9 milliards de francs lui sont affectés.

Alors que, de 1986 à 1988, près de 1 000 emplois avaient été supprimés et que ce budget n'avait progressé que de 6,5 p. 100, il aura augmenté, de 1988 à 1991, de 25 p. 100 et 38 000 emplois auront été créés.

Face à l'afflux des élèves et des étudiants, face à l'élargissement de leurs origines sociales, il fallait agir puissamment en mobilisant des crédits importants pour recruter des enseignants, pour améliorer les conditions de vie des étudiants modestes et pour multiplier les surfaces de locaux d'enseignement.

La deuxième priorité concerne la recherche : une baisse de 3,7 p. 100 pour le budget civil de recherche et de développement entre 1986 à 1988, contre une hausse de 24 p. 100 de 1988 à 1991, avec trois budgets successifs en hausse de plus de 7 p. 100 et un accent tout particulier mis sur la recherche industrielle.

La troisième priorité définie par le Président de la République touche au revenu minimum d'insertion : un million de personnes bénéficiaires cette année, une dotation de plus de 9 milliards de francs et l'extension des droits à la couverture maladie et à l'allocation-logement. Qui oserait à présent proposer la remise en cause de ce qui constitue à l'évidence une étape majeure dans l'amélioration de notre protection sociale ? Sûrement pas le Sénat, qui, si ma mémoire est bonne, a adopté ce texte à la quasi-unanimité sinon à l'unanimité !

La quatrième priorité a trait au logement social : 20,2 p. 100 d'augmentation depuis 1988, dont 5,4 p. 100 en 1991. Réhabilitation en cinq ans du parc de logements H.L.M., extension des allocations de logement au parc locatif privé ! Est-ce là-dessus que l'opposition nous convie à faire des économies ?

La cinquième priorité est relative à l'aide publique au développement, pour laquelle la France confirme son rôle de leader : 0,54 p. 100 du P.I.B. en 1989, 0,55 p. 100 en 1990, 0,56 p. 100 en 1991, avec des dotations en augmentation de près de 11 p. 100 pour cette seule année.

Enfin, en ce qui concerne l'engagement du Gouvernement, de restaurer là où il le faut des services publics de qualité, une impulsion remarquable est donnée en 1991 au budget de la justice - il augmente de plus de 12 p. 100 - et à celui de l'environnement, lequel est enfin doté des moyens de sa politique.

Fallait-il ouvrir moins de crédits sur ces différents budgets ? Ce n'est pas mon avis. Ce n'est pas le vôtre non plus, je le sais bien.

Mais j'avais lancé un défi aux députés de l'opposition lors de l'examen de la première partie de la loi de finances. Il consistait à noter attentivement dans l'ensemble des débats sur chacun des budgets discutés en deuxième partie toutes les propositions d'économies qui seraient avancées par l'opposition.

Je vais vous donner le résumé de ce petit travail qui, comme je le craignais, ne met pas vraiment en valeur l'esprit de cohérence de certains de vos collègues.

Qu'est-il en effet advenu des grandes envolées vertueuses appelant à réduire les dépenses de l'Etat ? Elles se sont, par la grâce du passage de la première à la deuxième partie, transformées en appels pressants à des dotations supplémentaires, et, pire, généralement au refus du vote des budgets ministériels pour ce motif !

Mais écoutons plutôt les députés de l'opposition, budget par budget.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Nous sommes au Sénat !

M. Michel Charasse, ministre délégué. A propos des anciens combattants, M. Meylan a déploré que « ce budget marque un recul sensible et préoccupant de l'effort financier de l'Etat ».

Sur la communication, M. Robert-André Vivien, qui est un de vos amis, a résumé ainsi son analyse : « Il est clair que le financement public de l'audiovisuel est insuffisant. »

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ce ne sont pas les rapporteurs du Sénat !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Mais vous voyez de temps en temps ! Et quand M. Chinaud parle d'un budget « socialiste », il ne fait pas la distinction entre ceux d'ici et ceux de là-bas ! Il globalise ! Moi aussi, je globalise !

Sur la recherche, M. Pelchat a indiqué, pour motiver le refus de vote de son groupe, que ses membres étaient « bien conscients que les moyens mis par le Gouvernement à la disposition de la recherche française pour 1991 sont très insuffisants ».

M. Michel Giraud - votre ancien collègue au Sénat - à propos de l'aménagement du territoire, a regretté, lui aussi, une « grave insuffisance budgétaire ».

M. Chamard, examinant les crédits de l'emploi, a regretté que ce budget ait été, selon lui, « étrillé très sérieusement » et s'apprêtait à voter contre, pour « aider le ministre à obtenir du ministre des finances des crédits lui permettant de faire face à la conjoncture ». Or, le « coup d'étrille », soit dit en passant, c'est M. Blin qui me l'a soufflé, au moment du débat d'orientation budgétaire !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous voyez que le Sénat est plus sage !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Mais oui ! Mais M. Chamard, lui, n'a apparemment pas bien compris !

Sur l'agriculture, nous avons eu droit à un florilège de propositions dépensières, allant des incitations fiscales à l'investissement, demandées par M. Gengenwin, à la remise d'arriérés de cotisations sociales - pour MM. Bouvard, d'Harcourt et Godfrain - à l'accélération de la déduction de la T.V.A. sur le fioul - pour MM. d'Harcourt et Reitzer - et j'en passe. L'addition se chiffre à plusieurs milliards de francs !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Revenez au Sénat !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Il fallait leur dire que le Sénat était contre !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous allez accepter nos amendements qui sont gagés ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. J'en viens à la justice, pour laquelle les députés du groupe du R.P.R. ont proposé un budget alternatif. M. Toubon, votre collègue ou votre ami, pour certains d'entre vous, a chiffré très précisément à 1,45 milliard de francs supplémentaires les crédits qu'il juge nécessaires pour 1991.

Passons maintenant au budget de la défense. M. Fillon, votre collègue du R.P.R., lui aussi, a déclaré : « Le titre V est en stagnation ; les crédits de recherche sont sacrifiés ; les programmes sont amputés, retardés, annulés. » Voilà donc encore un budget insuffisant, et non des moindres !

Sur l'industrie, enfin, parce que je ne veux pas être trop cruel ni repousser trop tard l'heure de la soupe, M. Vasseur a regretté...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous ne trouvez pas d'arguments pour nourrir votre exposé au Sénat et vous allez les chercher ailleurs !

M. Michel Charasse, ministre délégué. M. Vasseur, disais-je, a regretté que « nous pratiquions la guerre en dentelles, alors que les autres font la guerre totale » et a évoqué, lui aussi, l'insuffisance des crédits.

Quant aux recettes, ce qui m'a été proposé, avec des gages plus ou moins fantaisistes, représente au total 202,8 milliards de francs - j'ai chiffré, amendement par amendement - dont une bonne moitié pour l'opposition et le reste pour le groupe communiste - je le dis en passant, car je ne voudrais pas les oublier.

M. Robert Vizet. Nous, nous avons de bons gages !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Alors, monsieur le rapporteur général, quand vous dites que chaque franc enlevé à l'administration est pour l'épargne, et vous citez à ce propos M. le ministre d'Etat...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Non, c'est vous-même que je citais ! Rendez à César ce qui est à César !

M. Michel Charasse, ministre délégué. On n'a pas beaucoup de différences avec M. le ministre d'Etat ! Nous évoquons tout à l'heure notre différence d'âge en parlant de la « pénibilité » des débats nocturnes ; en dehors de celle-ci, je n'en connais pas d'autres ! (Sourires.)

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Nous aurions pu tenir le même propos !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Tout cela m'a d'ailleurs permis d'apprendre que, s'il était né deux jours plus tard, M. le ministre d'Etat se serait appelé Noël et non Pierre ! (Nouveaux sourires.)

Monsieur le rapporteur général, vous me disiez donc que chaque franc enlevé aux dépenses administratives est pour l'épargne. Permettez-moi de vous dire que chaque franc enlevé à nos dépenses administratives alimente non seulement l'épargne productive, mais aussi les discours de ceux qui estiment que les dépenses ne sont jamais suffisantes. Les débats devant le Sénat conduiront certainement la majorité sénatoriale à ne pas être en reste dans cette litanie.

M. Paul Loridant. Certainement !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Mesdames, messieurs les sénateurs, où faire des économies dans ces conditions ? Je comptais sur les députés de l'opposition pour m'éclairer sur ce point, après qu'ils eurent tant critiqué le caractère dépensier de ce budget au cours de la discussion générale. Comme vous pouvez le constater, j'ai été quelque peu déçu du résultat.

D'ailleurs, si j'avais pu retenir certaines de leurs propositions, je ne présenterai pas le projet de budget adopté par l'Assemblée nationale qui vous est soumis aujourd'hui.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Adopté ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Malgré toute la confiance et l'amitié que je porte au président et au rapporteur général de la commission des finances...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Confiance et amitié partagées !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... je crains un peu, soyons franc, que ne se renouvelle ici un scénario à peu près identique.

Est-ce la distinction entre la première et la deuxième partie prévue par l'ordonnance organique de 1959 qui conduit à ce que les savants pourraient appeler de la schizophrénie et que j'appellerai plus simplement, comme un modeste Diafoirus, ce que les Grecs avaient retenu sous le nom de « diarrhoïa », et que les dictionnaires traduisent pudiquement par « écoulement », verbal naturellement ! (Sourires.)

N'est-ce pas la démonstration parfaite qu'au fond l'opposition nationale, qui a, par ailleurs, ses vertus, et dont vous êtes les vaillants et éternels guerriers, ne peut que camoufler, dans une critique un peu systématique, son absence de propositions sérieuses s'agissant des économies ?

Si je comprends bien, en tout cas, la conception du rôle du Parlement, telle qu'elle a été développée tout à l'heure par M. le président de la commission des finances et par M. le rapporteur général, c'est au Parlement que revient le soin de proposer des réductions d'impôts et au Gouvernement celui de faire des économies sur les dépenses.

C'est une lecture - permettez-moi de vous le dire - assez singulière de la constitution de 1958, que ses auteurs n'avaient certainement pas imaginée.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mais si !

M. Michel Charasse, ministre délégué. En tout cas, je ne crois pas que ce soit un bon moyen de souligner le sens aigu de la responsabilité du Parlement et je ne suis pas certain que l'on restaure ainsi, comme beaucoup le souhaitent, le rôle des assemblées.

Alors, mesdames et messieurs les sénateurs, après la méthode choisie par le Sénat en 1988 et en 1989 pour les projets de budget pour 1989 et 1990, dont vous savez tous qu'elle fut, au fond, inopérante et qui vous a confinés dans la tristesse des plaisirs solitaires, je regrette, profondément que le Sénat semble persister à refuser d'imprimer au budget de la nation une marque qui reste, et qu'il recommence, comme dans une sorte de geste rituel, à refuser de s'engager dans la définition claire des mesures d'économie qu'il recommande.

Vous voici, au fond, bien éloignés de l'esprit d'économie dont Gustave Thibon écrivait dans ses *Diagnosics*, « qu'au sens le plus haut du terme, il se confond avec l'esprit de fidélité et de sacrifice ». Il aurait pu ajouter le courage, qui est toujours indispensable lorsqu'il faut imposer de vraies économies.

Au cours des années précédentes, vous avez bénéficié, pour cette pratique, de la bienveillance du Gouvernement, qui vous a laissé faire librement, pensant qu'avec le temps le Sénat se rendrait compte de la vanité de ce subterfuge de procédure.

Mais, apparemment, j'ai le sentiment que vous êtes tentés de persister. Alors, puisque vous ne voulez pas prendre directement vos responsabilités...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous avez mal lu le tome II !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... en tirant logiquement les conséquences de votre position de principe sur les dépenses publiques, craignez que le Gouvernement ne prenne bien vite les siennes en demandant un jour un vote bloqué sur l'article d'équilibre, ce qui ne vous laisserait que le choix cruel entre arrêter la discussion à la fin de la première partie du projet de loi de finances, en raison du rejet de l'article d'équilibre, ou la poursuivre, en examinant la seconde partie, pour appliquer vos demandes de réduction de dépenses budget par budget.

Je n'ai pas réagi en 1988 et 1989. Mais que l'on sache bien que, si vous avez le droit - que je regrette - de compromettre peu à peu le rôle du Sénat dans la discussion et le vote du projet de loi de finances, je ne suis pas disposé à laisser bafouer les droits constitutionnels du Gouvernement.

Cela étant, c'est pourtant avec une grande sérénité que j'affirme que ce projet de budget trouve un bon équilibre entre les légitimes attentes qui s'expriment dans tous les secteurs de la vie nationale et les contraintes macro-économiques qui s'imposent à nous, afin de maintenir ce pays sur le chemin de la croissance.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques remarques que je souhaitais formuler devant vous à propos de ce projet de budget.

Il poursuit résolument la politique menée depuis deux ans pour financer les engagements du Président de la République et du Gouvernement et pour conforter les grands équilibres du financement de notre économie, tout en mettant en place les instruments d'une riposte adaptée aux incertitudes de notre environnement économique.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'aime le Parlement, j'aime le Sénat, j'aime le dialogue avec les élus, notamment avec vous, qui restez toujours un peu mes collègues. C'est pourquoi je ne désespère pas de vous convaincre, sinon d'approuver ce projet de budget en l'état, du moins d'user, avec le discernement et la sagesse qui sont

le visage traditionnel du Sénat, de votre droit constitutionnel d'amendement, afin que la loi de finances de l'Etat qui paraîtra au *Journal officiel* porte enfin à nouveau votre marque, celle dont je ne me résous pas à accepter qu'elle continue à lui manquer, comme ce fut le cas, à ma grande tristesse, en 1989 et en 1990.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Acceptez nos amendements !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Oui, je ne ménagerai pas mes efforts pour vous inciter à emprunter une autre voie moins périlleuse pour votre institution, pour le bicamérisme, pour le Sénat, pour notre Sénat, tant il est vrai que si mon naturel est peu dépensier quand il s'agit d'argent, pour le reste, je ne « mégoterais » pas pour vous aider à vous ressaisir, m'inspirant de cette sage maxime de Balzac, dans *Melmoth reconcilié* : « L'amour qui économise n'est jamais le véritable amour », et me rappelant, comme l'écrivait François de La Rochefoucauld, que « ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il en faut avoir l'économie ».

(*Sourires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues nous entrons dans une période de travail longue et chargée, au cours de laquelle il nous faudra tenir compte des contraintes des uns et des autres, du Gouvernement et des commissions.

Par exemple, ce soir, se réunit à l'Assemblée nationale la commission mixte paritaire « Réglementation des télécommunications ». Je vous propose en conséquence d'interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 96 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 75 minutes ;

Groupe socialiste, 74 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 60 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 36 minutes ;

Groupe communiste, 29 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 20 minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Avec la compétence et l'autorité que nous leur connaissons, M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Je vous remercie.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. ... ont porté, sur le projet de loi de finances pour 1991, une appréciation qui est partagée par la majorité des membres de notre commission.

Voilà pourquoi je ne reviendrai pas - chacun, j'imagine, le comprendra - sur les analyses, les commentaires et les propositions qui ont été faits. Je me contenterai donc, monsieur le ministre d'Etat, dans les vingt minutes qui me sont imparties, de poser une question, d'exprimer un regret et de formuler une critique.

Ma question, monsieur le ministre d'Etat, porte sur la conjoncture internationale et sur son évolution probable dans les mois à venir, la crise du Golfe n'étant, selon moi, qu'un élément parmi d'autres. Ce sujet a, certes, déjà été abordé, mais il est essentiel. Vous l'avez vous-même traité, monsieur le ministre d'Etat, mais je souhaiterais que vous vous en expliquiez davantage.

L'hypothèse économique sur laquelle est fondée le projet de budget repose sur une croissance de 2,7 p. 100 en 1991 et une augmentation des recettes fiscales correspondantes de 5 p. 100. Mais mes prédécesseurs à la tribune, après de nombreux intervenants à l'Assemblée nationale, ont déclaré que ces perspectives leur paraissaient irréalistes.

Ma question est quelque peu différente. Elle est simple. De nombreux citoyens se la posent. L'année 1991 ne risque-t-elle pas, après huit ans de croissance ininterrompue, d'être l'année de la récession ?

Si je vous pose cette question au lieu d'y répondre moi-même, c'est parce que les informations qui nous parviennent me paraissent, à ce sujet, contradictoires. La tonalité, il faut le souligner, est pessimiste. A New York, on broie du noir, non seulement parce que le ralentissement de l'activité et l'accroissement du chômage se traduisent désormais dans les statistiques, mais aussi parce que viennent s'y ajouter l'effondrement du marché immobilier et la crise du système bancaire, une crise comme nous n'en avons pas connue depuis la Seconde Guerre mondiale.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est exact !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Les banques américaines, dont 30 p. 100 des avoirs sont d'origine immobilière et qui avaient déjà été mises très sérieusement à mal à la suite du non-remboursement des dettes du tiers monde, ont le dos au mur.

M. Paul Loridant. C'est vrai !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Elles réduisent leurs crédits. On ne parle à New York que de fusions entre des institutions financières qui faisaient, hier, partie des plus prestigieuses, mais qui seraient, dit-on, obligées aujourd'hui d'unir leurs forces pour améliorer des ratios bancaires critiques.

Les entreprises, de leur côté, diminuent leurs investissements et « carguent leurs voiles ». Pour réagir, la *Federal Reserve* a, d'ores et déjà, assoupli sa politique monétaire, mais le président des Etats-Unis, plutôt naturellement porté à l'optimisme, admettait officiellement, voilà deux jours, la probabilité d'une récession modérée pour 1991.

Les nouvelles en provenance de Londres sont tout aussi préoccupantes, et la mise en ballottage, hier, de Mme Thatcher à la Chambre des communes traduit au moins autant la morosité créée par la perspective d'une sévère récession que la réprobation suscitée par son attitude et ses commentaires à l'emporte-pièce sur la construction européenne.

Mais les appréciations, monsieur le ministre d'Etat, ne vont pas toutes en ce sens. La Banque de France, dont je ne mets pas en doute l'objectivité,...

M. Paul Loridant. C'est une bonne maison ! (*Sourires.*)

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. ... et l'O.C.D.E., l'Organisation de coopération et de développement économique, tout en prévoyant un ralentissement de la croissance, ne s'attendent pas à une secousse majeure.

Parallèlement, un sondage publié hier par l'I.N.S.E.E. révélait le pessimisme de nos propres industriels et paraissait indiquer que nous entrions dans une phase de stagnation de la production. Je m'interroge donc, monsieur le ministre d'Etat : quelles sont, en définitive, les prévisions du Gouvernement ?

La croissance de 2,7 p. 100 qu'il envisageait au mois de septembre lui paraît-elle, aujourd'hui, toujours plausible ? Si une récession devait se produire, pense-t-il qu'elle resterait, comme le prétendent de nombreux économistes, limitée et brève ? Comment réagirait-il si les événements démentaient, malgré tout, cette hypothèse ?

Annuleriez-vous, demain, certains crédits que vous nous proposez aujourd'hui, pour tenir compte des moins-values fiscales qui ne manqueraient pas, dans cette hypothèse, de se produire ou, au contraire, accepteriez-vous un accroissement du déficit pour soutenir l'économie ?

Les circonstances ne nécessitent-elles pas, d'ores et déjà, face à cette incertitude, une action beaucoup plus résolue pour soutenir l'investissement ? Ne justifieraient-elles pas, par exemple, la création d'un fonds d'intervention conjoncturel dans lequel il serait possible de puiser si elles obligeaient, ce que personne ne souhaite, à réagir contre une réduction trop forte de l'activité économique ?

Telle est ma question, monsieur le ministre d'Etat.

J'en viens à mon regret : il concerne l'affectation des dépenses du budget.

Vous nous proposez d'augmenter les dépenses de l'Etat de 4,8 p. 100. On a fait observer que l'indice des prix n'augmentait, lui, que de 2,8 p. 100 et que, par conséquent, l'écart était de 2 p. 100. Cet écart empêche ou rend extrêmement difficile tout progrès dans une direction, celle de la réduction des prélèvements obligatoires, dont tout le monde s'accorde à dire que, dans la perspective de l'Europe sans frontières de 1993, elle constitue une des priorités nationales. Je sais bien que, sur l'interprétation de ce qu'est le prélèvement obligatoire, on peut discuter longuement. Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile de considérer que le différentiel qui existe entre les 44 p. 100 de la France et les 38 p. 100 de l'Allemagne n'est pas pénalisant. Or, ce différentiel, le budget le consolide.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président ?

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Monsieur le président de la commission des affaires économiques, je ne résiste pas à l'envie de vous poser une question simple.

Je connais votre compétence en matière européenne, et, sur ce plan, vous êtes sans doute moins en désaccord avec moi que vous ne l'êtes avec certains membres de l'opposition qui vous côtoient.

Je ne ferai pas de commentaires après votre réponse. Voici ma question : considérez-vous que les Pays-Bas, pays dynamique, à la monnaie solide, à l'économie prospère, se préparent bien à l'unification européenne ?

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission des affaires économiques.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Monsieur le ministre d'Etat, je crois que l'on peut répondre positivement. Je ne suis pas pour autant persuadé que, si on devait découvrir que leur taux de prélèvements obligatoires est voisin du nôtre,...

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Il est de six points supérieur au nôtre !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. ... on puisse en tirer la conclusion que vous en tirez.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Il est de 50 p. 100 !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Il y a la Hollande, mais on pourrait citer aussi le Japon et engager le débat de façon scientifique en établissant des comparaisons qui nous conduiraient plus loin.

De toute façon, monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas le sujet principal de mon propos. Je me ferai, imaginez-vous, une raison de cet écart.

En tout cas, mon regret serait moins vif si j'avais le sentiment que l'effort demandé au pays était mis au service d'un grand dessein national, si j'avais le sentiment que les grands chantiers qui crient réforme étaient ou allaient être prochainement lancés.

nement ouverts, grâce aux moyens que le budget donne à l'Etat. Je pense au chantier de la justice, où le malaise est profond et grave pour la société, au chantier de la défense nationale, qui va devoir s'adapter en profondeur à un environnement transformé, au chantier de la sécurité sociale, où l'on ne recherche pas vraiment à maîtriser la dérive des dépenses, au chantier de l'éducation nationale, où aucune accumulation de moyens, qu'ils soient ou non consentis sous la pression des lycéens, ne permettra de faire l'économie d'une grande réforme décentralisatrice, laquelle à l'évidence s'impose, enfin, au chantier de l'Etat lui-même, dont l'administration appelle depuis longtemps allègements, simplification et déconcentration.

Quand la justice, la défense, l'éducation nationale, la santé, les retraites, l'Etat lui-même appellent, de l'avis de tous, de profondes réformes - on ne s'accorde peut-être pas sur les réformes, mais nul n'en conteste la nécessité - et qu'on n'en retrouve nulle trace dans le budget, qui est l'acte privilégié par lequel une politique s'exprime, on reste sur sa faim ; on reste, monsieur le ministre d'Etat, sur un regret.

Croyez bien que je ne mets dans ce propos aucune charge polémique ; j'exprime simplement une sincère et profonde conviction : la France ne s'affirmera dans l'Europe unie, face à l'Allemagne réunifiée, que si, au-delà de la monnaie, dont vous assurez la tenue avec un méritoire succès, et au-delà de l'économie elle-même, le pays a le courage collectif de reconstruire les grandes institutions que l'Histoire lui a léguées, les institutions qui font sa fierté, mais qu'il est urgent d'adapter aux exigences nouvelles du monde moderne. La capacité compétitive du pays, au sens le plus large du mot, est à ce prix.

Une question, un regret et, si vous me le permettez, une critique. Celle-ci ne vous surprendra pas. Ce n'est pas la première fois, ni sans doute la dernière que je la formule. Elle concerne l'aménagement du territoire, sujet majeur aux yeux d'une grande majorité de mes collègues, sujet oublié dans le projet de budget.

« Oublié », monsieur le ministre d'Etat, le mot est à la fois excessif et inexact. L'ayant formulé, je le retire, mais je ne l'ai pas prononcé tout à fait par hasard. Les crédits de paiement de la D.A.T.A.R. augmentent de 5 p. 100, les autorisations de programme de 25 p. 100, traduisant notamment un accroissement de 120 p. 100 des crédits affectés à la prime d'aménagement du territoire, la P.A.T. J'en profite pour saluer la création d'un instrument nouveau : une P.A.T. pour les petits projets en zones rurales.

Mais cet effort, monsieur le ministre d'Etat, n'est pas à la mesure de la gravité du problème posé, un problème que le dernier recensement vient de mettre en relief et que le maire de Nevers connaît aussi bien que le président du conseil général de Lot-et-Garonne. Il tient en deux propositions, que je me permets d'exprimer avec une volontaire simplicité : l'espace rural tout le camp ; la région parisienne prolifère. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

Je dis bien « prolifère », parce que le processus est cancéreux. Je ne me risquerais pas à le dire si les élus de la région parisienne eux-mêmes, du moins ceux qui siègent au sein de la commission des affaires économiques, n'étaient pas les premiers à le reconnaître.

MM. Christian Poncelet, président de la commission des finances et Roger Chinaud, rapporteur général. C'est vrai !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Quand on décide de doubler La Défense, comme on l'a fait au mois d'août, quand on projette la création d'une ville nouvelle supplémentaire et de quatorze universités dans la région parisienne, quand Air France supprime la desserte internationale de toutes les métropoles régionales...

M. Bernard Legrand. Abominable !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. ... quand... quand... - je pourrais allonger mon énumération à l'infini - que pèsent, monsieur le ministre d'Etat, les pauvres 20 millions de francs dont est doté le F.I.A.M., le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, ou les 115 millions de francs réservés dans le F.R.I.L.E., le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, aux actions d'aménagement du terri-

toire, ou même les 660 millions de francs d'autorisations de programme prévues pour la prime d'aménagement du territoire, une prime dont la dotation en 1984 avait dépassé un milliard de francs ?

Mon plaidoyer pour l'espace rural, monsieur le ministre d'Etat, n'est ni larmoyant, ni passéiste. Quand on regarde au-delà de nos frontières, en direction de la Bavière, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Italie du nord ou des Etats-unis, on y découvre un espace rural dynamique et vivant, où les entreprises moyennes sont installées dans les chefs-lieux de canton et y prennent le relais des emplois agricoles qui disparaissent. On s'aperçoit en réalité que la France cède à une étrange et solitaire obsession urbaine, qui la place en marge d'un vaste courant qui commence à se dessiner des deux côtés de l'Atlantique,...

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. ... une obsession qui coûte de plus en plus cher à la collectivité nationale, qui la déracine, qui la déstabilise - vous l'avez vous-même souligné tout à l'heure en abordant les problèmes urbains - une obsession, monsieur le ministre d'Etat, qui ignore les aspirations profondes du pays et qui tourne le dos à l'une de ses principales richesses : l'espace. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur les travées socialistes.*)

Monsieur le ministre d'Etat, la mission d'information du Sénat sur l'avenir de l'espace rural français achèvera bientôt ses travaux. Elle en présentera les conclusions lors d'une convention nationale, qui se réunira sur son initiative ainsi que sur celle, conjointe, de l'association des maires de France, de l'association des présidents de conseil général et de la D.A.T.A.R., à Bordeaux, les 28 février et 1^{er} mars prochains. Elle demandera, soutenue par la très grande majorité du Sénat, que la revitalisation de l'espace rural devienne une des grandes priorités nationales.

Elle compte sur vous, monsieur le ministre d'Etat, et sur M. le ministre délégué, qui êtes de grands élus ruraux, pour faire en sorte que le Gouvernement ait la sagesse d'entendre le Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires sociales a examiné dans le détail les 260 milliards de francs de crédits soumis à son appréciation, mais elle a également porté un regard sur les 1 400 milliards de francs du budget social de la nation, qu'elle ne voit qu'à titre tout à fait exceptionnel.

D'une manière générale, l'évolution des crédits budgétaires ne marque pas de rupture notable par rapport à l'an passé. Nous avons, l'année dernière, distribué quelques bons points et quelques mauvais points. Cette année, on peut dire que la continuité est de règle, et je vous en donne acte, monsieur le ministre d'Etat.

Mais si nous avons relevé certains points positifs - la poursuite du programme de créations de places en faveur des handicapés, la définition plus stricte des crédits du ministère du travail et de l'emploi, que nous avons réclamée l'année dernière, la nouvelle définition de l'allocation de logement dans certaines régions et dans les départements d'outre-mer - nous avons également relevé quelques motifs d'inquiétude.

Tout à l'heure, le rapporteur général et le président de la commission des finances ont longuement parlé de la contradiction qui existe entre le maintien d'un haut niveau de chômage et la difficulté qu'éprouvent beaucoup d'entreprises à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

La commission des affaires sociales est très attentive aux réformes que le Gouvernement envisage, mais qu'il n'arrive pas à mener à terme. Je veux parler de la réforme de l'A.N.P.E. et, surtout, de celle de l'A.F.P.A. Nous avons l'impression, en effet, que l'on dépense beaucoup d'argent pour des actions de formation qui, hélas ! ne permettent pas d'apporter sur le marché les qualifications nécessaires.

Un autre sujet d'inquiétude réside dans la situation des agriculteurs. La gravité du problème n'a pas été suffisamment prise en compte dans le projet de B.A.P.S.A. qui nous a été transmis. Or la discordance entre l'augmentation des cotisations des exploitants et celle de la subvention budgétaire n'est pas saine dans la conjoncture actuelle.

Enfin, la commission des affaires sociales n'a pas approuvé le budget des anciens combattants, car, à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre d'Etat - je l'aurais dit à M. Charasse s'il avait été là - vous avez gagé un effort en faveur des veuves de guerre par des mesures d'économie sur les pensions qui, permettez-moi de le dire, sont tout à fait mesquines. Elles ne sont pas du tout à la hauteur de la situation. (*M. Machet applaudit.*)

Nos rapporteurs spéciaux auront, bien entendu, l'occasion de préciser notre position lors de l'examen de chaque budget. Mais si la commission des affaires sociales m'a mandaté pour intervenir dans cette discussion générale, c'est essentiellement pour évoquer ce qui est aujourd'hui sa préoccupation majeure, à savoir l'avenir de notre protection sociale et de son financement. M. Poncelet et M. Chinaud ont évoqué ce point tout à l'heure et, pour M. François-Poncet, c'est l'un des chantiers sur lesquels nous devons travailler.

Il est clair qu'année après année les tendances permanentes de nos régimes sociaux se confirment : dérapage des dépenses d'assurance maladie, détérioration continue et régulière de l'assurance vieillesse et, ce qui est plus grave, utilisation permanente des excédents de la branche famille et de la branche accidents du travail pour colmater les déséquilibres.

Mes chers collègues, je ne résiste pas à l'envie de vous citer les prévisions pour 1990 et 1991 : en 1990, on prévoit un déficit global de 9 milliards de francs - mais après imputation de 4 milliards de francs d'excédents de la branche allocations familiales et de 3,3 milliards de francs de la branche accidents du travail - et, pour 1991, il est prévu un déficit de 12,5 milliards de francs, mais après imputation d'un excédent de 9,8 milliards de francs de la branche famille et de 4,1 milliards de francs de la branche accidents du travail.

Nous devons donc faire face à un système déséquilibré, dans lequel le déficit structurel de deux régimes est partiellement épongé par une reprise sur les excédents structurels des deux autres régimes.

Les grands axes d'une réforme de la sécurité sociale ont depuis longtemps été ébauchés par les innombrables experts et commissions qui, au moins depuis dix ans, ont travaillé sur le sujet. Leurs conclusions en matière de maîtrise de dépenses et de financement ont été, le plus souvent, convergentes. Qu'il s'agisse des rapports faits dans les années 1983-1984, des états généraux de 1987-1989, qu'il s'agisse du Plan, que le gouvernement auquel vous appartenez a fait voter par le Parlement il y a dix-huit mois, les solutions convergent.

Lors de ma précédente intervention, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du printemps dernier, j'avais déploré que le Gouvernement tarde à aborder ce dossier. Le Parlement est désormais saisi, mais il ne l'est pas d'un projet global traçant des perspectives à moyen terme et définissant, régime par régime, ce qui peut être fait : il l'est par le biais des articles 92 à 99 instaurant la fameuse contribution sociale généralisée, c'est-à-dire un nouveau mécanisme de financement.

Permettez-moi d'abord de constater que l'utilisation de cette méthode expéditive, qui consiste à inclure par une lettre rectificative une réforme aussi importante dans le budget, ne permet pas d'ouvrir un véritable débat.

Ainsi, la discussion de ces articles est prévue pour la seule nuit du samedi 1^{er} décembre au dimanche 2 décembre. Or cette réforme importante aurait, pour le moins, mérité un vrai débat.

Au sujet de la fameuse contribution elle-même, je tiens à dire que la commission des affaires sociales a manifesté, sur un certain nombre de points, son accord avec le Gouvernement. Comme je tiens à être objectif dans cette affaire, je tiens à les rappeler.

Tout d'abord, nous sommes d'accord - je dirai même unanimement d'accord -, au sein de la commission, sur l'élargissement de l'assiette du financement de la sécurité sociale. Mais, quand on veut parler vrai, on ne doit pas négliger les réalités : à l'heure actuelle, dans le projet du budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre d'Etat, le budget de l'Etat contribue déjà pour 39 milliards de francs à l'équilibre

de certains régimes sociaux ; en outre, l'Etat prend déjà directement en charge un peu plus de 65 milliards de francs de prestations.

Par conséquent, un certain nombre de régimes et de prestations sont déjà financés sur ressources fiscales et la contribution sociale généralisée n'est pas une ressource miraculeuse nouvelle, mais bien une ressource qui vient s'ajouter - ou se substituer - à des mécanismes existants.

Nous reconnaissons aussi qu'il faut modifier le financement de la branche famille. Je vous en ai parlé à maintes reprises à cette tribune, nous estimons que la politique familiale doit relever de la solidarité nationale et qu'il n'est pas raisonnable, notamment dans la perspective d'une compétition européenne renforcée, que seules les entreprises financent la politique familiale.

Enfin, vous prévoyez d'associer davantage le Parlement aux décisions financières concernant les régimes sociaux. Ce pourrait être l'amorce d'une évolution positive, à condition, bien entendu, que la représentation nationale puisse orienter les choix de l'exécutif et ne soit pas réduite à constater des déficits et à les combler.

Tels sont les trois points sur lesquels la commission des affaires sociales vous suit ; malheureusement, la réforme qui nous est présentée dans les articles 92 à 99 de ce projet de budget - et dont les conséquences se feront sentir dans le prochain D.M.O.S., car d'autres textes modifieront, notamment, les cotisations d'assurance vieillesse - nous paraît marquée par quelques « erreurs d'aiguillage » qui risquent fort de nous orienter sur la mauvaise voie.

J'en vois, messieurs les ministres, quatre, que je voudrais développer en quelques mots.

Tout d'abord, cette réforme est partielle et mal engagée, car elle intervient sans que les conditions préalables indispensables à sa réussite aient été réunies. Si vous me permettez cette expression, je dirai que le Gouvernement a mis « la charrue avant les bœufs ».

La modification du financement des régimes sociaux aurait dû constituer la dernière touche, le bouclage final d'une réforme d'ensemble comportant bien d'autres volets.

Telle était, d'ailleurs, la méthode préconisée dans le X^e Plan, dans lequel il était clairement écrit qu'il fallait d'abord parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses avant de créer des systèmes de financement nouveaux.

Le Parlement - tout au moins la majorité relative qui vous soutient - a voté ce dispositif.

M. René Régnault. Tout à fait !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Pas vous !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Pourquoi nous présenter aujourd'hui un projet qui ne vise que les ressources et qui ne traite aucune des questions de fond qui se posent pour notre régime de protection sociale ?

Va-t-on clarifier les responsabilités, c'est-à-dire séparer la gestion des quatre branches et laisser chacune d'elles définir ses objectifs, ses perspectives et ses tendances à l'équilibre, ou doit-on laisser se perpétuer les perversions du système actuel, qui est toujours défavorable à la branche famille et à la branche accidents du travail ?

Va-t-on s'orienter résolument vers la fiscalisation du secteur des prestations familiales ?

Va-t-on, en matière de système de soins, se contenter, tous les six mois ou tous les huit mois, de modifier quelques réglementations quand elles dérapent trop, ou bien va-t-on envisager de véritables réformes en profondeur, s'attaquant à la dépense hospitalière au lieu de pénaliser chaque fois les professions de santé ou l'industrie pharmaceutique ?

Que va-t-on faire, surtout, en matière de retraite ?

Monsieur le ministre d'Etat, depuis quelques années, la commission des affaires sociales a tenu à se rendre chez nos principaux concurrents - en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Japon, au Canada - pour examiner sur place comment étaient réglés les problèmes de l'assurance maladie et de l'assurance retraite.

En ce qui concerne la maladie, les rapports ont montré qu'il n'y avait pas de solution miracle et que chaque pays essayait d'entreprendre une action de régulation des dépenses.

S'agissant de la vieillesse, au contraire, nous avons constaté que, les perspectives démographiques étant connues - elles le sont aussi chez nous - il avait été prévu - comme aux Etats-Unis ou en Allemagne - ou bien l'on prévoyait - comme au Japon - de programmer, sur les vingt ou vingt-cinq ans à venir, une adaptation des régimes de retraite permettant de retrouver l'équilibre et utilisant l'ensemble des moyens disponibles, c'est-à-dire l'allongement de la durée du travail, la modification des méthodes de calcul des retraites, la diminution d'un certain nombre de régimes exceptionnels, ou encore l'augmentation des cotisations.

Aux Etats-Unis, au Japon ou en Allemagne - soit chez nos grands concurrents sur le marché international - ces problèmes sont en voie d'être réglés à moyen terme : ainsi, aux Etats-Unis, on sait que, en 1992, l'âge de la retraite sera porté à soixante-six ans ; on sait que, en 2002, les cotisations augmenteront.

Mais une programmation est prévue dans ces pays ! Tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, vous avez glosé sur l'administration du président Reagan. Or c'est bien lui qui a pris ce problème à bras-le-corps et qui a fait voter par le Congrès une loi fondamentale en matière de « sécurité sociale » - c'est ainsi que l'on appelle, là-bas, les régimes de retraite - afin de retrouver l'équilibre.

En revanche, chez nous, rien ! On nous annonce un nouveau « livre blanc ». Mais il y en a déjà eu sept ou huit ! Il y a eu le rapport Teulade, le rapport Chotard, le rapport des experts ou encore le X^e Plan, qui prévoyait de mettre en œuvre très rapidement des mécanismes de régulation pour les retraites.

Nous constatons donc une absence de détermination. Le fait de créer des ressources supplémentaires tient plus du replâtrage que du grand dessein !

Le deuxième défaut du système qui nous est proposé est qu'il s'agit d'une réforme ambiguë. Cette ambiguïté est d'ailleurs responsable de la grande agitation constatée à l'heure actuelle chez les partenaires sociaux, qui ne voient pas bien où est le partage des responsabilités entre l'Etat et eux.

Allez-vous vous orienter vers une étatisation de la sécurité sociale ? Va-t-on voter chaque année le régime maladie, à l'instar du B.A.P.S.A., c'est-à-dire avec des plafonds de ressources ? Va-t-on modifier les mécanismes de gestion de l'ensemble des risques ? Est-ce à l'Etat de prendre toutes les décisions ? Le Parlement sera-t-il habilité à examiner chaque année l'ensemble des équilibres ?

Voilà des éléments fondamentaux. Sur tous ces points essentiels, le dispositif est muet. On ne nous propose qu'une modification des mécanismes de financement. Vous comprendrez l'émotion de tous ceux qui, à l'heure actuelle, font fonctionner - plus ou moins bien, naturellement - l'ensemble des régimes - notamment de ceux qui font fonctionner des régimes excédentaires - devant ces méthodes et ces mesures.

Un troisième défaut de votre réforme est qu'elle me paraît dangereuse vis-à-vis du respect de nos engagements européens. Je rejoins sur ce point l'argumentation développée tout à l'heure par M. Poncelet.

Vous savez parfaitement que, au sein de la Communauté économique européenne, c'est la France qui fait le plus appel aux entreprises pour contribuer au financement de la protection sociale en raison de l'importance qu'a la politique familiale dans notre pays.

Il est clair que, si la contribution sociale généralisée avait été entièrement affectée à la caisse nationale d'allocations familiales, elle aurait pu permettre de réduire la charge des entreprises et de rétablir progressivement des conditions de relative égalité entre les entreprises françaises et leurs homologues allemandes et britanniques.

Or, ce que vous nous proposez, c'est bien d'affecter le produit de la contribution sociale généralisée à la branche famille, mais de créer par ailleurs une contribution déplacée pour la vieillesse, pesant sur les entreprises.

Il est bien évident que c'est anticiper sur une réforme de l'assurance vieillesse dont les entreprises supporteront l'essentiel du financement, puisque cette nouvelle charge, égale à ce qui est transféré, va venir s'ajouter à ce qu'elles financent déjà dans le cadre de l'assurance vieillesse.

Monsieur le ministre d'Etat, vous prenez une responsabilité considérable. La première année, je vous l'accorde, il y aura égalité des charges ; mais, à partir de la deuxième année, dès que l'on constatera qu'il faut fortement modifier soit les

mécanismes de cotisation, soit le calcul des pensions pour équilibrer, à terme, les recettes - car, à l'heure actuelle, le déficit s'accroît de 10 milliards de francs chaque année - que fera-t-on ? On augmentera cette contribution des entreprises !

A deux ans de la réalisation du grand marché, cette opération de transfert est en contradiction avec nos engagements européens.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Elle est incompatible avec l'ensemble des préparatifs que nous devons faire et elle fait peser un risque majeur sur nombre de nos entreprises.

Face à la concurrence que nous connaissons et compte tenu du retournement économique qui s'amorce - M. François-Poncet vient d'en parler - c'est extrêmement dangereux. On a agi, reconnaissez-le, avec beaucoup de légèreté.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et avec précipitation !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Enfin, la réforme proposée me paraît dégrader un parfum de démagogie.

J'en veux d'abord pour preuve la réduction de 1,1 p. 100 de la cotisation vieillesse des salariés. C'est une politique de gribouille que de réduire la cotisation retraite pesant sur les salariés en 1990, alors que tous ceux qui ont eu à rédiger des rapports sur ce sujet, qui l'ont étudié, savent parfaitement que, l'année prochaine, ou l'année suivante, il faudra de nouveau majorer cette cotisation.

C'est la fameuse histoire de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, la C.N.R.A.C.L., qui a causé tant d'ennuis aux élus locaux depuis quelques années, qui recommence : dans une année difficile sur le plan social, on diminue une cotisation pesant sur les travailleurs, sans leur dire que, l'année suivante, on sera obligé de la majorer. Cela s'apparente à de la démagogie ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Monsieur le ministre délégué, j'en viens à cette affaire de la non-déductibilité. Sur le plan conceptuel, c'est quelque chose d'assez faramineux.

Voilà donc un impôt qui sera perçu par l'U.R.S.S.A.F. ! Je souhaite bien du plaisir aux contribuables qui auront affaire non plus à l'administration fiscale mais à l'U.R.S.S.A.F. Vous verrez qu'ils regretteront l'administration fiscale ! (*Rires.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est vrai !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Merci !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Mais oui, nous savons bien de quoi nous parlons !

Cet impôt prendra la forme d'un prélèvement frappant tous les revenus, avec des problèmes d'application technique extrêmement complexes, et il ne donnera pas lieu à déductibilité. Autrement dit, on crée une deuxième progressivité, alors qu'on pouvait avoir un taux progressif on a pris un taux proportionnel, et il n'y aura pas déductibilité.

Cette non-déductibilité, monsieur le ministre délégué, va procurer 3 milliards de francs de recettes supplémentaires en 1992. Déjà, on commence à évoquer ce qu'on pourrait faire avec ces 3 milliards de francs. En fait, ils vont tomber dans vos caisses puisqu'il résultera de cette opération une augmentation de l'impôt sur le revenu.

Il est clair aussi que ce sont les mêmes contribuables qui auront la joie de payer, l'année prochaine, la taxe départementale sur le revenu à la place de la taxe d'habitation et qui auront à subir les effets de cette non-déductibilité, ce qui se traduira pour eux par une nouvelle majoration.

La France pourra ainsi se féliciter - on pourra faire des congrès, des colloques ! - de disposer de trois impôts sur le revenu additionnés qui frapperont la même catégorie de population. Avec ce système, nous serons les champions toutes catégories en matière de prélèvement fiscal sur les revenus !

Tels sont les quatre défauts de ce mécanisme.

Messieurs les ministres, alors que nous attendions une réforme d'ensemble, une réforme programmée, dans laquelle les perspectives de nos régimes sociaux seraient apparues en pleine clarté, nous sommes confrontés à un texte partiel, qui vient en discussion dans le cadre de la discussion budgétaire, corsetée par la procédure.

Le Sénat aurait préféré un véritable débat sur ce sujet qui concerne l'évolution et l'avenir de notre protection sociale.

Certes, c'est mieux qu'une nouvelle version de négociations directes avec la rue, comme nous l'avons vu la semaine dernière ; mais, sur un sujet aussi important, ce débat escamoté n'est pas digne de nos institutions.

La commission des affaires sociales, qui était favorable à la contribution sociale généralisée, parce qu'elle lui paraissait une bonne méthode d'approche de l'ensemble de nos problèmes de sécurité sociale, ne peut donc dire qu'une chose, peut-être pas à l'unanimité, mais à la majorité, monsieur le ministre d'Etat : quel gâchis !

En effet, le texte que vous nous proposez, c'est le naufrage d'une bonne idée. Il sera extrêmement difficile de rattraper l'ensemble du dispositif.

La majorité de la commission des affaires sociales ne peut donc qu'être défavorable au budget que vous nous présentez, car il comporte vraiment une tare, à savoir le gâchis de la contribution sociale généralisée. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget que nous allons discuter, plus que ceux qui l'ont précédé ces dernières années, oblige notre attention à se porter sur le contexte international.

Pour faire face à son nouvel environnement, la France dispose d'atouts : un emploi en progression, une monnaie stable et forte, enfin, un niveau de croissance qui nous permet d'entrer en lice avec nos partenaires.

Mais, loin de commettre l'erreur de se reposer sur ces résultats encourageants, le projet de budget pour 1991 prépare activement l'économie française à affronter cet environnement globalement plus difficile.

Le contexte international est profondément renouvelé par trois événements qui sont autant de sources d'incertitudes.

Tout d'abord - je reprends en partie, sur ce point, les propos de M. le président de la commission des affaires économiques - la croissance américaine, qui était de l'ordre de 4,4 p. 100 en moyenne durant les huit dernières années, connaît depuis 1989 un très sérieux ralentissement : 1,5 p. 100 cette année.

La contraction de la demande des ménages et, plus encore, la chute des gains de productivité provoquent mécaniquement des effets récessionnistes. Une phase de récession véritable est à craindre en 1991.

Cette situation est inquiétante à un double titre. D'une part, elle conduit le gouvernement américain à mener une politique budgétaire très inégalitaire, tant dans la répartition de l'augmentation des impôts que dans les coupes claires qui frappent les programmes sociaux et la défense. D'autre part, sur le plan international, elle prive la croissance mondiale d'un moteur essentiel.

En effet, bien que l'importance de l'économie américaine se soit relativisée, bien que les Etats-Unis soient certainement un pays en voie de mûrissement et non plus en voie d'expansion - 36 p. 100 du P.N.B. de l'O.C.D.E. aujourd'hui contre 54 p. 100 en 1960 - ce retournement conjoncturel ne manque pas d'avoir un effet sur le reste du monde. Le commerce mondial en atteste déjà puisque son rythme de progression est passé de 9 p. 100 en 1989 à 6 p. 100 en 1990.

Cette tendance de fond est aggravée par la crise du Golfe. En effet, la hausse du prix du pétrole qui s'ensuit est à la fois récessionniste et inflationniste : récessionniste parce qu'elle entraîne une perte du revenu réel des pays importateurs, inflationniste puisque cette hausse se diffuse dans l'ensemble des prix.

S'agissant des Etats-Unis, tout le monde parle de la crise budgétaire, de la crise du Golfe. Mais il est une crise qui me paraît tout particulièrement grave, dans ce pays, c'est celle non pas du système bancaire mais du système des caisses d'épargne, l'Etat américain ayant accumulé, de par les méca-

nismes de garantie, une dette potentielle évaluée aujourd'hui à 1 200 milliards de dollars, dette qui plane comme une épée de Damoclès sur son économie. Cette situation ne manque pas d'être inquiétante, car elle aura inévitablement des répercussions internationales.

D'une façon globale, l'Europe continentale devrait bien résister aux effets stagflationnistes des deux événements, à la condition qu'elle mette à profit ses deux atouts majeurs.

Le premier est l'assainissement de la position des pays européens depuis le début des années quatre-vingt. La cohésion affirmée dans la construction du grand marché intérieur et la marche vers l'union économique et monétaire nous confèrent une indépendance nouvelle face au reste du monde.

Le second atout réside dans l'ouverture des pays de l'Est et dans la récente unification allemande. Si leur coût n'est pas encore parfaitement mesuré, elles n'en constituent pas moins un nouveau pôle de développement économique. Toutefois, ces nouvelles données ne seront des atouts qu'à la condition qu'il y ait un renforcement de la coopération mondiale.

Celle-ci devra réduire les incertitudes auxquelles la politique nationale doit dès à présent faire face. Or, faire face à des incertitudes oblige, autant que faire se peut, à en cerner l'ampleur.

L'inconnue principale est l'évolution de la situation dans le Golfe et, par voie de conséquence, le prix du baril de pétrole. En l'absence d'indices fiables, on se doit de retenir une hypothèse rationnelle.

Or, chers collègues de la majorité sénatoriale, en particulier vous, monsieur le président de la commission des finances, et vous, monsieur le rapporteur général, critiquer l'hypothèse du baril à 25 dollars est aussi stérile que de constater qu'une hypothèse n'est qu'une donnée. Cette hypothèse-là a au moins le mérite de fuir toute extrême : tandis que le P.-D.G. d'Esso s'attend à voir un baril à 15 dollars dans six mois, d'autres prophétisent qu'il pourrait se stabiliser autour de 50 dollars.

M. le ministre d'Etat nous a appelés à beaucoup de prudence dans l'évaluation et dans les prévisions.

MM. Christian Poncelet, président de la commission des finances, et Roger Chinaud, rapporteur général. Nous aussi !

M. Paul Loridant. Je constate que l'hypothèse retenue n'est pas loin de la réalité sur les marchés à terme, ainsi qu'il le disait.

L'hypothèse retenue est immédiatement raisonnable ; elle refuse d'accorder foi à des mouvements purement spéculatifs et éloigne ainsi le spectre des anticipations inflationnistes.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et l'hypothèse d'inflation !

M. Paul Loridant. Avec un baril à 25 dollars, l'impact serait moindre que ceux qui ont été enregistrés lors des deux chocs pétroliers de 1974 et de 1979. Le prélèvement sur le revenu des pays de l'O.C.D.E. resterait inférieur à 0,5 pour 100.

L'inflation pourrait augmenter de 0,5 à 1 point, selon les pays, et la croissance baisser de 0,5 point en moyenne. Ce constat ne doit pas nous amener à relâcher notre vigilance.

Du tableau brossé, l'économie française doit retenir qu'il lui faut s'adapter au nouveau contexte, sans abandonner les priorités que le Gouvernement s'est données ; ne pas amalgamer la tendance de fond de l'économie mondiale avec les conséquences d'une crise qui, pour aiguë qu'elle soit, reste pour l'instant un épiphénomène.

Le projet de budget pour 1991 affiche donc une ferme volonté de soutenir la croissance, mais dans le souci constant de réduire les inégalités.

Il est essentiel de poursuivre et de renforcer l'action engagée depuis 1988, dont les résultats encourageants ont prouvé le bien-fondé.

La croissance, soutenue, atteint 2,8 p. 100 en 1990 et avoisinera ce chiffre, selon toute vraisemblance, en 1991.

Le chômage a reculé, passant de 10,5 p. 100 en 1987 à 8,9 p. 100 en juillet 1990. Quelque 260 000 emplois ont été créés en 1990 et 500 000 à 600 000 l'ont été depuis 1988. Certes, c'est insuffisant, mais la tendance de fond existe.

Le pouvoir d'achat des ménages a connu une certaine amélioration, du moins dans une approche macroéconomique.

Mais le Gouvernement ne saurait s'arrêter en si bon chemin. Pour pallier le plus urgent, le budget pour 1991 développe une stratégie « antichoc », qui passe par la maîtrise de l'inflation et une offre plus compétitive.

Pour enrayer l'effet mécanique du renchérissement des prix par suite de l'augmentation du prix du pétrole, le Gouvernement propose au Parlement une baisse du taux majoré de la T.V.A. de 25 à 22 p. 100, baisse qui, par ailleurs, entre dans la logique de l'harmonisation européenne.

Cependant, au-delà de cet ajustement, il est indispensable que l'inflation soit ramenée à sa tendance d'avant la crise. La leçon tirée des deux chocs précédents montre que c'est la condition *sine qua non* au maintien de la compétitivité de notre appareil productif, pour permettre un redémarrage le plus rapide possible, sitôt passée la crise conjoncturelle.

L'Etat se doit donc, par des mesures fiscales, de désamorcer les anticipations négatives des entreprises. Mais la politique fiscale ne peut ni ne doit être le seul instrument de régulation. Il convient d'affirmer trois autres axes primordiaux de la politique menée depuis 1988.

Il est en effet souhaitable de maintenir une certaine désindexation des revenus. Le prélèvement extérieur ne peut être édulcoré par des augmentations nominales de revenus qui, par le mécanisme pernicieux de la spirale inflationniste, n'empêcheraient nullement une ponction sur le pouvoir d'achat, au prix d'ailleurs d'une inflation plus élevée. On connaît les conséquences extrêmement fâcheuses de cette hausse de l'inflation sur la croissance et l'emploi. Nous en avons fait l'expérience dans les années 1981-1982. Toutefois, la logique des enchaînements mécaniques a ses limites : le maintien du pouvoir d'achat global des ménages nécessite la mise en œuvre d'un traitement spécifique aux bas salaires et une politique ajustée et équitable en matière de rémunérations, en particulier dans la fonction publique.

J'évoquerai tout à l'heure les dispositions du budget pour 1991 relatives à cet objectif social. Mais je voudrais dès à présent, et bien que cette discussion générale ne soit pas le meilleur contexte pour le faire, préciser que la contribution sociale généralisée, tant décriée, participe de cette logique. Mon collègue Marc Bœuf développera ce point lorsqu'il prendra la parole. Je voudrais pourtant insister sur un principe qui me paraît tout à fait fondamental : le consentement à l'impôt, exprimé par notre vote, chers collègues - je m'adresse aussi bien aux sénateurs qu'aux députés - est à l'origine du droit budgétaire français ; il a été posé lors des Etats généraux, sous la royauté, en 1314, et a été sans cesse réaffirmé jusqu'à la Révolution de 1789.

Le pendant de ce principe, qui lui confère toute sa portée démocratique, est le droit des représentants à contrôler la dépense des deniers publics.

J'en viens donc au but de mon développement : le vote annuel du taux de la contribution sociale généralisée par le Parlement devra impérativement être conditionné par un examen de l'emploi de cette contribution. Cela signifie clairement que, désormais, le Parlement, qu'on le veuille ou non, aura un droit de regard sur l'utilisation des fonds de cette contribution sociale généralisée dans le fonctionnement de la sécurité sociale.

Le corollaire de la maîtrise de l'inflation est une politique monétaire courageuse. Plus que jamais, l'économie française doit se doter d'un franc solide. Profitant des reculs simultanés et récemment enregistrés du dollar, du yen et de la livre, le franc s'est apprécié de 5 p. 100 en un an. Nos coûts, tant de production que d'importation, en ont été réduits. La stabilité du franc dans le S.M.E. mais aussi face à toutes les monnaies est la meilleure garantie contre l'inflation importée. Cependant, la rigueur, si elle est de mise, ne sera pas durcie afin de concourir à une décreuse des taux d'intérêt, dont le niveau élevé pénalise encore l'investissement.

Le troisième axe de continuité proposé par ce projet de loi de finances est la baisse du déficit budgétaire, notamment par le ralentissement de la croissance des dépenses.

Ce budget poursuit, en effet, le mouvement de réduction du déficit budgétaire engagé en 1984. Le déficit, qui représentait 3,4 p. 100 du P.I.B., n'en représentera plus que 1,4 p. 100 en 1990, soit 90 milliards de francs, et 1,2 p. 100 en 1991, soit 80 milliards de francs, l'objectif étant d'atteindre les 70 milliards de francs le plus rapidement possible.

Cette politique était indispensable, et sa poursuite nécessaire. En effet, le déficit budgétaire ponctionne une part très importante de l'épargne nationale, épargne dont le niveau

n'est plus suffisamment élevé pour financer à la fois les indispensables besoins des administrations publiques et ceux du secteur privé.

Par ailleurs, ce déficit entraîne un alourdissement de la dette publique : 1 755 milliards de francs prévus pour 1990, soit 26 p. 100 du P.I.B. En conséquence, le service de la dette, attisé par les taux d'intérêt élevés, augmente aujourd'hui deux fois plus vite que le reste des dépenses publiques. Il représente 11,8 p. 100 des dépenses budgétaires, ce qui rigidifie le reste des dépenses utiles. Il faut donc stopper cette dérive. N'oublions cependant pas que la France est dans une meilleure position que nos partenaires : la moyenne de la dette publique dans la C.E.E. représente 41 p. 100 du P.I.B.

La politique de réduction progressive du déficit budgétaire s'avère par conséquent nécessaire et nous approuvons le ministre de la poursuivre avec opiniâtreté.

Pourrait-on aller plus vite ? Peut-être. C'est en tout cas la thèse du rapporteur général et de la majorité sénatoriale. Mais il faudrait procéder soit à des privatisations, politique à courte de vue qui, à notre avis, ne règle rien et qui se traduit par le bradage du patrimoine industriel, soit à une réduction massive des dépenses, c'est-à-dire des coupes claires dans des budgets jugés le plus souvent insuffisants, par nous, mais surtout par ceux qui, appartenant à la majorité sénatoriale, critiquent dans cet hémicycle ce projet de loi de finances et qui, sitôt passée la discussion générale, vont demander davantage de dépenses. Ils montreront ainsi toutes leurs contradictions.

Bref, l'opposition se livre sur ce point à un mauvais procès. Selon quels critères peut-elle juger le budget trop dépensier ?

Hormis le budget de l'éducation nationale, qui fait l'objet d'une priorité incontestée et renforcée par les récents événements, les dépenses n'augmentent pas plus vite que les prix, soit moins de 3 p. 100. D'où vient l'idée, le dogme intangible en vertu duquel la croissance des dépenses publiques devrait se limiter à la croissance des prix ? L'année dernière, l'augmentation des dépenses publiques était équivalente à la croissance de l'économie. Cette année, la dépense publique augmente, certes, plus vite que les prix, mais moins rapidement que la croissance de l'économie en valeur. La conviction du Gouvernement et de sa majorité est que les conditions de la cohésion sociale et du dynamisme économique passent par un service public performant capable d'assurer ses missions fondamentales. Nous ne saurions donc souscrire à une logique de dépérissement du service public.

La progression des dépenses publiques, par sa sélectivité, répond à cet objectif impératif. Elle s'opère au profit de priorités peu nombreuses et bien identifiées. Il ne s'agit en aucun cas de promouvoir une progression générale et incontrôlée de la dépense.

Il est trop facile de plaider, comme le fait l'opposition, pour des économies budgétaires sans préciser dans le même temps les économies à réaliser, les réductions d'emplois à opérer et les rémunérations qu'il faudrait diminuer.

Faut-il diminuer les aides à l'agriculture ?

L'Etat doit-il renoncer à prendre en charge une partie de la taxe professionnelle ? Doit-il réduire les crédits consacrés à la solidarité ou au logement social ?

A travers ces questions, on mesure l'embarras de l'opposition lorsqu'il s'agit de lui faire dire dans quels chapitres précis elle souhaite supprimer ces crédits.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous ne votez même pas ses amendements en commission !

M. Paul Loridant. Il faut donc lutter par la maîtrise de l'inflation ; il faut également développer la compétitivité de l'offre.

L'investissement industriel a augmenté de 30 p. 100 en volume entre 1988 et 1990. Ce résultat du vigoureux effort d'investissement est encourageant, mais il n'est qu'une étape de l'enjeu décisif de la période à venir. Cet enjeu, c'est le renforcement de l'appareil productif dont dépendent la compétitivité et, à terme, l'emploi.

A cet égard, les erreurs commises au lendemain des deux premiers chocs doivent être corrigées.

Le projet de budget pour 1991 propose donc un ensemble de mesures pour soutenir l'investissement et partager l'effort. Ces deux grandes lignes de force sont préparées, me semble-t-il, de façon satisfaisante.

Les mesures de politique fiscale instaurent un puissant dispositif en faveur de l'investissement, représentant 15 milliards de francs sur 1991 et 1992.

L'impôt sur les sociétés est abaissé et cinq mesures sont ciblées pour l'industrie : le plafonnement de la taxe professionnelle, la suppression des rémanences de T.V.A. sur le fioul, une nette amélioration du crédit d'impôt-recherche, la réduction de la T.I.P.P. et un amortissement à 100 p. 100 des investissements économisant l'énergie.

De plus, les P.M.E. et les P.M.I. bénéficient de mesures visant à renforcer les fonds propres.

Par ailleurs, la politique d'économies d'énergie est relancée. Les priorités affichées en matière d'investissement révèlent un réel effort de modernisation. L'éducation nationale est plus que jamais la première de nos priorités.

Mme Hélène Luc. Cela veut dire quoi ?

M. Paul Loridant. Le budget de la recherche est en augmentation de plus de 7 p. 100. La politique de l'environnement dispose de moyens propres à lui donner toute sa cohérence. Enfin, la modernisation prônée passe par un important renouveau du service public.

Le financement de ces efforts se fera dans un souci de plus grande équité.

Pour réduire les inégalités, le projet de budget pour 1991 met en place des mesures de justice fiscale.

En réduisant d'environ 8 milliards de francs les impôts sur la consommation, on favorise en premier lieu les foyers aux ressources modestes.

En remettant en cause les avantages fiscaux accordés lors de la réalisation de plus-values, on vise une plus grande neutralité fiscale.

Un effort de solidarité supplémentaire est demandé aux détenteurs de grandes fortunes.

Parallèlement, en luttant contre la grande pauvreté et en recentrant les aides publiques au logement, une action résolue est menée en faveur des plus démunis.

Messieurs les ministres, votre projet de budget, que nous approuvons dans ses grandes lignes, nous inspire, à nous parlementaires de la majorité, comme à ceux de l'opposition sans doute, des critiques liées à l'insuffisance des crédits de certains ministères. Mais nous avons un point de divergence avec la majorité sénatoriale, puisque, vous n'en doutez pas, mes chers collègues, demain, nous ne demanderons pas plus de crédits ministère par ministère, reniant ainsi les intentions vertueuses ou faussement vertueuses affirmées par M. le rapporteur général et par M. le président de la commission des finances. Ils ont énoncé une position de principe, mais, vous le savez, mes chers collègues, ils vont être démentis par les demandes de leurs collègues...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Par les vôtres, peut-être !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Votre générosité consiste à nous prêter votre comportement !

M. Paul Loridant. ... dès que nous examinerons les crédits de chaque ministère.

Bref, messieurs les ministres, nous aussi, nous trouvons que les crédits de certains ministères sont insuffisants. Pour ma part, je n'en citerai qu'un seul : le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Je voudrais associer à ma remarque mes collègues Jean-Pierre Masseret, particulièrement vigilant sur le budget des sports, et Marc Bœuf, qui suit spécialement ce budget.

Messieurs les ministres, vous avez fait un effort pour le budget de l'éducation nationale, et récemment pour les lycées. Nous allons entrer dans une année préolympique. Mes fonctions d'élu local font que je suis aujourd'hui l'animateur d'une cité qui compte, parmi ses administrés, deux des quatre athlètes qui détiennent le record du monde du relais quatre fois cent mètres. Vous me permettrez donc de juger insuffisants ou peu satisfaisants les arbitrages relatifs aux crédits du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, qui est dirigé par M. Bambuck. Je vous suggère de revoir les crédits de répartition entre ministères afin que l'on tienne compte du fait que nous entrons dans une année préolympique.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, nous vous demandons de veiller particulièrement à l'utilisation la plus efficace possible des crédits destinés aux secteurs prioritaires : éducation nationale, recherche, logement social.

Cela étant dit, vous savez combien le groupe socialiste est attentif à votre politique économique, financière et monétaire. Il en apprécie globalement la cohérence et il sait, monsieur le ministre d'Etat, toute votre détermination pour parvenir à de meilleurs résultats.

Vous présentez, aujourd'hui, la traduction budgétaire de cette politique économique. Soyez donc assurés, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, de l'appui total et du soutien indéfectible du groupe socialiste. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, à l'occasion de cette discussion budgétaire, le Sénat va faire preuve, une fois encore, de son sens des responsabilités. La qualité des interventions de M. le président de la commission des finances et de M. le rapporteur général, nos amis Christian Poncelet et Roger Chinaud, montre le sérieux avec lequel la commission des finances a examiné le projet de budget pour 1991.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Merci.

M. Marcel Lucotte. A l'un et à l'autre, je rends hommage et je leur exprime notre gratitude au nom du groupe de l'union des républicains et des indépendants.

Monsieur le ministre d'Etat, le projet de budget que vous nous présentez appelle, de notre part, un certain nombre de réserves. En l'état, ce projet ne pourrait pas être adopté. Nous jugerons de la volonté du Gouvernement à accepter ou non un certain nombre d'amendements de la majorité sénatoriale indispensables pour que le Sénat puisse voter un projet de budget adapté aux intérêts du pays.

Dans mon court propos, il n'est évidemment pas question d'examiner l'ensemble des mesures budgétaires. Les orateurs qui m'ont précédé se sont déjà exprimés sur de très nombreux points.

Pour ce qui me concerne, je limiterai mon intervention à quelques réflexions inspirées, notamment, par l'actualité de ces derniers jours : crise du système éducatif, difficulté à imposer la contribution sociale généralisée, commentaires sur notre fiscalité et, enfin, observations de nature politique découlant du constat simple selon lequel le Gouvernement n'a pas de majorité stable à l'Assemblée nationale. Gouverner avec des majorités glissantes n'est pas chose facile !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Sans anticiper sur la prochaine discussion du projet de budget de l'éducation nationale, je voudrais faire quelques remarques au regard des manifestations lycéennes qui ont eu lieu ces jours derniers. Ces événements ont fait brutalement apparaître le profond malaise qui règne dans toute l'éducation nationale. La crise est très grave et les causes en sont profondes. Elles remontent, certes, à long-temps.

Je note au passage que M. le Président de la République, après dix ans passés à l'Elysée, paraît découvrir ce problème.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Marcel Lucotte. Mieux, il a invité le Gouvernement à trouver d'urgence les solutions appropriées.

Pour l'éducation nationale, il est exact - nous vous en donnons acte - qu'un réel effort financier a été accompli, cette année encore, sur le plan des crédits. Toutefois, l'affectation de ceux-ci est discutable, puisque, l'an dernier, les postes budgétaires créés n'ont pas été pourvus. Seule, nous semble-t-il, la clarification des compétences dans le cadre d'une vraie décentralisation...

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Marcel Lucotte. ... peut mettre fin à l'immobilisme né du gigantisme de l'éducation nationale.

Qui, aujourd'hui, honnêtement, peut penser que ce monstre ingouvernable est capable d'assurer l'avenir de notre pays, si l'on ne répartit pas les responsabilités ?

On ne pourra pas toujours considérer les régions comme les banquiers de l'Etat. Elles lui fournissent les crédits que ce dernier n'est pas capable de mobiliser pour les universités.

On a demandé aux régions d'accomplir un effort extraordinaire en faveur des lycées. Elles l'ont fait. L'ancien président de région que j'ai été a été peiné d'entendre le plus haut personnage de l'Etat faire le procès des régions !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Quand on compare l'effort des régions au laisser-aller de l'Etat dans le domaine des lycées, on est malheureux d'entendre des jugements aussi légers. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. - M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général applaudissent également.*)

Pour répondre à l'attente de notre jeunesse, pour lui donner un dessein, pour lui forger un destin,...

M. René Rénault. C'est facile !

M. Marcel Lucotte. ... il faut la rassurer quant à son avenir, c'est-à-dire lui donner la certitude que des voies s'ouvriront devant elle après les études.

Ces emplois pour demain peuvent être offerts si est mise en œuvre une politique appropriée à l'école, à l'université, mais aussi au niveau de la formation professionnelle. En accord avec ce qui a été dit, je pense que l'utilisation des fonds considérables consacrés à la formation professionnelle doit faire l'objet d'un examen détaillé.

Cette politique d'éducation, au sens large, doit aussi répondre - ce n'est pas une maladie honteuse - aux besoins des entreprises, aux besoins de notre économie, dans la mesure où l'on donnera également à cette dernière les moyens d'investir et de créer des emplois. Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet, lorsque je ferai part des réflexions que m'inspirent les dispositions de ce projet.

Pour ce qui concerne la contribution sociale généralisée, le président de la commission des affaires sociales, M. Fourcade, avec la compétence que nous lui connaissons, vient de nous donner toutes les précisions nécessaires quant à ce dispositif. Il est inutile de rappeler longuement la condamnation quasi unanime de ce projet par l'ensemble du pays et par la plupart des partenaires sociaux.

Je crois savoir d'ailleurs que cela n'est pas tout à fait un hasard si M. le ministre de l'économie et des finances a laissé à M. le Premier ministre le privilège de défendre ce texte devant l'Assemblée nationale.

Pour la contribution sociale généralisée, incontestablement, différents membres du Parlement, ainsi que M. le Premier ministre ont cherché, comme on dit, à « se refiler le mistigri ».

A nos yeux, la contribution sociale généralisée est un dispositif trop complexe de nature difficilement identifiable.

Ni véritable cotisation, ni véritable impôt, la contribution sociale généralisée est hermaphrodite. D'un côté, il s'agit d'un prélèvement sur le revenu, dont le taux est fixé par le Parlement, mais dont le recouvrement est assuré par l'U.R.S.S.A.F., selon les règles de contrôle et de contentieux de la sécurité sociale ; d'un autre côté, il s'agit d'un prélèvement sur les revenus du capital, toujours au profit de l'U.R.S.S.A.F., mais dont le recouvrement et le contrôle sont assurés, cette fois, par l'administration fiscale.

Malgré cet aspect hybride, la contribution sociale généralisée est bien un nouvel impôt dont le Gouvernement n'ose pas dire le nom. Elle se traduirait, dans la réalité, par une augmentation des prélèvements obligatoires.

J'ajoute, comme l'a si bien dit tout à l'heure M. le président de la commission des affaires sociales, que toute réforme du financement de la sécurité sociale, pour être crédible, devrait être accompagnée de sérieux efforts d'économies et d'un plan de réduction des dépenses de santé.

En outre, la contribution sociale généralisée n'apporte rien à la branche maladie de la sécurité sociale, dont l'état pourtant, laisse craindre des problèmes importants de financement.

Il était impératif que le montant de cette contribution puisse être déduit du revenu imposable. Cela relevait de la logique pure. Sa non-déductibilité viendrait alourdir encore le poids des prélèvements obligatoires dont sont l'objet les classes moyennes.

Enfin, j'émetts une crainte : le Gouvernement n'aura-t-il pas, année après année, la tentation d'augmenter indéfiniment le taux de la contribution, au fur et à mesure de l'aggravation prévisible - et prévue - du déficit de l'assurance vieillesse ?

A ce sujet, comment ne pas être choqué par le fait que la catégorie des contribuables la plus touchée est celle des retraités ? Ces derniers verront en effet diminuer le montant de leur pension, alors qu'ils ont, tout au long de leur vie, contribué au financement de la sécurité sociale !

Faut-il, en outre, de nouveau souligner que la France détient le record peu enviable des prélèvements obligatoires, 43,8 p. 100 ?

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Très juste !

M. Marcel Lucotte. Or, le projet de budget pour 1991 accroîtra cette pression fiscale. Cette année 1990 aura vu la création de deux nouveaux impôts : l'impôt local sur le revenu que devient la part départementale de la taxe d'habitation, et la cotisation sociale généralisée.

Ce « toujours plus d'impôts » va à l'opposé de ce qui serait indispensable pour assurer la compétitivité de nos entreprises en prévision de l'ouverture du grand marché européen et en prévision de la conquête de marchés extérieurs.

La nouvelle réduction du taux de l'impôt sur les sociétés en ce qui concerne les bénéfices non distribués va, certes, dans le bon sens.

Cependant, fallait-il laisser se creuser l'écart entre les taux d'imposition des bénéfices distribués et ceux des bénéfices non distribués ? Les autres pays qui nous environnent n'ont pas suivi du tout la même politique et ils en recueillent, aujourd'hui, des effets positifs.

Il convenait aussi de prévoir un allègement en faveur des entreprises individuelles afin de leur permettre de constituer une provision pour investissement.

Je ferai la même observation en ce qui concerne le maintien du taux normal de la T.V.A. à 18,6 p. 100, comme celui du taux majoré. Non seulement ces taux pèsent lourd sur la consommation, mais ils constituent un handicap important pour la réalisation de l'union économique européenne avec laquelle, d'ailleurs, ils sont incompatibles.

Peut-être faudrait-il le dire clairement : le Gouvernement veut-il que nous soyons prêts en 1993 ?

Le projet de budget pour 1991 consacre, à nos yeux, l'aggravation de la situation des chefs d'entreprise, des cadres, des techniciens et de toutes les classes moyennes. Pour cela, il nous apparaît indispensable de diminuer la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Cette démarche à l'égard des catégories que je viens de citer, et sur lesquelles repose une partie non négligeable du dynamisme de notre société, est caractéristique de votre politique. Elle est d'autant plus regrettable qu'un allègement de la fiscalité est possible, tout d'abord, par une réduction de la dépense publique.

Les dépenses de l'Etat, dans les budgets de 1989 et de 1990, ont évolué deux fois plus vite que les prix.

Dans le projet de budget pour 1991, la dépense publique augmente de 4,8 p. 100, et même de 5,8 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement, alors que le taux d'inflation prévisionnel n'est que de 2,8 p. 100 !

La création de 11 000 nouveaux postes de fonctionnaires est, à cet égard, significative.

L'Etat, ainsi, ne donne pas l'exemple de la rigueur qu'il entend faire supporter aux citoyens.

Cet allègement de la fiscalité, comme la réduction du déficit budgétaire et de la dette, passe par un retour, que cela irrite ou non, à une politique de privatisation et, par conséquent, par l'abandon de la règle surannée du « ni-ni » de la *Lettre à tous les Français*.

Depuis 1958, nous sommes, pour la première fois sous la Ve République, dans une situation inédite. Le Gouvernement dispose à l'Assemblée nationale, comme je l'ai dit tout à l'heure, de majorités hétéroclites et changeantes à géométrie variable.

Pour des textes difficiles, il a utilisé sa force de frappe : le 49-3.

Une quinzaine de budgets ont été réservés, et non des moindres.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Dix-sept !

M. Marcel Lucotte. Cela dépend de la façon dont on les répertorie.

Il s'agit des budgets de la justice, de l'agriculture, de l'éducation nationale, de la défense, de l'intérieur, du travail, etc.

Le débat qui s'est achevé à l'Assemblée nationale, à la suite du dépôt d'une motion de censure, a mis en évidence le fait que, cette fois-ci, le Gouvernement a dû procéder à des débauchages, sinon à des acquisitions individuelles. La victoire de M. Rocard est, comme on l'a dit, une « victoire à la Pyrrhus » ; lisez la presse de ce soir, elle l'explique fort bien.

M. Michel Charasse, ministre délégué. D'autant plus qu'elle n'en sait rien !

M. René Monory. La presse de gauche !

M. Marcel Lucotte. L'opinion publique perçoit le malaise.

Dans ces conditions, serait-il concevable et convenable pour nos institutions que le budget de la France ne soit approuvé ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat ? (*Très bien ! sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Ni à l'Assemblée nationale, où, après un vote défavorable, il aura fallu un recours à l'article 49-3 pour que le projet de budget - ô finesse de la langue française ! - soit « considéré comme adopté ».

M. René Régnault. Qui a introduit cette disposition dans la Constitution ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. C'est la Constitution !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Que vous avez critiquée !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Que vous avez écrite, les gars !

M. Marcel Lucotte. Ni au Sénat, qui ne pourrait l'adopter si le Gouvernement le maintenait dans son état actuel, pour la deuxième année consécutive.

L'acte essentiel de la vie parlementaire, le budget, n'aurait alors été voté ni dans une chambre ni dans l'autre.

Dans ce contexte, il paraîtrait impensable de ne tenir aucun compte des avis de l'opposition constituant ici une large majorité sénatoriale.

Au travers de l'exposé de M. le rapporteur général, vous aurez pu observer, monsieur le ministre d'Etat, que la commission des finances a cherché à être constructive, raisonnable et responsable.

Le budget est l'occasion d'une confrontation démocratique. Nous ne faisons pas d'opposition systématique. Alors, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, ne faites pas à nos propositions de fermeture automatique !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Les propositions qui vous seront présentées tout au long de l'examen de ce projet de budget sont, à nos yeux, susceptibles de permettre à la France de faire face aux défis de demain.

Monsieur le ministre d'Etat, il est vrai que votre politique monétaire a eu des résultats positifs. Nul n'a jamais complètement raison, ni jamais complètement tort. Pour employer un langage de mélomane et de cinéophile, je dirai que nous n'avons pas du tout l'impression, en attendant de changer de registre, de jouer *Le Crépuscule des dieux* ; j'ose espérer que vous ne vous croyez pas en train de jouer encore *Le Printemps des magiciens*. (*Sourires.*)

Dans mon esprit, chacun doit être dans son rôle. Les représentants de la majorité relative et changeante gouvernement ; l'opposition s'oppose et propose.

Au cours de ce débat, compte tenu non seulement de la situation nationale et internationale particulièrement difficile, mais aussi du désarroi, de la crise morale très grave qui atteint notre société et qui domine tous les autres soucis, je souhaite que chacun se détermine en fonction non pas de choix idéologiques ou de politique partisane, mais de l'intérêt

supérieur de la France, qui devrait pouvoir nous permettre de discuter et de nous entendre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Oudin.

M. Jacques Oudin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, des échéances économiques et politiques importantes nous attendent, au niveau soit mondial, dans le cadre des négociations du G.A.T.T., soit européen, où il nous appartiendra de respecter nos engagements passés et futurs.

Si la France veut tenir son rang, honorer sa parole et faire face à ses concurrents, elle doit disposer d'une économie dynamique et compétitive.

Est-ce vraiment le cas ?

Le projet de budget dont nous commençons l'examen nous donnera-t-il des moyens nouveaux de développement ? Les mesures que vous nous proposez vont-elles dans le bon sens ?

M. le président de la commission des finances, M. le rapporteur général et les présidents des commissions de la Haute Assemblée viennent d'analyser parfaitement et de décrire les différents aspects de votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat. Ils ont souligné, mis en évidence et critiqué ses insuffisances, ses contradictions et ses défauts.

Vous me permettez donc, mes chers collègues, de ne pas m'attacher à une nouvelle analyse globale, mais de mettre l'accent sur cinq aspects, dont l'importance me paraît essentielle. Je voudrais parler de la compétitivité de notre économie, de la fiscalité de l'entreprise, de la contribution sociale généralisée, de notre participation au budget européen et enfin, de deux problèmes importants d'aménagement du territoire : les autoroutes et l'eau.

Tout d'abord, la compétitivité de notre économie doit être pour nous non seulement un impératif, mais aussi une obsession. Deux indices sont, à cet égard, révélateurs : notre balance commerciale et notre niveau de chômage.

L'état de notre balance commerciale est catastrophique. Notre incapacité à descendre au-dessous de la barre des 2,5 millions de chômeurs est désolante.

Les causes de cette situation sont multiples, mais convergentes.

Vous les connaissez parfaitement, monsieur le ministre d'Etat, mais vous êtes prisonnier, je pense, de votre philosophie politique, d'engagements hasardeux pris au cours de quelques campagnes électorales et, enfin, de certains de vos amis politiques, dont la compétitivité économique n'est pas la finalité première.

Nos prélèvements obligatoires atteignent toujours des sommets peu enviables d'où il y a peu de chances qu'ils redescendent prochainement.

Les prélèvements excessifs du secteur public et de l'Etat, en particulier, sur le marché financier assèchent une bonne partie de notre épargne nationale et maintiennent nos taux d'intérêt à un niveau tel que la croissance de nos investissements productifs en souffre, notamment dans les P.M.E. - M. le rapporteur général en a fait la démonstration.

Le ralentissement des investissements productifs au cours des derniers mois est inquiétant pour l'avenir, d'autant plus que la croissance des deux années passées est loin d'avoir pu combler le déficit de ces investissements productifs, observé au cours des dix dernières années.

Ma première question sera donc la suivante : monsieur le ministre d'Etat, comment comptez-vous relancer la croissance des investissements productifs dans notre pays ?

Ma deuxième observation portera sur la fiscalité de l'entreprise. Au printemps dernier, j'ai présenté à la commission des finances un rapport d'information sur l'état actuel de la fiscalité qui pèse sur nos entreprises.

Certaines des suggestions ou des orientations que le groupe de travail que je présidais a formulées se retrouvent non seulement dans les observations de M. le rapporteur général - c'est tout à fait logique - mais aussi, pour une très faible part, dans certaines dispositions du projet de loi de finances.

Nous prenons acte de l'avancée obtenue au plan européen par l'adoption, au mois de juin dernier, des trois directives qui étaient en souffrance depuis de nombreuses années.

Nous prenons acte également de la nette amélioration de notre fiscalité de groupe. Mais comment ne pas regretter le maintien de ces deux taux concernant l'impôt sur les sociétés ?

Voilà trois ans que je plaide pour un taux unique fixé à 33,33 p. 100 pour les bénéficiaires, qu'ils soient distribués ou non. C'est à ce niveau que vous développerez l'épargne sociale et que vous assurerez une meilleure compétitivité de nos entreprises. A terme, vous n'y échapperez pas et, désormais, presque tous les programmes économiques s'y réfèrent.

Ma deuxième critique porte sur l'absence de mesures significatives en ce qui concerne la transmission d'entreprise.

Or, vous le savez, plus l'économie est ouverte, plus les structures évoluent et s'adaptent, plus les mutations s'accroissent, plus le problème devient important et urgent.

Au-delà des règles trop rigides et des taux excessifs se pose l'irritant problème des méthodes d'évaluation des biens et de la valeur des entreprises.

A cet égard, notre rapport d'information a décrit la situation d'infériorité dans laquelle nous nous trouvons par rapport à nos partenaires étrangers.

Les solutions ne peuvent être trouvées que dans une étroite concertation avec les professions et les spécialistes du droit et de la fiscalité, qui s'occupent de ces problèmes de restructuration et de transmission d'entreprise.

Ma deuxième question est donc la suivante : monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous prendre l'engagement de réunir une table ronde entre l'administration et les professions, pour adapter et améliorer le régime fiscal existant et, surtout, pour tenter de créer un nouvel état d'esprit et de nouvelles relations entre les chefs d'entreprise et votre administration fiscale ? La méfiance et l'hostilité doivent impérativement céder la place à plus d'entente, de compréhension et de coopération.

Ma troisième observation portera sur la contribution sociale généralisée, que j'aurai l'honneur de rapporter devant la Haute Assemblée en même temps que les crédits du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

L'avenir de notre régime de protection sociale est un problème national d'une extrême importance - M. Jean-Pierre Fourcade l'a souligné tout à l'heure. Tous les Français y sont attachés. Ils ont donc le droit d'être informés et consultés.

L'avenir de notre système de sécurité sociale est un problème trop grave pour être laissé aux mains des seuls technocrates ou de quelques élus socialistes.

Le gouvernement de M. Jacques Chirac avait demandé à M. Philippe Séguin de lancer une vaste consultation nationale : « les états généraux de la sécurité sociale ». Le rapport des sages qui a été remis à la même époque était un document de qualité, objectif et sincère, qui permettait de cadrer les débats.

Une vaste réflexion avait été engagée et la commission des comptes de la sécurité sociale avait pour mission de fournir des données chiffrées incontestables pour la meilleure information de tous.

Or, à l'heure actuelle, que constatons-nous ? Le débat national a été enterré et les états généraux jetés aux oubliettes.

En plus de deux ans et six sessions parlementaires, le Gouvernement n'a pas trouvé une seule journée pour engager un débat spécial devant le Parlement sur l'avenir de la sécurité sociale.

La contribution sociale généralisée, qui est une recette importante - 37 milliards de francs - et qui amorce, par sa généralité, une modification non négligeable du mode de financement de notre régime de protection sociale, figure en deuxième partie du projet de loi de finances, et même parmi les derniers articles de ce texte.

Il en résulte, monsieur le ministre d'Etat - et c'est bien dommage - que vous n'aurez pas la possibilité de défendre vous-même ce texte qui accouche d'une nouvelle formule de prélèvement fiscal-social ou socialo-fiscal, qui est un croisement entre l'impôt et la cotisation et dont les deux caractéristiques sont la complexité et l'évident dérapage vers la facilité.

Je pense toutefois inutile de développer plus avant, devant vous, les critiques que l'on peut adresser à la contribution sociale généralisée dans sa présentation actuelle.

Vous avez en effet dressé, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, un réquisitoire sévère mais juste dans votre lettre adressée au Premier ministre, M. Michel Rocard, le 28 août 1990.

J'en épargnerai la lecture à mes collègues, le député Jean-Yves Chamard s'étant déjà livré à cet exercice lors de la séance du 15 novembre 1990, à l'Assemblée nationale. Je résumerai simplement le contenu de cette lettre de la façon suivante : la contribution sociale généralisée ne semblait avoir guère d'attrait à vos yeux voilà deux ans, monsieur le ministre d'Etat.

Nous pensons - peut-être comme vous-même, d'ailleurs - qu'il ne peut y avoir de pérennité de notre système de sécurité sociale sans quelques conditions : des dépenses maîtrisées, des branches séparées, un fonctionnement amélioré et un financement rénové.

Or, pour atteindre ces objectifs, il n'existe qu'une méthode : celle de la clarté, de la vérité et de la concertation.

Mais où se trouve la vérité quand le ministre de la solidarité nous dit qu'il maîtrise l'évolution des dépenses alors qu'il n'en est rien ?

Où est la clarté quand le même ministre a refusé de réunir la commission des comptes de la sécurité sociale avant le débat au Parlement ? N'est-ce pas l'expression d'une désinvolture affligeante à l'égard de la représentation nationale que d'avouer qu'une réunion se tiendra bien, mais en décembre, c'est-à-dire après l'adoption du projet de loi de finances ?

Enfin, où est la concertation puisque cette contribution sociale généralisée est réellement sortie du « chapeau » du Premier ministre sous l'aspect d'une lettre rectificative adressée après le dépôt du projet de loi de finances ?

Monsieur le ministre d'Etat, à ce sujet, je ne vous poserai qu'une question : pouvez-vous toujours prendre l'engagement que la création de cette contribution sociale généralisée n'aboutira pas, dès 1992, c'est-à-dire après les déficits cumulés de 1990 et de 1991, à relever le niveau de nos prélèvements obligatoires ?

Ma quatrième observation portera sur un tout autre domaine, mais elle dénoncera un processus tout aussi pernicieux : il s'agit des méthodes d'élaboration du budget européen.

S'agissant de la contribution sociale généralisée, nous avons l'amorce de recettes nouvelles, qui s'essouffleront à suivre l'évolution des dépenses.

Quant au budget européen, le processus est pire.

Je ne traiterai pas de la complexité ni des obscurités des méthodes d'élaboration du budget européen, qui associent le Conseil, la Commission et le Parlement et où le dernier mot appartient, selon les domaines, soit au Conseil, soit au Parlement.

Quelles que soient les procédures, les résultats sont là : on assiste, d'abord, à une désinformation importante des parlementaires nationaux. Toutefois, je dois rendre hommage à l'action menée par la commission des finances et par la délégation parlementaire pour les Communautés européennes, qui ont essayé d'accomplir, chacune dans leur domaine, des efforts d'information et de clarification très importants.

Ensuite, on constate une augmentation prévisionnelle du budget européen de 13,4 p. 100 en 1991, avant les rallonges qui ne manqueront pas d'intervenir. Si ce taux reste, pour l'instant, dans la limite du cadrage pluriannuel, il n'en est pas moins tout à fait excessif.

Enfin, il s'agit d'une procédure qui aboutit à voter des dépenses mais non des recettes, puisque ces dernières s'ajustent automatiquement.

Dans le budget de 1990, une recette nouvelle est entrée en vigueur. Elle est calculée sur le produit intérieur brut des Etats membres. Pour l'exercice en cours, son taux a été fixé à un niveau très faible puisqu'il s'élève à 0,0407 p. 100, avec un produit inférieur à 2 milliards d'ECU.

Pour 1991, elle devrait progresser de 308 p. 100, son taux devant passer à 0,17 p. 100 et son produit dépasser 8 milliards d'ECU.

Quand on sait, de surcroît, que la France verse 70 milliards de francs à la Communauté et qu'elle est débitrice nette de 20 milliards de francs, nous avons quelque raison d'être inquiets.

De telles évolutions sont déraisonnables et détestables. Nous souhaitons ardemment et sincèrement une Europe ambitieuse, solidaire et élargie.

Mais, comme vous l'écriviez si justement, monsieur le ministre d'Etat, dans un article récent, l'épargne, oui, mais en refusant les méthodes actuelles qui associent un « excès d'eurocratisme avec un déficit de démocratie », en refusant des procédures budgétaires aussi laxistes et des règles institutionnelles qui accordent l'exclusivité de l'initiative aux fonctionnaires de la Commission au détriment du Conseil et du Parlement.

Dès lors, monsieur le ministre d'Etat, je vous poserai ma quatrième question : s'agissant des négociations intergouvernementales, quelle sera la position du Gouvernement français - la vôtre, en particulier - à propos de la révision des règles institutionnelles, notamment des règles budgétaires qui régiront notre future Communauté ?

Je conclurai en abordant deux problèmes importants, relatifs à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Après deux années de tergiversations, le Gouvernement a, enfin, entériné, le 5 novembre dernier, le schéma directeur du réseau autoroutier. Un peu moins de 4 000 kilomètres d'autoroutes devront être mis en service au cours des quinze prochaines années.

Pendant que le kilométrage s'allongeait, la durée de réalisation s'étirait de dix à quinze ans, ce qui a entraîné une chute mathématique du rythme annuel de réalisation.

L'an dernier, certains esprits « irréalistes » évoquaient le chiffre de 350 kilomètres par an d'autoroutes lancés ou mis en service. Puis ce furent 300, 250 et maintenant 200 kilomètres par an.

Rappelons qu'en 1990, 190 kilomètres seront mis en service, alors que, voilà quinze ans, nous approchions des 500 kilomètres. Ainsi va le progrès socialiste !

Chacun le sait, au-delà de son influence sur l'aménagement du territoire, une autoroute est l'infrastructure la plus sûre en matière de circulation routière. L'insuffisance de nos infrastructures en ce domaine est une des causes majeures du nombre élevé de tués et d'accidentés sur nos routes. Des centaines de kilomètres d'autoroutes en moins, ce sont des centaines de tués en plus.

Voilà où se situe votre responsabilité, monsieur le ministre d'Etat ! Les sociétés d'autoroutes pourraient parfaitement financer ce programme, à condition que vous acceptiez une politique tarifaire de maintien des tarifs de péage, en francs constants, et d'assouplissement de l'accès au marché financier, à concurrence de 3 ou 4 milliards de francs supplémentaires.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Monsieur Oudin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Oudin. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Oudin, ainsi que ceux qui se sont exprimés avant lui. Mais, là, je ne peux m'empêcher de relever un curieux propos : la diminution du nombre des kilomètres autoroutiers serait due à la conception dogmatique des socialistes en matière de transport ! Il faut vraiment avoir beaucoup d'imagination pour porter un tel jugement !

Permettez-moi, monsieur Oudin, de vous poser une simple question, en me référant, d'ailleurs, à un passage fort éloquent du rapport de M. Roger Chinaud. Sur ce point, j'étais d'accord avec lui ; je le lui ai d'ailleurs dit. L'économie mondiale, celle de la France notamment, est, en effet, handicapée par l'insuffisance de l'épargne. Celle-ci explique, pour une large part, le déficit de notre balance des paiements.

Dès lors, que sont des investissements privés ou des investissements publics, financés par emprunt, si ce n'est un appel à l'épargne ? Vous avez peut-être raison de considérer que le programme autoroutier est prioritaire. Mais, dans ce cas, que pensez-vous des T.G.V., de l'équipement téléphonique ou de la construction des lycées ? Je vous demande de me répondre.

En outre, si vous privatisez pour réduire la dette - c'est la position de M. Chinaud, à défaut d'être celle de tout le monde - vous collecterez 35 milliards de francs d'épargne -

c'est le chiffre qui a été cité. Cette somme ne pourra pas être affectée au financement des équipements publics. Il faut donc un minimum de cohérence.

Les socialistes savent compter. Ils savent aussi ce qu'est le progrès.

M. Jacques Oudin. Je n'en suis pas certain !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je vous en prie, j'ai déjà entendu beaucoup de choses aujourd'hui sur les prélèvements obligatoires ! Permettez-moi de vous rappeler simplement qu'ils ont plus augmenté sous le septennat de M. Giscard d'Estaing que sous celui de M. François Mitterrand...

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas une consolation !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Par ailleurs, hormis en 1981 et en 1982, leur montant a diminué à partir de 1983, mais il a augmenté en 1987 lorsque vos amis étaient au pouvoir. Je n'en ferai pas personnellement une question de fond. Je dirai simplement qu'on additionne, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, des cotisations et des impôts qui ne trouvent pas toujours de correspondance ailleurs.

Ce n'est toutefois pas sur ce point que je voulais vous interpellé. Je vous pose cette simple question : comment financez-vous vos programmes ? Je ne dis pas qu'il ne faut pas privilégier le programme autoroutier, mais quel programme retarderez-vous, surtout si vous y ajoutez une privatisation qui fera naturellement appel à l'épargne ? Peut-être pouvez-vous me donner une explication cohérente.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Il s'agit d'un déplacement d'épargne !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Si votre explication est cohérente, je comprendrai, mais si elle ne l'est pas, je considérerai vraiment que votre argumentation est puérile, enfantine. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Oudin.

M. Jacques Oudin. Essayons, monsieur le ministre d'Etat, de ne pas être puéril !

Voilà quinze ans, j'ai préparé, au sein du ministère de l'équipement, les budgets des années 1974 et 1975. Je vous le répète, nous financions, à l'époque, 500 kilomètres d'autoroutes. De 1981 à 1986, sous le gouvernement de vos amis - mais vous y participiez - ce chiffre est tombé à 100. M. Méhaignerie, en 1986, a relancé, à la demande de Jacques Chirac, le programme autoroutier, permettant ainsi de financer 300 kilomètres. J'avais, à l'époque, approuvé cette augmentation, tout en faisant remarquer qu'elle était encore insuffisante.

Mais, compte tenu de la diminution considérable du nombre de kilomètres d'autoroutes mis en service au cours des années quatre-vingt, la France se trouve au dernier rang quant à la densité d'autoroutes par kilomètre carré.

Si l'on compare l'évolution du nombre des accidents de la route en Allemagne et en France, et la croissance des deux réseaux autoroutiers, on constate que, il y a vingt ans, le nombre des tués en Allemagne était supérieur à celui qui était enregistré en France avec moins d'autoroutes. Actuellement, les Allemands déplorent 7 000 tués, alors que nous en comptons 10 000. Or leur réseau autoroutier est nettement supérieur au nôtre. Ainsi se pose le problème.

Le choix entre autoroute et T.G.V. est concevable. M. Fiterman, en 1981-1982, avait déclaré que le rail devait l'emporter sur la route. C'est un choix !

Mme Hélène Luc. C'est vrai !

M. Jacques Oudin. Allez-vous continuer dans cette voie ? Vous avez signé un contrat de plan entre l'Etat et la S.N.C.F., qui porte sur 100 milliards de francs d'investissements.

Actuellement, les sociétés d'autoroutes souhaitent emprunter, pour développer leur réseau, 13 à 14 milliards de francs par an. Vous ne les y autorisez qu'à concurrence de neuf milliards de francs cette année et d'environ 10 milliards de francs l'année prochaine.

Mais il y a pire : vous avez joué sur le niveau des péages. Vous avez bloqué les tarifs, qui constituent le moyen d'auto-financement normal d'une société autoroutière. En francs constants, le niveau des péages, en dix ans, a baissé de

7 p. 100. Voilà où le bât blesse. Si vous aviez autorisé les sociétés à s'autofinancer normalement, grâce à la croissance du trafic, le problème ne se poserait même pas. Mais, compte tenu du retard engendré par votre politique, nos autoroutes sont actuellement totalement saturées.

Elles sont, en outre, dangereuses.

Nous enregistrons un retard en ce domaine. Vous avez mis deux ans à entériner le plan de M. Maurice Faure tendant à augmenter de quelque sept cents kilomètres le réseau autoroutier.

Comment, me dites-vous, peut-on financer ? Je vous réponds : tout est de votre faute. Vous avez diminué, à l'époque où vous pouviez financer des autoroutes, le nombre de kilomètres devant être mis en service ; ce retard, on peut difficilement le rattraper. Vous avez bloqué le tarif des péages, donc l'autofinancement des sociétés. Et maintenant, vous limitez leur accès au marché financier.

Comment peut-on, me dites-vous, satisfaire tous les besoins ? Il faut faire un choix.

Mais, comme l'a souligné M. le rapporteur général, en fait, le plus grand demandeur, sur le marché financier, c'est l'Etat, pour assurer ses fins de mois. Voilà le problème. Pour assurer le financement du déficit, vous ponctionnez, au-delà de ce qui serait raisonnable, le marché financier, et les sociétés d'autoroutes qui financent des équipements productifs ne peuvent y accéder.

Tout l'aménagement du territoire se trouve, en fait, mis en cause. M. François-Poncet a eu raison d'être critique à cet égard. Votre politique en ce domaine ne me semble pas être la bonne. Je ne pense pas vous faire injure en parlant ainsi, tel est le débat démocratique. Je ne fais qu'approuver les propos tenus par M. le rapporteur général. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Monsieur Oudin, me permettez-vous de vous interrompre à nouveau ?

M. Jacques Oudin. Très volontiers, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. N'applaudissez pas trop vite, messieurs, car je ne suis pas convaincu, à moins que M. François-Poncet ne s'en explique, que sa thèse était conforme à celle de M. Oudin. Il est vrai que, dans la Nièvre, il n'y a pas d'autoroute. La plus proche traverse la Bourgogne. Une autre permet de se rendre à Clermont-Ferrand en passant par Bourges, car, à l'époque, le candidat à la mairie de Bourges appartenait à la majorité.

Permettez-moi de vous dire que, pour aménager l'espace rural, nous avons besoin non d'autoroutes, mais d'un beau réseau routier desservant, comme l'a dit M. François-Poncet, les petits bourgs dans lesquels il faut encourager les entreprises à s'installer.

Mme Hélène Luc. Et le chemin de fer, monsieur le ministre d'Etat, il faut également le développer. Vous avez été cheminot !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Laissez-moi terminer, madame.

Vous avez, monsieur le sénateur, une conception qui n'est pas conforme à celle qu'a développée par M. François-Poncet.

Pour ce qui est du chemin de fer, un choix était à faire, il a été fait. On appréciera que vous préférerez privilégier les autoroutes par rapport au réseau du T.G.V. Lorsqu'on pense aux problèmes de la pollution, de l'environnement et de la protection de la nature, on peut penser que le sujet mérite débat.

Mais je reviens à la question posée.

L'épargne, il faut encourager son accroissement, nous sommes tous d'accord à ce propos, et j'ai déjà fait remarquer cet après-midi que le plan d'épargne populaire connaissait un succès plus grand que le plan d'épargne retraite.

Mais son volume n'est pas extensible à l'infini. Il faut donc faire des choix. Or vous, vous choisissez de ne pas en faire.

Je voudrais attirer votre attention sur un point que vous avez évoqué. On a longuement parlé, cet après-midi, du déficit du commerce extérieur de la France, et notamment du

déficit industriel. Je suis de ceux qui pensent, à tort ou à raison, et sans vouloir polémiquer, que les choix faits entre 1971 et 1981 - d'ailleurs, les organisations patronales le disent souvent - ont handicapé notre industrie pour une très longue période. On a pensé à l'époque que l'heure était au tertiaire alors que le tertiaire est lié, je le pense sincèrement, au développement industriel. Il est vrai que, lorsque vous construisiez 500 kilomètres d'autoroutes par an - vous semblez vous en féliciter - vous étiez obligés de sacrifier des investissements productifs dans le secteur industriel parce que, à l'époque comme aujourd'hui, l'épargne n'était pas extensible à l'infini. C'est un phénomène mondial qui ne concerne pas seulement la France. Si le Japon fait mieux que nous, les Etats-Unis font nettement plus mal et, pourtant, il s'agit d'un système économique qui a ses références.

Par conséquent, je ne dis pas que vous avez tort en insistant sur la nécessité de faire ceci ou cela. Mais gouverner, c'est choisir.

Entre les arguments entendus cet après-midi et ceux que vous développez, il y a une contradiction. Si, aujourd'hui, l'impératif de l'heure est à la fois de réduire le déficit budgétaire et d'encourager l'investissement productif, il est clair que cela a des conséquences dans tel ou tel secteur de l'équipement. Il faut avoir le courage de le dire et ne pas se laisser aller à une démagogie facile.

Vous avez parlé de blocage des tarifs. C'est un des éléments à considérer, mais ce n'est pas le seul. On peut jouer également sur le volume des investissements et sur les tarifs pour encourager ou décourager.

Il y a d'abord un problème à régler : l'inflation ; de ce point de vue, on réussit plutôt mieux que d'autres.

Il faut ensuite bien considérer ce que c'est le consommateur qui va payer - permettez-moi de vous dire que cela aussi mérite examen - mais aussi l'entreprise de transport. Je connais des entreprises de transports qui, plutôt que d'utiliser l'autoroute, qui certes ne dessert ni la ville de M. Lucotte, ni la mienne, préfèrent, encore aujourd'hui, prendre la R.N. 7 Paris-Clermont-Ferrand.

Je vous en supplie, en vous exprimant, gardez le sens de vos responsabilités ! C'est tout ce que je vous demande. Pour le reste, je comprends très bien que nos opinions divergent.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Oudin.

M. Jacques Oudin. Monsieur le ministre d'Etat, il est trop facile de dire : vous êtes irresponsables. Vous avez mené une politique qui n'est pas bonne et nous la combattons et la contestons.

Vous dites qu'il faut plus d'épargne. Certes, il faut plus d'épargne mais alors moins d'impôts. Si vous instituez des impôts supplémentaires, forcément l'épargne diminue.

Vous prétendez que mes propos sont en contradiction avec ceux de M. François-Poncet, qui a dit : « La région parisienne prolifère et le monde rural fout le camp. » Non, il n'y a aucune contradiction : une politique du monde rural, c'est une politique globale, dans laquelle sont pris en compte les autoroutes, le T.G.V., les liaisons aériennes ; c'est une politique qui touche également les domaines de la formation, des emplois, etc.

Vous dites : « Lorsque vous construisiez 500 kilomètres d'autoroutes, parallèlement, les investissements productifs diminuaient. » Monsieur le ministre d'Etat, revoyez les statistiques : ce n'est pas vrai. Dans les années 1974-1975, alors que la crise avait commencé, les investissements industriels se poursuivaient encore. C'est à partir de ce moment que la chute s'est amorcée. Le partage de l'épargne entre les équipements et les investissements industriels se faisait fort bien à l'époque.

On peut continuer longtemps le débat. En tout cas, vous avez bien montré que, pour vous, le réseau d'autoroutes n'avait pas besoin d'être très développé. Nous pensons l'inverse comme les dirigeants d'autres pays européens. Nous pensons que la politique engagée dans ce domaine n'est pas bonne, et je me permets de le dire. C'est le débat démocratique.

Je ne suis ni irresponsable ni, comme vous l'avez dit, infantile. Vos propos n'étaient pas très courtois, mais je les ai pris pour un écart de langage...

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. J'ai dit « enfantin ».

M. Jacques Oudin. Venons-en maintenant à l'environnement. Là, il n'est pas question de crédits budgétaires ; je ne pousse pas à la dépense.

Dans le domaine de l'environnement, et plus particulièrement dans celui de l'eau, vous pratiquez la même politique à courte vue.

J'ai organisé, pour ma part, les journées nationales de l'eau les 10 et 11 mai dernier.

A l'unanimité des 1 700 participants moins quatre voix, une motion a été adoptée pour appeler l'attention de tous, du Gouvernement en particulier, sur l'urgence qui s'attache à mener une action dynamique dans le domaine de l'eau. L'action de péréquation financière menée par les agences financières de bassin et le fonds national pour le développement des adductions d'eau ne peuvent se développer que si les ressources de ces institutions sont en mesure de s'accroître.

Or, en dépit des assurances qui nous ont été données par le Premier ministre lui-même, qui était présent à cette manifestation, les concrétisations budgétaires sont décevantes, pour ne pas dire dérisoires.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaitais vous poser la question suivante : pensez-vous qu'une impulsion nouvelle doit être donnée à la politique autoroutière et à la politique de l'eau ? A la première partie de ma question, vous avez vous-même répondu négativement quant à la seconde, c'est le budget qui a répondu.

Je conclurai en formulant une réflexion. J'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'attention le débat sur les économies budgétaires.

Vous dites, monsieur le ministre d'Etat, qu'il est impossible de faire plus d'économies que vous n'en faites et qu'il n'y a pas de politique de rechange. Je n'en crois rien, mais le débat est inégal, car vous êtes l'exécutif tandis que nous sommes le législatif, et la Constitution a clairement séparé les rôles.

Toutefois, cela m'amène à me souvenir de ce que disait l'un de mes professeurs, M. André Piette, à savoir : « Les sociétés naissent dans le sacré et meurent dans l'étatisme. »

De l'effondrement du Bas-Empire romain à celui de l'empire soviétique, cette maxime s'est toujours révélée exacte. Trop d'étatisme tue les sociétés. Mais il est vrai que les citoyens demandent toujours plus de protection, de règlements et de fonctionnaires. Il appartient donc aux gouvernants d'être clairvoyants.

Vous avez une certaine vision de la société : elle est, selon moi, trop étatiste, même si vous en avez émoussé les contours et atténué le dogmatisme.

Nous en avons, quant à nous, une vision plus libérale. Nous voulons faire une part plus grande à l'initiative individuelle et à la liberté. Nous souhaitons réduire les déficits publics et alléger les charges fiscales - je ne reviendrai pas à cet égard sur l'excellente démonstration de M. le rapporteur général.

Ce débat nous retiendra encore longtemps, au-delà même de la prochaine alternance, que je souhaite, pour ma part, aussi proche que possible. Pour l'heure, le groupe auquel j'appartiens ne saurait voter ce projet de budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Monory.

M. René Monory. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier M. le président de la commission des finances, ainsi que M. le rapporteur général pour la façon dont ils ont organisé les travaux. Je leur dirai également que je suis solidaire de leur position - mais ils le savent.

Je vais tenter, monsieur le ministre d'Etat, dans mon propos, de ne faire preuve ni d'esprit polémique, ni d'agressivité.

J'ai regretté que, dans la deuxième partie de votre intervention, vous vous soyez laissé entraîner à la polémique. Cela a affaibli votre argumentation, me semble-t-il. Mais enfin, chacun a son tempérament !

En revanche, c'est sans doute avec quelque passion que je formulerai un certain nombre de remarques concernant le budget.

Qu'est-ce qu'un budget ? Pour avoir été à votre place, en une certaine période, je crois qu'un budget se caractérise par deux éléments principaux : les chiffres économiques, d'une

part, l'agressivité ou la compétitivité du pays, eu égard aux contraintes internationales, d'autre part. Ce sont ces deux thèmes que je voudrais développer le plus brièvement possible.

Je commence par les chiffres économiques. J'établirai d'abord une différence assez marquée entre la croissance et l'inflation.

Les chiffres de la croissance m'inquiètent et, pour m'en expliquer, je tenterai d'effectuer une analyse mondiale de la situation actuelle, car nous vivons, je le crois, une formidable révolution, non seulement économique, mais aussi culturelle ; d'ailleurs, un certain nombre d'indicateurs le prouvent.

Dans le passé, nous connaissions les pays développés et le tiers-monde ; aujourd'hui, il y a entre les pays développés et le tiers-monde un « second monde ». Il faut en tenir compte.

La crise du Golfe est une excuse momentanée pour expliquer les difficultés mais, à mon avis, c'est plutôt un révélateur.

La croissance des pays est conditionnée, pour une large part, par les équilibres régionaux qui se font et défont au cours du temps. Ils ont été rompus dans le passé, lors de la crise du pétrole, après les trente années de croissance. Ils ont été remis en cause récemment par la crise du Golfe et, à mon avis, beaucoup plus encore, par l'évolution de l'Europe, cette Europe à nouveau réunie aujourd'hui, après la disparition du mur de Berlin.

Considérons successivement chaque région.

Les Etats-Unis connaissent aujourd'hui une crise que nous pressentions déjà depuis un certain temps, mais, les Etats-Unis étant un grand pays, on leur faisait encore confiance malgré l'importance de leurs déficits commercial et budgétaire. D'un seul coup, la crise du Golfe a agi comme un révélateur et la confiance s'est amenuisée. Aussi le président des Etats-Unis se trouve-t-il condamné à accélérer le rééquilibrage aussi bien du budget que du commerce extérieur. Et cela n'est pas sans conséquences sur notre croissance !

Le dollar est tombé en dessous de cinq francs ; peut-être sera-t-il, dans deux ou trois mois, ou même avant, à quatre francs cinquante.

Cela non plus n'est pas sans conséquences sur notre économie ni sur celle de l'Europe entière, car tous les pays européens exportent beaucoup vers les Etats-Unis. Tout à l'heure, un responsable d'une grande entreprise d'aviation me disait que la vente en direction des Etats-Unis devenait très difficile. M. Martre a dit récemment que, chaque fois que le dollar perdait dix centimes par rapport au franc, nous perdions 100 millions de francs !

Les Etats-Unis sont donc entrés dans une phase de rééquilibrage progressif de leur commerce extérieur, qui va peser lourdement sur la croissance de l'Europe.

Examinons maintenant l'Asie du Sud-Est.

Le Japon a été à l'origine de la spéculation immobilière qui a sévi dans tous les pays du monde, en particulier à Paris, où le mètre carré a pu se vendre jusqu'à 140 000 francs. Si l'on devait les revendre aujourd'hui, ces mètres carrés, ce ne serait certainement pas à ce prix !

Le Japon connaissait alors une forte explosion de croissance, liée à un manque d'espace, à une grande disponibilité financière et à une bourse euphorique. D'un seul coup il a connu une baisse de 30 p. 100, d'où un certain blocage dans l'attitude des Japonais, une certaine réticence de leur part à financer le déficit américain et une moins grande répartition de leurs excédents sur les autres pays, dont l'Europe. Il faut tenir compte de tout cela.

* Une nouvelle catégorie de pays apparaît en ce moment, ceux que j'appelle le « second monde », je veux parler des pays de l'A.S.E.A.N., comme Taïwan, la Corée du Sud, qui sont presque - je dis « presque » parce que ce n'est pas tout à fait le cas - devenus des pays à part entière sur le plan de la production, sur le plan de la croissance et de la compétitivité, mais dont le système social n'a pas connu la même évolution. Or ces pays vont s'engouffrer, dans les prochaines années, dans l'Europe de l'Ouest, quitte à passer par l'intermédiaire de l'Europe de l'Est. C'est ainsi que 350 millions d'habitants qui ne participaient pas à la croissance vont maintenant y participer.

Nous allons connaître un jeu de bascule, de vases communicants - en particulier à travers l'Allemagne de l'Ouest - ce qui va concourir à affaiblir notre situation : au-delà d'exportations plus difficiles vers l'extérieur - vers les Etats-Unis,

notamment - au-delà d'une présence plus massive des nouveaux pays riches, on va constater un transfert important vers la Russie, la Tchécoslovaquie, la Pologne ou l'Allemagne de l'Est.

C'est ce qui me fait dire aujourd'hui - je n'aime pas parler sans en apporter de preuve - que, probablement, votre taux de croissance est surévalué d'au moins 1 p. 100. Vous prévoyez 2,7 p. 100, mais si nous faisons 1,7 p. 100 en 1991, compte tenu de tous ces éléments, je pense que nous devrions nous estimer heureux.

Contrairement aux deux précédentes années, nous aurons 60 milliards de francs de recettes en moins dans le P.N.B. (*M. le ministre d'Etat marque son étonnement.*)

Un point, cela fait bien 60 milliards de francs ?

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est cela !

M. Michel Charasse, ministre délégué. De P.N.B. !

M. René Monory. J'ai peut-être fait un lapsus, mais je pense bien avoir parlé de 60 milliards de francs de P.N.B. en moins, et je ne pense pas m'être trompé... à 3 milliards de francs près.

Quoi qu'il en soit, cela veut dire aussi que vous serez tenté - sinon dans l'obligation - de nous présenter, vers le mois de mars ou d'avril, un collectif budgétaire pour supprimer un certain nombre de crédits d'investissement, ce qui, bien entendu, va nuire à la compétitivité de nos entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.

Je crois que c'est une des erreurs de ce budget.

Je serai beaucoup moins sévère, en revanche, en ce qui concerne l'inflation, car je pense que, dans ce domaine, vous avez assez bien réussi. Or ce n'était pas simple ! Vous avez réussi à la contenir et à vous rapprocher de l'Allemagne. C'est un bon point.

Vous aurez probablement une inflation un peu plus forte que celle que vous prévoyez, mais vous aurez, en même temps, des recettes supplémentaires de T.V.A., ce qui vous apportera à peu près une compensation.

Nous préparerons-nous à ce grand combat, qui sera terrible et saignant dans le monde entier, particulièrement pour l'Europe ?

Dans votre dialogue avec M. Oudin, vous nous avez dit que le remboursement de la dette avait augmenté de 40 p. 100 en trois ans. Mais c'est bien là un héritage - non pas de vous : vous étiez au Gouvernement, mais pas aux finances - que vous ont laissé vos collègues puisque, si mes souvenirs sont exacts, le budget de 1982 prévoyait 28 p. 100 d'augmentation des dépenses et faisait passer le déficit de 30 milliards de francs à 150 milliards de francs.

De ce fait, vous étiez naturellement contraints d'emprunter. Nous ne nous en sommes jamais remis ! Cela prouve qu'il faut prêter attention aux déviations massives de cette nature. En effet, nous courons encore derrière la réduction de la dette et nous n'y arrivons pas, encore que le gouvernement auquel j'ai participé entre 1986 et 1988 ait commencé à faire un effort significatif dans ce domaine.

Aujourd'hui, depuis maintenant sept ou huit ans, le véritable concurrent des marchés privé et public de capitaux, c'est vous, monsieur le ministre d'Etat. En effet, tout ce dont vous avez besoin pour combler votre dette en payant des intérêts supplémentaires vous le prenez.

Dans ces conditions, nous sommes parfois obligés de maintenir des taux d'intérêts supérieurs aux besoins, compte tenu de l'inflation et d'une monnaie qui se tient bien.

Cela étant, il est un point sur lequel nous sommes vulnérables : le déficit budgétaire est encore trop important. La dette ne se réduira pas et elle progressera encore, ou, tout au moins, elle se maintiendra.

Dans les difficultés actuelles, je crois que l'une des premières mesures devrait consister à réduire cette dette plus rapidement.

Sur ce point, je partage les orientations de M. le rapporteur général, et j'y reviendrai dans un instant.

Par ailleurs, vous ne parvenez pas à choisir. Sans vouloir être polémique, je dois dire que c'est là un défaut congénital du socialisme : il ne réussit pas à trancher entre l'investissement et le fonctionnement ; je dirais même qu'il choisit le fonctionnement au détriment de l'investissement : 5,7 ou 5,8 p. 100...

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Oui : 5,8 p. 100.

M. René Monory. ...d'augmentation des dépenses de fonctionnement ne prépare pas un pays au combat économique international.

Permettez-moi, monsieur Charasse, de vous interpellier sur ce point, car vous êtes parfois tranchant au sujet de la décentralisation et des collectivités locales : vous avez tendance à les charger de tous les maux, en disant qu'elles dépensent trop.

J'aimerais que vous considériez la situation d'un peu plus près, monsieur le ministre. Vous vous apercevriez que, dans presque tous les cas - je ne dis pas tous les cas, car il y a quelques exceptions - si les dépenses des collectivités territoriales ont augmenté, c'est dans le domaine des investissements.

Prenez les régions, par exemple : elles ont souvent doublé leurs impôts, mais c'était pour créer les places de lycées dont vous avez bien besoin en ce moment. Il faut le savoir ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Pour les départements et les régions, presque partout - en particulier chez moi, et vous le constaterez - les dépenses de fonctionnement (*M. le ministre délégué brandit un journal sur lequel on peut lire : « Salée la note des hôtels de régions ! »*)...

« Salée la note des hôtels de régions » ? Je suis tout à fait à l'aise pour en parler ! Vous savez, elle est aussi « salée », la note du ministère de l'économie et des finances ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Ceci compense cela, non ? Si un hôtel de région coûte 100 millions de francs, la construction de 12 000 places de lycée coûte, elle, plusieurs milliards de francs. Or, il fallait les construire ! Alors, je dis que nous avons été, nous, collectivités locales, plus raisonnables que vous, Etat, sur le plan des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement de ma région et de mon département progressent à peu près au même rythme que l'inflation, et le supplément, c'est-à-dire l'augmentation de la richesse, va essentiellement à l'investissement. Si vous en faisiez autant avec le budget de l'Etat, vous seriez plus compétitif ! (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Mme Hélène Luc. Vous auriez dû commencer quand vous étiez au Gouvernement !

M. René Monory. Je n'étais pas aux finances, mais j'approuve la politique courageuse qui a été menée par M. Balladur : en deux ans, il a réduit les dépenses de l'Etat et le déficit budgétaire tout en remboursant la dette par anticipation. Faites-en autant ! (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Mme Hélène Luc. Et les collègues ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Monsieur Monory, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Monory. Bien volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Charasse, ministre délégué. J'évoquerai d'un mot les dépenses des collectivités locales. Le sujet sera à nouveau abordé, mais il est intéressant de savoir que, si j'apprécie la distinction que vous faites, monsieur Monory, entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, je serais très étonné qu'en 1990, alors que les budgets primitifs ont augmenté, pour les communes, de 9,9 p. 100, pour les départements, de 8,3 p. 100, pour les régions, de 17,8 p. 100, je serais très étonné, dis-je, que ces taux ne recouvrent que des taux d'investissement.

Nous avons connu, en ce qui concerne les impôts, une augmentation des produits communaux de 9,4 p. 100, des produits départementaux de 9,5 p. 100, des produits régionaux de 20,2 p. 100.

Par conséquent, je continue à affirmer que les collectivités locales ne tiennent pas leurs dépenses.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Pour l'investissement, c'est 12,4 p. 100 en volume !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je maintiens que, en ce qui concerne les lycées...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Dont un tiers est à la charge des régions !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... peut-être nos prédécesseurs ont-ils fait une erreur, au moment où ils ont fait adopter les lois de décentralisation, pour le calcul des dotations de l'Etat. Mais il fallait bien prendre un critère ! Celles et ceux qui, dans cette assemblée, ont participé aux délibérations relatives aux lois de décentralisation se souviennent du critère qui a été retenu : c'est la moyenne des crédits que l'Etat avait consacrés aux actions transférées pendant les trois années précédant la décentralisation.

M. Marcel Lucotte. Il ne faisait rien !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Il ne faisait rien ? C'est vrai, monsieur Lucotte. Mais c'était l'Etat de 1979, et ce n'était pas moi ! C'était l'Etat de 1980, et ce n'était pas moi ! C'était l'Etat de 1981, c'est-à-dire moi, mais à moitié seulement.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'était un gouvernement auquel participaient les amis de Mme Luc !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Par conséquent, on ne peut pas nous reprocher aujourd'hui d'être responsables des péchés des majorités antérieures à 1981 !

M. René Régnauld. Très juste, monsieur le ministre !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Moi, je maintiens que, s'agissant des dépenses d'investissement des collectivités régionales et départementales - je ne parle pas des communes, qui sont à part, mais nous pourrions avoir une discussion sur ce point - ...

Mme Hélène Luc. Il y a tellement longtemps qu'elles ont les écoles primaires en charge !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... la politique immobilière menée par les collectivités locales pour loger leurs propres services a été ruineuse pour les contribuables.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Monory.

M. René Monory. Je sais que vous avez de la mémoire, monsieur le ministre, mais je voudrais vous rappeler une chose : en matière de D.G.F., vous avez rompu un contrat qui datait de 1978, en nous reprenant 5 milliards de francs. Vous ne serez pas surpris, dans ces conditions, que soient intervenues quelques augmentations supplémentaires ! Ces 5 milliards, vous les avez pris dans notre poche !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Ce n'est pas la D.G.F. qui a fait augmenter les dépenses de 9 p. 100 dans les communes et de 17 p. 100 dans les régions !

M. René Monory. S'agissant des dépenses d'investissement, dans mon département - mais c'est pareil dans les autres - pour les collèges, nous mettons quatre fois plus que la dotation de l'Etat.

M. René Régnauld. Qui les avait construits, ces collèges ?

M. René Monory. Pour les lycées, la région met trois fois plus que la dotation de l'Etat.

Mme Hélène Luc. Le Val-de-Marne fait mieux : dix fois plus !

M. René Monory. Quand j'étais au Gouvernement, madame, nous avons donné 1 milliard de francs supplémentaires aux régions pour les lycées. A notre époque, on donnait un peu plus ; aujourd'hui, à l'époque de M. Charasse, on donne un peu moins.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Nous, nous avons donné 50 milliards de francs de plus à l'éducation nationale. Ils sont bien allés quelque part !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est plus pour les professeurs que pour les élèves et les établissements que vous les avez donnés !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je transmettrai aux intéressés !

M. René Monory. Quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement, elle s'explique : il suffit de regarder l'évolution des dépenses sociales. Ainsi - c'est une bonne nouvelle - en 1991, il est probable que les prix de journée des hôpitaux vont augmenter en moyenne de 10 p. 100. Bonne ou mauvaise, cette évolution est la conséquence d'un certain nombre de rallonges qu'on a dû attribuer sous la pression de la rue.

Alors, monsieur Charasse, vous allez passer en force, vous allez demander un vote bloqué sur l'article d'équilibre ? C'est une menace que le Sénat ne va pas trop apprécier !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Ce n'est pas une menace, c'est l'application de la Constitution !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Que vous avez combattue farouchement !

M. René Monory. A force de donner aux uns et aux autres, au coup par coup, qui en voulant passer en force au Parlement, que reste-t-il ?

M. René Régnauld. Le Sénat ne va pas descendre dans la rue ?

M. René Monory. Vous passez sous les fourches caudines de la pression de la rue, et c'est pour cela que vos dépenses de fonctionnement augmentent si vite. C'est le fond du problème !

Vous n'êtes plus en mesure de maîtriser les évolutions, on a l'impression qu'il y a une sorte de dilution, que chacun d'entre nous peut constater. Ainsi, hier, j'ai quitté le Sénat à seize heures quinze, pour aller rue de Bellechasse. Je suis tombé sur une manifestation. Après avoir rejoint mon bureau, une heure plus tard, je l'ai quitté à nouveau une demi-heure après. Nouvelle manifestation ! En deux heures trente, j'ai passé une demi-heure dans mon bureau et deux heures dans ma voiture. Les gens ne sont plus au travail, ils sont la rue ! Ils contestent vos décisions.

M. Michel Charasse, ministre délégué. C'est vrai que, lorsque vous étiez ministre, ils n'étaient pas dans la rue !

M. René Régnauld. Et en décembre 1986 ?

M. René Monory. Tout à l'heure, vous avez dit que vous feriez passer votre texte en force. Je pense, moi, qu'il est beaucoup plus sain de s'entendre avec le Parlement que de céder sous la pression de la rue, car on ne sait pas où cela s'arrête. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Michel Charasse, ministre délégué. C'est vrai que, de votre temps, il n'y avait personne dans la rue !

M. René Régnauld. Il ne faut pas oublier Malik Oussekiné !

M. le président. Poursuivez, monsieur Monory. Vous seul avez la parole.

M. René Monory. Je veux aborder encore deux questions relatives à notre compétitivité.

Nous nous trompons probablement tous lorsque nous pensons pouvoir tout régler avec de l'argent. Nous en avons eu la démonstration avec les lycéens : vous avez accordé 40 milliards de francs supplémentaires, et cette mesure n'a pas servi à grand-chose.

Mme Hélène Luc. C'est 4 milliards de francs !

M. René Monory. J'ai été parmi les premiers à faire de la prospective en matière d'éducation nationale. J'ai créé une direction de la prospective qui a démontré qu'il faudrait créer 300 000 postes d'instituteur et de professeur d'ici à la fin du siècle. Je mets au défi quelque ministre que ce soit de les former, car il faut huit ans pour former un maître. Tel est le fond du problème.

C'est l'investissement immatériel qui doit être prioritaire, l'investissement dans la formation des hommes qui vont former les autres, peut-être même avant l'investissement matériel, c'est-à-dire les enveloppes. A peu près partout, dans nos provinces, les problèmes d'enveloppes pour les lycées et les collèges ont été réglés. Mais, pour autant, tout n'est pas résolu, car le problème des professeurs a été pris trop tard et tout le monde en est responsable.

Or, cet investissement immatériel dans l'intelligence est tout à fait capital si nous voulons, demain, être compétitifs.

Aujourd'hui, les lycéens posent des problèmes qui pourront sans doute être réglés, mais, demain - je ne voudrais pas être mauvais prophète - vous connaîtrez des difficultés beaucoup plus grandes encore avec les étudiants, parce que l'on arrivera alors vers la « bosse de fréquentation » et il s'agira de donner aux étudiants non seulement des locaux mais aussi des professeurs.

Mme Hélène Luc. Voilà dix ans que nous le disons sans être écoutés !

M. René Monory. C'est un sujet capital sur lequel il faudra réfléchir.

Enfin, il est un dernier point qui, à mon avis, nous rend très vulnérables. Je vous ai parlé, tout à l'heure, de l'Europe, en particulier de l'Europe de l'Est, où il va falloir investir. Je me suis rendu plusieurs fois dans les pays de l'Est depuis environ un an. J'y ai constaté la présence des Italiens, des Allemands, pas encore vraiment celle des Français. A cela, il y a une explication claire : ces pays souhaitent à la fois des investissements et des prêts.

Or, l'Allemagne a réalisé, en 1989, 550 milliards de francs d'excédent, alors que la France enregistrait dans le même temps un déficit de 50 milliards de francs. Comment voulez-vous, avec ce handicap fantastique, répondre à ces besoins de financement ? Par conséquent, quand j'entends M. Bérégovoy dire que nous sommes concurrents - je vais revenir dans un instant à la privatisation - je ne peux qu'être en désaccord avec lui.

En effet, s'il y a un marché international des capitaux, il y a aussi les capacités propres à chaque pays selon qu'il fait ou non des bénéfices. Or, nos capacités à faire des bénéfices, c'est-à-dire des excédents de balance commerciale, sont actuellement nulles, voire négatives.

Et encore, lorsqu'on parle de 50 milliards de déficit, on ne prend pas en compte les quelque 50 milliards de francs d'excédents dus à l'agriculture et à l'agro-alimentaire ! Imaginez que tout cela s'effondre quelque peu du fait de la diminution de 30 p. 100 des aides ! Comment ferons-nous pour continuer à lutter avec ceux qui ont beaucoup d'argent ? D'autant que, si les Allemands vont voir, au départ, leur excédent commercial s'atténuer, cela ne durera pas longtemps, car l'Allemagne de l'Est va rapidement progresser, et l'ensemble va devenir une puissance économique très forte.

Les handicaps qui sont les nôtres devraient vous conduire à prendre un certain nombre de mesures. Ce n'est pas facile, je le reconnais.

Pour en revenir à l'arbitrage entre le fonctionnement et l'investissement, vous devriez, d'abord, privilégier beaucoup plus - je n'entrerai pas dans le détail - la compétitivité des entreprises. Cela me paraît fondamental. C'est l'entreprise qui crée la richesse, qui tient un pays en première ligne, qui permet les excédents de balance commerciale, ce n'est pas l'administration, quelle que soit sa valeur, ni les hommes politiques.

Or, je constate qu'aujourd'hui nos entreprises ne sont plus en état de combattre comme elles pourraient le faire, comme le font celles de nos concurrents. Et c'est pourtant capital.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est essentiel !

M. René Monory. Par ailleurs, par-delà toute polémique, il n'y a pas d'autre solution que la décentralisation.

L'Allemagne est naturellement décentralisée, puisque c'est un état fédéral ; nous n'en sommes pas là.

Or, dans votre gouvernement - je ne parle pas de vous, messieurs les ministres - il m'apparaît que certains - chacun le sait - ont la tentation de freiner le mouvement de la décentralisation ; ce serait une erreur colossale.

Si vous ne prévoyez pas des points d'ancrage et de développement dans nos régions, monsieur le ministre d'Etat, vous continuerez à concentrer en un même lieu toute la recherche, toute l'intelligence, et vous aurez toujours des banlieues mal équipées, surchargées, d'où partiront les mouvements de casseurs, de lycéens ou, demain, de certaines catégories sociales.

Je vous en supplie, soyons, dans ce domaine, sur la même longueur d'onde ; ne cédon pas à la tentation de freiner cette décentralisation, car c'est d'elle que dépend notre compétitivité de demain.

M. René Régault. Très bien !

M. René Monory. J'en terminerai par les privatisations.

Cela va bien au-delà du seul problème des capitaux, monsieur le ministre d'Etat. La privatisation, c'est d'abord un état d'esprit. C'est parce que nous, libéraux, nous respectons l'homme que nous croyons à la privatisation.

Selon que l'on a affaire à des capitaux que les entreprises publiques peuvent emprunter sur le marché, pour lesquels elles paieront donc des intérêts, ou à des capitaux stabilisés dans l'entreprise, qui doivent rapporter des bénéfices, l'attitude des hommes est tout à fait différente.

Vous savez fort bien qu'aujourd'hui pratiquement 700 milliards de francs de Sicav monétaires non stabilisées, c'est-à-dire de liquidités volatiles, peuvent partir sur n'importe quel marché, le plus offrant.

Pour ma part, j'aimerais que nous puissions les stabiliser dans l'économie française. Il y aurait, certes, des capitaux étrangers, mais peu importe ! On fait l'Europe ou on ne la fait pas ! D'ailleurs, nous aussi, nous prenons des participations dans des entreprises américaines, japonaises - quand nous le pouvons, car ce n'est pas facile - ou européennes, en tout cas.

La privatisation, demain, ne générerait en aucun cas le marché financier de l'emprunt. Elle ne servirait qu'à stabiliser, en fait, de l'épargne volatile, qui vous empêche parfois de baisser les taux d'intérêt lorsque vous en avez envie, parce que la concurrence internationale, aujourd'hui, est telle qu'un demi-point déplace parfois, en une semaine, 100 milliards de francs. Nous ne pouvons pas rester dans une telle situation.

Je suis convaincu qu'un programme de privatisations de l'ordre de 200 milliards de francs sur cinq ans peut permettre de résoudre vos problèmes, en réduisant la dette, en réduisant le déficit budgétaire et en donnant des avantages supplémentaires aux entreprises ou en allégeant leurs charges pour les rendre plus compétitives. Voilà la réponse ! Il n'y en a pas d'autre ! Quand nous changerons de majorité, nous devons nous précipiter dans cette voie, car c'est la seule.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, même si c'est aussi grâce à la conjoncture internationale : les privatisations difficiles qu'a entreprises M. Balladur de 1986 à début 1988 ont apporté à notre économie dynamisme et croissance, ce qui vous a permis de bénéficier d'excédents à la fin de 1989. Peut-être avez-vous un peu trop consommé et pas assez réinvesti !

Vous étiez, jusqu'en 1989, dans une spirale vertueuse : en fin d'année, vous encaissiez plus d'argent que vous n'en aviez prévu dans le budget et vous en dépensiez un peu moins. Depuis quelques mois, vous êtes entré dans la spirale pernicieuse et vous risquez d'avoir, en 1991, des réveils douloureux.

Je regrette que cela ne soit pas pris en compte. Je le dis sans esprit de polémique (*Rires sur les travées socialistes*), comme je le pense.

La France, aujourd'hui, est en situation difficile face à la concurrence internationale. Nous n'avons pas de temps à perdre, nous devons réagir vite, car nos concurrents arrivent, avec leur intelligence, leur technologie, leur courage, une souplesse dans l'économie que nous avons nous-mêmes un peu perdue, et leur argent, en particulier nos voisins d'outre-Rhin.

Ce projet de budget, me semble-t-il, ne nous prépare pas vraiment à ce combat. Je le regrette.

C'est la raison pour laquelle je soutiendrai les amendements de la commission, qui vont dans le sens du combat économique que nous devons mener. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'avais informé M. René Monory de mon intention de vous quitter, de vous laisser en compagnie de M. Michel Charasse, en raison d'une obligation très matinale. Par courtoisie, je suis resté.

J'ai donc observé qu'au début de son propos M. René Monory m'a reproché - amicalement, je le pense - d'avoir été quelque peu polémiste dans le discours que j'ai prononcé. Je lui conseille de le relire tel qu'il a été sténographié et de le comparer au discours qu'il vient lui-même de prononcer.

M. René Rénault. Tout à fait !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Il tombera de Charbyde en Scylla. Mais n'entrons pas dans ces détails ! Moi je suis toujours intéressé par ses propos, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis resté.

Sur la première partie de votre intervention, monsieur Monory, j'ai peu de choses à dire. Mais le plus dogmatique des deux n'est pas celui que vous pensez ! Vous avez prononcé un discours doctrinaire ; ce n'est pas mon propos.

Vous êtes parti d'excellents attendus : la crise américaine, le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis - cela avait déjà été dit cet après-midi - le risque qui pèse sur l'appareil financier américain, le fait que, quand les Etats-Unis passent de 4 p. 100 de croissance à zéro, l'effet est considérable sur le plan mondial.

Vous avez encore évoqué très justement la baisse du dollar et, bien entendu, le fait que cela favorise les exportations américaines et celles des nouveaux pays industrialisés. Rien à dire sur tout cela.

Mais voilà que, changeant de ton, retrouvant le goût de la politique et sans doute de la polémique, vous avez prétendu que ce qui se passe chez nous a pour cause principale le fait que nous ne voulons pas privatiser ! Vous ajoutez que ce qui a donné un élan à l'économie française entre 1986 et 1988, ce sont les privatisations.

J'ai été responsable dans une entreprise, qui était d'ailleurs publique ; vous, vous avez été responsable dans le secteur privé. Avant que l'effet d'une privatisation se fasse sentir, il faut du temps, vous le savez. Permettez-moi de vous dire, monsieur Monory, que certaines grandes entreprises que vous connaissez - je pense notamment à une entreprise bancaire - qui ont été privatisées en 1987 ont encore du mal à trouver leur équilibre.

Donc, je vous en prie, restons raisonnables. Je vais essayer, moi, de l'être.

Qu'est-ce qui a donné son élan à l'économie française de la fin de 1987 à 1989 ? D'abord, l'assainissement, que nous avons commencé à organiser, sur le plan de l'inflation.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler une fois de plus qu'en 1980 - je comprends que vous ayez été discret sur ce point - notre écart d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, si méritante, de laquelle il faut, bien sûr, se rapprocher, était de 8 points. Aujourd'hui, il s'établit à 0,5 point. Permettez-moi de vous dire que c'est nous qui avons réussi cela et pas ceux qui nous avaient laissé cet héritage !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Le franc était plus fort que le mark. Le chancelier Schmidt venait à Paris pour se faire aider.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Non, je vous en prie, monsieur Chinaud, ne dites pas des choses auxquelles personne ne peut croire !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est la vérité. Il n'y a qu'à lire la presse de l'époque, monsieur le ministre d'Etat !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je vous en prie ! Vraiment !

A cette époque - je n'en fais pas le reproche à M. Monory, car les choses ne sont pas faciles - il fallait payer l'ardoise du premier gouvernement Chirac. Comme l'a dit M. Fourcade cet après-midi, il fallait payer cette relance catastrophique. Nous sommes sortis deux fois du serpent avant que le S.M.E. soit organisé.

Cet écart que j'ai évoqué, en dépit des difficultés, nous l'avons rattrapé vite, même si, en 1981-1982, nous avons peut-être laissé dériver la dépense publique ; dans un contexte politique et social qui n'était pas celui d'aujourd'hui.

Mais j'y reviens : de quoi avons-nous bénéficié ? D'abord, incontestablement, du fait que notre économie était sur la voie de l'assainissement, mais aussi - c'est ce que j'aurais aimé entendre de la part d'un ancien ministre qui se veut objectif - de la baisse du cours du pétrole.

En 1985 - j'étais alors ministre des finances et vous me faisiez, d'ailleurs, à peu près les mêmes reproches qu'aujourd'hui - le dollar avait dépassé dix francs. C'est à partir des accords du Plaza, ou un peu avant, qu'il est redescendu vers sept francs, et le prix du baril de pétrole était encore à trente-cinq ou trente-six dollars. En 1986, il y a eu un effondrement des cours et, incontestablement, les résultats en matière d'inflation et de balance des paiements ont été remarquables - je suis le premier à le reconnaître. D'ailleurs, si je suis votre raisonnement, selon lequel les résultats de 1988-1989 sont les résultats de la politique de M. Balladur, je peux dire que les résultats de 1986 étaient les miens, et non ceux de M. Balladur !

Mais ne raisonnons pas comme cela. Ayons au moins l'intelligence des choses ! La baisse du cours du dollar et celle du prix du pétrole ont eu des effets positifs sur l'économie des pays industrialisés, mais elles ont été facteurs de perturbation dans les pays en développement. L'évolution erratique du dollar devait donc être corrigée. C'est pourquoi j'ai demandé une réunion du G 7 - je constate que M. Giscard d'Estaing ne m'a guère soutenu aujourd'hui, mais peu importe - car il faut placer les gouvernements des grands pays industrialisés devant leurs responsabilités.

M. René Rénault. Bien sûr !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Par ailleurs, la variation du prix du pétrole a des effets positifs pour les pays consommateurs, ce qui les conduit d'ailleurs à certaines facilités, et des effets négatifs pour les pays producteurs.

M. René Rénault. Et ça explose !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. En toute hypothèse, les pays en voie de développement ne trouvent aucun avantage à cette situation. Il faut donc organiser cela. Voilà ce qu'il faut dire pour être objectif.

J'en viens aux privatisations. Je l'ai déjà dit, ici même, dans un débat qui m'a opposé fort courtoisement à M. Dailly : il faut reprendre les éléments du dossier. Votre discours est prématuré. Faites-le en 1993 ! Pourquoi ? Au cours des dix dernières années, ont eu lieu d'abord un mouvement de nationalisation, à tort ou à raison - suffrage universel oblige -, puis un mouvement de privatisation, à tort ou à raison - suffrage universel oblige. En 1981, il a dit une chose, en 1986, il en a dit une autre. Alors que la gauche pouvait être tentée de renationaliser - permettez-moi de dire que dans certains secteurs cela pouvait se justifier - M. le Président de la République, dans sa grande sagesse, a dit : non, il ne faut pas jouer au ping-pong avec les entreprises ; laissons les choses en l'état pendant la durée de cette législature et, en 1993, le peuple souverain tranchera.

Vous parliez tout à l'heure sous la statue de Colbert. Je crois que les pays ont des traditions. La France n'est pas un pays comme certains autres. L'Etat a toujours joué son rôle et a facilité le démarrage de grands secteurs. Vous, monsieur Monory, et moi-même, nous pouvons dire à qui on doit ces grands succès industriels de la France que sont le T.G.V., Airbus, les télécommunications, Renault pendant longtemps.

Un sénateur de l'union centriste. Et Peugeot !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je peux en effet ajouter Peugeot, qui est dirigé par un homme que vous avez bien connu et qui sort d'une administration réputée.

Nous avons notre tradition. Mais on peut être pour les nationalisations ou pour les privatisations ; on peut en débattre. On peut très bien privatiser certaines entreprises nationalisées. Il peut même être des secteurs - ce soir, j'ai entendu des discours fort intéressants à ce sujet - où l'intervention publique est nécessaire - c'était le cas du secteur nucléaire. Dans tel ou tel autre secteur - je ne prononcerai pas de nom afin de ne pas perturber les marchés - pourquoi n'y aurait-il pas une intervention publique ?

M. Josselin de Rohan. La Société Générale ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Non. Je parle des entreprises qui ont toujours été privées, mais qui occupent une position de monopole dans tel ou tel secteur - certains pensent parfois aux Pompes funèbres générales - mais il n'entre pas dans mon propos d'en dresser la liste.

On peut donc en débattre. Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, constatons les faits objectivement. Aujourd'hui, le secteur public français est le secteur où les entreprises sont les plus performantes. Au regard de la conquête des marchés étrangers, des implantations à l'étranger et des implantations dans notre pays, dont vous parliez, c'est aussi le secteur le plus efficace. Quand on compare les grandes entreprises publiques...

M. Josselin de Rohan. Bull !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Bien entendu, certaines ont des difficultés. N'est-ce pas le cas dans le monde entier ? En Europe, y a-t-il aujourd'hui une entreprise d'informatique qui soit performante ? Cette manière de toujours critiquer son pays ! Il faut que cela cesse enfin ! Ce n'est pas raisonnable. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Josselin de Rohan. Pourquoi alors l'avez-vous nationalisée ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Bull, ce n'est pas nous qui l'avons nationalisée, mais le général de Gaulle et, vous le savez comme moi, dans un débat avec les Etats-Unis, à une époque où on savait tout de même, comme aujourd'hui, défendre les intérêts français.

Bien entendu, on peut toujours trouver une exception. Mais il est des entreprises privées qui, aujourd'hui, ne se portent pas bien. Si vous le voulez, je peux en dresser la liste.

Quand on examine les principales entreprises publiques et les principales entreprises privées, on constate que la situation des entreprises publiques du secteur concurrentiel s'est améliorée et que leur endettement s'est réduit. Tels sont les résultats obtenus.

Nous avons trouvé les moyens de financer leur développement. Aussi aujourd'hui, permettez-moi de vous le dire, monsieur Monory, au niveau européen, on nous les envie.

Je ne dis pas que vous avez tort sur le principe. Vous avez le droit d'avoir de telles convictions. D'autres ont le droit d'avoir des convictions différentes. Discutons-en. Mais ne croyons pas que les privatisations, ce sera la panacée. Pourquoi ?

Mesdames, messieurs les sénateurs, réfléchissons ensemble. Regardons, comme le disait très justement M. Monory, ce qui va se passer dans l'ancienne Allemagne de l'Est, dans les pays de l'Est européen, dans le monde entier. Mais regardons aussi tout près de nous. Si les privatisations étaient le moyen du développement et de la renaissance économique, dans quel état devrait être aujourd'hui la Grande-Bretagne ? Mme Thatcher a tout privatisé, et vous savez ce qu'il est advenu.

Donc, c'était bien par dogmatisme que vous avez tiré d'un fait sur lequel vous avez le droit d'avoir une analyse des conclusions qui sont tout à fait périmées.

Existe-t-il un pays où le secteur nationalisé est plus faible qu'aux Etats-Unis ?

Est-ce par excès de socialisme que les Américains obtiennent aujourd'hui des résultats médiocres ?

Je vous en prie, quand on aborde ces points, faisons-le avec un peu de hauteur de vue et avec l'idée que la France, dans le secteur public comme dans le secteur privé, a les moyens d'affronter la compétition internationale, avec plus de décentralisation, j'en suis d'accord, monsieur Monory ; vous savez que M. Charasse et moi-même nous sommes d'accord sur ce point. Mais il faudra, bien entendu, établir des règles afin de veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Enfin, sur l'investissement immatériel, qui ne vous suivrait ? Je l'avais pourtant dit dans mon discours introductif, en espérant que cela au moins serait retenu : les dépenses de fonctionnement augmentent dans notre budget. Mais un peu plus de 200 milliards de francs - je ne parle pas des 248 milliards de francs, je fais la part - vont à des dépenses de fonctionnement alors qu'il s'agit là de l'investissement immatériel. A ce propos, vous disiez en conclusion - et vous aviez raison - que d'ici à l'an 2000, 300 000 professeurs devront être formés. Il s'agira de dépenses de fonctionnement permettant en effet de financer l'investissement immatériel.

Si nous étions objectifs, les uns et les autres, nous pourrions essayer de nous comprendre. Examinez les problèmes au sein du Parlement, ainsi éviterez-vous d'avoir à les traiter

dans les rues, avez-vous dit. Tous les gouvernements sont parfois confrontés à des manifestations dans les rues. Mais, moi, je n'ai pas peur de dire que je suis d'accord avec vous. Là est le fond du problème. Il est préférable de traiter les problèmes dans une enceinte comme celle-ci et d'essayer de s'entendre.

M. René Régnault. Il faut discuter !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Mais, pour cela, il faut être deux, comme dans un couple.

Mis à part un petit compliment selon lequel le franc ne va pas mal et le fait que vous ne me donniez pas tout à fait tort quant à mon action en matière d'inflation, tous les autres propos que j'ai entendus depuis le début de cet après-midi ne portaient pas la marque d'une volonté de dialogue. Je suis prêt à accepter ce qui paraît raisonnable, je ne suis pas sectaire. Encore faut-il que cesse, sur le plan de l'idéologie, ce procès permanent.

Les socialistes - et je suis fier d'en être un ! - ont reconcilié la France avec l'esprit d'entreprise, avec le dynamisme économique et industriel.

M. Josselin de Rohan. Oh là là !

M. René Régnault. Eh oui, monsieur de Rohan !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Aujourd'hui, les experts internationaux les plus réputés - je ne parle pas seulement du *Financial Times* - reconnaissent que notre économie est performante, que notre monnaie est solide et que nous avons des entreprises de qualité, servies par un personnel de qualité. Si nous étions capables de dire cela ensemble, alors nous relèverions le défi de l'Histoire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, des lycéens, qui, par centaines de milliers - décidément, ils font beaucoup parler d'eux - sont descendus dans la rue et continuent à se mobiliser dans toute la France, forts de leur premier succès, pour obtenir des moyens financiers et humains leur permettant d'étudier dans de bonnes conditions, aux fonctionnaires, qui rejettent massivement les mesures de M. Durafour en appelant, dès hier soir, à une action commune, avec des grèves les 30 novembre et 7 décembre prochains, et à la mobilisation pour un service public rénové et de qualité, ainsi que pour une progression de leur pouvoir d'achat, des salariés - ouvriers, employés, ingénieurs, cadres et techniciens - aux chômeurs et retraités, qui, faisant leurs comptes, rejettent massivement - tous les sondages le montrent - la C.S.G., impôt nouveau dont la paternité revient à M. Barre - une C.S.G. censurée par la quasi-unanimité des organisations syndicales - des infirmières et professions de santé aux travailleurs des chantiers navals de La Ciotat, des exploitants agricoles au personnel d'Air France, je pourrais citer encore nombre de catégories de travailleurs en lutte. Comment ne pas relever, monsieur le ministre, que tout serait plus clair, que tout serait plus juste, que tout irait mieux si votre Gouvernement menait une politique économique, sociale et culturelle de progrès, une politique de gauche ?

Au lieu de mener une politique qui pourrait s'appuyer sur une majorité parlementaire de gauche à l'Assemblée nationale et sur la volonté active de tout le peuple de gauche uni, vous choisissez délibérément une autre politique et vous gouvernez en conséquence, à coups d'article 49-3 - et ce n'est pas une preuve de force !

Ce projet de budget pour 1991, que vous venez de nous présenter, l'illustre malheureusement avec éclat.

J'observe d'ailleurs que vos interventions sont quasiment identiques à celles que vous avez prononcées devant les députés, comme s'il ne s'était rien passé dans notre pays depuis. Eh bien, en ce qui nous concerne, nous continuerons à travailler au rassemblement du peuple de gauche, sans trêve ni repos.

Messieurs les ministres, où en sommes-nous, que voulons-nous ? Telles sont en effet les deux questions essentielles, que vous avez abordées, qu'il convient de traiter pour apprécier les 1 289 milliards de francs de dépenses et les 1 209 milliards de francs de recettes dont nous commençons aujourd'hui l'examen.

Je souhaite, au nom de mon groupe, engager un débat de fond tant avec le Gouvernement qu'avec M. le rapporteur général sur ces deux questions essentielles tout au long du débat, et donc sur l'efficacité du projet de budget qui nous est soumis, dans les conditions internationales que l'on sait, liées aux événements du Golfe.

Où en sommes-nous en France ? A vous entendre, monsieur le ministre d'Etat, notre économie serait consolidée, l'investissement se porterait à merveille, la situation de l'emploi s'améliorerait, le pouvoir d'achat augmenterait et la dette extérieure de l'Etat s'éteindrait. Seule ombre au tableau, le commerce extérieur, qui, selon vos propres termes, « malheureusement demeure fragile ».

Nous ne partageons pas du tout votre diagnostic et, par conséquent, votre analyse qui, curieusement, ne correspond absolument pas aux études réalisées par divers instituts de conjoncture, à commencer par l'I.N.S.E.E.

Prenons le chômage, problème qui inquiète de plus en plus les Françaises et les Français, et tout particulièrement les jeunes.

Comme le reconnaissent d'ailleurs, dans leurs rapports écrits, M. Chinaud au Sénat et M. Richard à l'Assemblée nationale, le niveau du chômage dans notre pays demeure le plus élevé des grands pays industrialisés. Son évolution est marquée par une sensible augmentation pour les femmes âgées de vingt-quatre à quarante-neuf ans, pour les cadres et les techniciens. Des chômeurs de plus de cinquante ans en proportion accrue subissent de très longues périodes d'inactivité.

La précarité touche un salarié sur cinq. Deux embauches sur trois correspondent, aujourd'hui, à des formes d'emploi précaire. Monsieur le ministre, que fait-on des atouts humains de la France ?

La régression des emplois, leur précarisation, la dévalorisation des salaires, voilà ce qui dévitalise les entreprises françaises, leurs capacités de produire plus, mieux et autre chose.

Prenons l'exemple de l'investissement. La lecture du rapport économique et financier dément catégoriquement votre appréciation sur la situation de l'investissement.

Tout d'abord, on constate que l'effort d'investissement des entreprises françaises est encore inférieur à celui de leurs concurrentes étrangères. En dix ans, de 1980 à 1990, la croissance de l'effort global d'investissement demeure inférieure à celle qu'ont atteinte les principaux pays industrialisés, comme le relève M. Chinaud.

Si nous ne partageons pas les solutions que vous préconisez, au nom de la majorité sénatoriale, monsieur le rapporteur général, force m'est de constater que vous faites une analyse objective de la situation de l'économie de notre pays.

Vous allez même jusqu'à parler de l'insuffisante résorption des retards structurels accumulés en matière d'investissement, d'emploi et de compétitivité, qui risque de placer la France en mauvaise posture, alors que, voilà peu de temps encore, vous même et vos amis vous êtes refusés à analyser ces retards comme des retards structurels.

Ce constat démontre que nous divergeons sur les solutions préconisées par M. le rapporteur général, qui, elles, se situent dans la logique des mesures budgétaires que vient de nous présenter M. le ministre d'Etat. Vous parlez d'un constat réel, monsieur le rapporteur général, selon lequel « la contribution de l'investissement productif du secteur privé à la croissance française ne cesse de diminuer, passant de plus d'un tiers en 1988 à simplement un quart en 1991 », pour proposer d'aller encore plus loin dans les allègements fiscaux en faveur du capital, ce que vous évaluez à 10 milliards de francs supplémentaires.

Cela touche au problème de fond de la crise que connaît notre pays.

Tous les experts économiques et les analystes de conjoncture s'accordent pour considérer qu'il existe, en France, contrairement aux déclarations rassurantes de M. le ministre d'Etat, un problème d'investissement, non seulement en termes de masses financières, mais s'agissant même de l'orientation des investissements.

C'est ce que confirme l'étude du C.E.R.C. publiée la semaine dernière. Que fait-on des capacités productives de la France ? On n'investit pas assez, on détruit beaucoup. Aussi l'efficacité sociale des investissements est souvent négative.

Depuis plus de dix ans, la croissance de l'investissement est pratiquement nulle, comparée à celle des Etats-Unis et à celle du Japon.

Parlons donc de la « modernisation ». Le moins que l'on puisse dire est que celle qui s'est produite en France n'est pas une réussite. Je prendrai un seul exemple.

La reprise des investissements dans les industries de biens intermédiaires - chimie, sidérurgie - a été considérable de 1983 à 1985. Elle a été de 35 p. 100. Pourtant, la production a diminué de 0,4 p. 100, les emplois ont baissé de 3,4 p. 100 et les importations ont augmenté de 6,5 p. 100.

On voit donc bien qu'il ne s'agit pas seulement d'investir, contrairement à ce que vous prétendez, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le rapporteur général. Encore faut-il s'intéresser au contenu des investissements.

Il serait utile que vous informiez la représentation nationale du montant des fonds publics - des allègements fiscaux notamment - accordés au capital, au nom de l'emploi, de l'investissement et de la croissance, ces dix dernières années, afin qu'on puisse juger efficacement ce type de politique économique.

On constaterait, sans aucun doute, à quel point c'est un fiasco au regard des emplois stables et qualifiés créés, pour ne prendre que ce seul critère. Combien de milliards de francs sont partis en allègements de toutes sortes depuis dix ans, monsieur le ministre d'Etat ? Je souhaiterais que vous m'apportiez une réponse sur ce point.

L'O.C.D.E. relève que si les profits des entreprises progressent, c'est « pour être en grande partie employés dans les investissements financiers ».

Autrement dit, on investit, en même temps, on détruit des capacités productives, même modernisées. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les résultats de notre commerce extérieur soient mauvais. Investir en réduisant l'emploi, c'est s'opposer à une politique de croissance, monsieur le ministre d'Etat.

La politique économique, conduite depuis 1976 et particulièrement durant ces dix dernières années, a appuyé systématiquement les gestions et les stratégies de capitaux axées sur la rentabilité contre l'emploi. Elle a justifié la régression des emplois productifs, les difficultés croissantes des emplois de services, la baisse du pouvoir d'achat. L'impasse est flagrante.

Toutes les études officielles disponibles font état d'une nouvelle et intolérable montée du chômage, de la précarité, des incertitudes, des tensions dans les mois et les années à venir.

Néanmoins, vous signez et vous persévérez dans cette voie, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget. Nul doute que l'an prochain vous nous direz que tout va pour le mieux et qu'il faut poursuivre les mesures d'allègements fiscaux en faveur du capital au nom de l'emploi, au nom de l'Europe, au nom de l'investissement.

Messieurs les ministres, où en êtes-vous ? Quel enseignement tirez-vous du récent rapport du Crédoc - centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie - que vous avez pourtant cité. Ce rapport souligne le transfert des richesses opéré depuis 1982 du monde du travail vers le capital et les grandes fortunes, que l'on estime à 20 milliards de francs par an, du seul fait de la désindexation des salaires. Cette évolution avait conduit M. le Président de la République à parler « de ceux qui s'enrichissent en dormant » et à promettre de lutter contre les inégalités.

Messieurs les ministres, il faut passer aux actes. Par exemple, faut donner un logement aux 400 000 sans-abri puisque 2 200 000 logements sont libres. C'est scandaleux !

Loin de la déclaration présidentielle, votre projet de budget aggrave les injustices. La crise du Golfe sert de prétexte pour accroître les aspects négatifs d'un projet de loi de finances qui était initialement marqué par l'austérité.

Les avantages concédés au capital sont considérables. En revanche, le rétrécissement des marges de manœuvre risque de déboucher sur les privatisations, qu'appellent de leurs vœux M. Chinaud, dans son rapport, ainsi que d'autres orateurs de la droite. C'est la réponse à votre question : que voulons-nous ?

Vous parlez de partage équitable de l'effort, alors que les revenus du travail supportent trois fois plus d'impôts que ceux du capital. Ainsi, depuis quatre ans, plus de 70 milliards de francs d'avantages fiscaux ont nourri le capital et les placements financiers.

La nouvelle réduction de l'impôt sur les sociétés de 37 à 34 p. 100 pour les bénéfices non distribués est-elle un partage équitable de l'effort ?

J'ai démontré que ces exonérations fiscales, que la majorité sénatoriale par la voix de son rapporteur veut encore augmenter, n'auront pour objet réel que d'alimenter largement la spéculation financière au détriment de l'emploi et de l'investissement productif. Ce sont donc près de 16 milliards de francs qui seront destinés aux placements financiers.

Vous parlez de partage équitable de l'effort, alors que vous imposez la contribution sociale généralisée. Ce nouvel impôt, s'il devait voir le jour, frapperait essentiellement les salariés et se substituerait aux cotisations patronales, voire à l'impôt sur le capital.

C'est pourquoi nous nous opposons résolument à ce nouvel impôt. Après les députés communistes, nous mènerons jusqu'au bout le combat contre la contribution sociale généralisée. Plus que jamais, messieurs les ministres, il faut retirer votre projet.

Enfin, vos priorités budgétaires, comme l'éducation nationale, la recherche, la justice ou l'environnement, ne masquent pas la nette régression des dépenses utiles et masquent encore moins les insuffisances au regard des besoins, la pénurie persistante pour les autres budgets, santé, travail, anciens combattants, industrie, agriculture, aménagement du territoire et sports.

C'est donc au total un budget de régression que vous nous proposez. Même s'agissant de ce que vous considérez être une priorité, l'éducation nationale, depuis la présentation de ce budget à l'Assemblée nationale, le 17 octobre dernier, les jeunes lycéens et étudiants vous ont dit et continuent à vous dire que votre projet de budget est très nettement insuffisant pour satisfaire les besoins de formation.

L'objectif de réduction de 40 milliards de francs des dépenses de surarmement reste, pour la formation et la recherche, pleinement d'actualité. Il l'est d'autant plus d'ailleurs après l'accord intervenu à la C.S.C.E., la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, pour la destruction d'armes si dangereuses. Ce sont tout de suite 10 milliards de francs qu'il faut.

Une autre politique budgétaire est possible et indispensable. C'est la réponse à votre question : que voulons-nous ? Car il n'est pas vrai que le budget soit uniquement conditionné par la crise du Golfe. Nous considérons qu'il faut donner la priorité à l'emploi, à la satisfaction des besoins sociaux et à l'indépendance nationale.

Nous proposons un budget où se retrouvent les victimes de la précarité et de l'austérité, les lycéens et les étudiants, les agriculteurs, ceux qui vivent du revenu de leur travail, ceux qui veulent faire vivre la solidarité internationale pour surmonter le sous-développement, et qui s'unissent pour la paix et le développement, ceux qui ne veulent plus que, chaque année, 40 000 enfants meurent de faim.

Nous proposons de réorienter les richesses vers le pouvoir d'achat, l'emploi, la croissance économique et la lutte contre les inégalités sociales.

Beaucoup de Françaises et de Français luttent de façon plus solidaire, aspirent à prendre leurs affaires en main, recherchent de nouvelles perspectives. Nous sommes bien sûr à leurs côtés.

Un budget économique de relance efficace doit s'appuyer sur la promotion des emplois et des activités socialement utiles et efficaces, ainsi que sur la réduction de l'accumulation financière des capitaux.

Le Smic à 6 500 francs, référence de base à toutes les grilles hiérarchiques, la revalorisation des pensions et des retraites à 75 p. 100 du salaire des dix meilleures années et de la pension de réversion à 60 p. 100, la revalorisation des allocations familiales à 800 francs par enfant dès le premier enfant, le R.M.I. porté à 3 500 francs et étendu aux jeunes de moins de vingt-cinq ans qui en sont actuellement privés, la réduction à trente-cinq heures du temps de travail hebdomadaire sans baisse du salaire et en consacrant 10 p. 100 à la formation, telles sont les mesures de justice sociale et d'efficacité économique que nous proposons.

Il faut enfin engager une réforme démocratique de la fiscalité pour lutter contre les inégalités. Les moyens de cette autre politique budgétaire existent.

Nous proposons de porter le rendement de l'impôt sur la fortune à 20 milliards de francs ; sinon la solidarité n'est qu'un vœu pieux.

Nous continuons à proposer la suppression de l'impôt fiscal et la taxation des plus-values immobilières et boursières.

L'impôt sur les sociétés devrait être porté à 50 p. 100 sur les bénéfices distribués, sur les placements financiers et sur les sorties de capitaux.

S'agissant des droits de mutation, question évoquée par M. le rapporteur général, nous proposons de distinguer entre les petites et les grandes successions. Le seuil d'exonération devrait se situer à 400 000 francs ; au-delà, le tarif devrait être progressif et s'élever fortement pour les successions les plus importantes. Ce serait une mesure de justice.

Des mesures immédiates doivent être prises en faveur des petits et des moyens agriculteurs pour favoriser la remontée des cours à la production et permettre l'allègement des charges. En ce qui concerne les dépenses, la priorité doit être réellement reconnue à l'éducation nationale et à la formation, au niveau des nécessités.

Enfin, le secteur public a un rôle décisif à jouer, notamment pour développer l'investissement en France et pour rééquilibrer le manque de qualification et de promotion des hommes et des femmes. La revalorisation des traitements des fonctionnaires exige un effort important pour reconnaître la qualification et pour revaloriser les bas et moyens salaires, ce qui est une condition pour une nouvelle efficacité des services publics.

Les propositions que nous avançons, monsieur le ministre, vont dans le sens d'une véritable politique de progrès pour laquelle une majorité peut se dégager à l'Assemblée nationale, à condition de rompre avec la politique d'ouverture à droite.

Nous en appelons, par conséquent, au rassemblement dans l'action de toutes les forces du travail et de la création, de toutes les forces de progrès, pour que soit définie une autre orientation de justice, de progrès et de paix.

En l'état, nous ne pouvons que rejeter ce projet de budget et nous opposer résolument à son aggravation par les propositions formulées par la majorité de droite du Sénat. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les incertitudes qui pèsent sur l'économie et la politique mondiale ne facilitent pas notre tâche de législateur. En effet, cette année plus qu'à l'accoutumée, la superposition de parcelles hétéroclites de conjoncture aux effets tantôt cumulatifs et tantôt contradictoires rend encore plus incertaine toute prévision à moyen terme. De ce fait, la discussion et le vote du projet de budget deviennent des exercices précaires, puisque le choix budgétaire n'est en principe que la traduction et l'adaptation annuelle d'une politique conduite à moyen terme.

Il faut toute la compétence de la commission des finances, la conviction et la capacité de son président,...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Merci !

M. Ernest Cartigny. ... la virtuosité et la puissance de travail de M. le rapporteur général, l'efficacité des rapporteurs spéciaux et la grande valeur de ses collaborateurs...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Très bien !

M. Ernest Cartigny. ... pour trouver matière, dans cet ensemble insaisissable, à arrimer notre analyse et fonder notre jugement. C'est en grande partie grâce à la qualité de leurs travaux que le Sénat peut proposer une politique alternative à celle du Gouvernement, qui, enlisé dans le quotidien et dans les péripéties politiques, ne peut guère - à moins de mécontenter le pays tout entier - faire autre chose que répondre à l'incertitude par l'aléatoire.

Dans cet ensemble mouvant, les atouts de notre pays ne sont pourtant pas négligeables et une transformation en profondeur de notre économie s'est amorcée voilà quelques années.

Il reste que la France aborde cette année 1991, comme les précédentes, entravée par de pesants handicaps, le plus souvent structurels, que la politique gouvernementale et les conséquences de la crise du Golfe ne permettent pas d'éliminer. En effet, la France est un pays aux grands équilibres fragiles dans une conjoncture mondiale incertaine.

Les précédents intervenants ont tous rappelé les éléments d'un diagnostic qui sont bien connus. Je n'y insisterai donc pas.

La plupart des experts internationaux s'accordent désormais pour tabler sur un essoufflement de la croissance, dont les effets seront démultipliés par la difficulté de rendre cohérentes les politiques économiques des pays industrialisés, malgré la perspective de l'évolution décisive de la construction européenne.

La crise du golfe arabo-persique a évidemment une amplification de ces éléments d'instabilité.

Dans ce cadre, la France n'a pas porté remède à ses fragilités endémiques.

Certes, l'alliance d'une conjoncture un temps plus favorable, à la fin des années quatre-vingt, et d'une politique plus compréhensive des réalités économiques d'aujourd'hui, plus intelligible pour le monde économique que ne l'était celle, aberrante, qui fut conduite au cours du premier septennat de l'actuel Président de la République, a permis à l'économie française de se désengluier des conséquences des deux chocs pétroliers.

Mais la crise dans laquelle nous sommes de nouveau entrés depuis quelques mois, en accusant les faiblesses structurelles de notre économie, risque de porter de rudes coups à la croissance et à l'emploi.

Ces faiblesses sont bien circonscrites et tout à fait perceptibles dans le projet de budget : un niveau insuffisant de l'investissement productif, une dette publique qui aura triplé en neuf ans et qui dépassera 1 800 milliards de francs l'an prochain, une insuffisance critique du niveau de l'épargne, un taux de chômage élevé - le plus élevé parmi les grands pays qui nous entourent, malgré un infléchissement de tendance et des créations d'emplois en nombre plus important.

En outre, l'inexistence d'une politique industrielle favorisant l'investissement et l'insuffisante orientation de nos entreprises à l'exportation, ainsi que le déficit chronique de nos échanges commerciaux, complètent fâcheusement ce sombre catalogue. Or, on sait que certains de ces phénomènes s'accroîtront au cours de l'année 1991 sans que les choix budgétaires du Gouvernement paraissent précisément adaptés à ces risques.

Des choix budgétaires lacunaires ont été exercés sous la pression des faits.

Ce projet de loi de finances démontre, aussi bien dans ses grands équilibres internes que dans les budgets sectoriels, que le Gouvernement dispose, en fait, d'une marge de manœuvre très faible compte tenu du poids de l'endettement, du service annuel de la dette et du déficit budgétaire.

S'agissant des grands équilibres, plusieurs aspects méritent de retenir notre attention.

L'effort consenti par le Gouvernement à l'égard du déficit budgétaire, qui est ramené à 90 milliards de francs, est notablement insuffisant. Certes, on peut redouter qu'un effort plus important dans ce sens ait encore aggravé la tendance au freinage de l'activité économique. Il reste que la progression des dépenses civiles de fonctionnement pèsent encore beaucoup trop lourdement sur notre économie, puisqu'elle dépasse de 3 p. 100 le taux de la hausse des prix. Ainsi, les fonctionnaires sont non seulement mieux payés au terme des engagements du Gouvernement, mais il sont aussi plus nombreux.

Je rejoins, à cet égard, l'analyse de M. le rapporteur général, lorsqu'il affirme qu'au lieu d'augmenter les impôts il faut à tout prix réduire le train de vie de l'Etat. De ce point de vue, les choix de la commission des finances visant à ramener la progression des dépenses civiles de 5,8 p. 100 à 3 p. 100, en réalisant 10 milliards de francs supplémentaires d'économies, m'apparaît comme une excellente alternative, d'autant qu'elle permettrait d'accroître les allègements fiscaux en renforçant la capacité d'épargne des ménages et des entreprises.

S'agissant précisément de l'épargne, il m'apparaît que le Gouvernement ne traite pas de manière satisfaisante l'insuffisance aujourd'hui établie de son montant global : d'une part, la faiblesse de l'épargne suscite le recours systématique à l'emprunt, lequel alourdit encore le poids de la dette ; d'autre part, le faible niveau de l'épargne génère inévitablement l'insuffisance correspondante de l'investissement productif. Or, c'est de cette insuffisance que pâtit notre industrie dans son ensemble.

Personnellement, je suis la commission des finances lorsqu'elle préconise de sauvegarder « la capacité d'épargne des ménages en aménageant le barème de l'impôt sur le revenu et d'orienter favorablement l'épargne sur les entreprises en réduisant le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués ».

D'un point de vue fiscal, justement, il convient de noter l'exceptionnelle faiblesse des allègements fiscaux, soit 8,5 milliards de francs, à l'égard des ménages et des entreprises.

S'agissant des budgets sectoriels, je ferai trois remarques.

Tout d'abord, je déplore que ce projet de budget ne prévoie aucune mesure sérieuse en faveur de l'agriculture.

Par ailleurs, je m'élève contre les dispositions prévues à l'article 13 du projet de loi de finances instaurant une imposition des plus-values de cessions de titres non cotés.

Comme de nombreux collègues, je réprovoque l'esprit de cette disposition, qui risque de décourager l'épargne de localité et de stériliser l'essor des P.M.E. et des P.M.I., qui, très souvent, prennent naissance et se développent, dans un premier temps, grâce à cette épargne.

Enfin, ma troisième remarque concerne la C.S.G., dont nous aurons l'occasion de reparler abondamment. Mais l'essentiel a déjà été dit avec mesure et objectivité par M. Fourcade.

À ce stade du débat, je dirai simplement que le Gouvernement a perverti lui-même son idée initiale, dont le principe pouvait trouver quelques fondements, mais dont l'application sans étude sérieuse est une faute majeure ; par ailleurs, la localisation de cette disposition dans la seconde partie de la loi de finances paraît pour le moins déplacée.

Monsieur le ministre, en conclusion - c'est une conclusion provisoire en cet instant ! - ainsi que je l'indiquais au début de mon propos, je fonde personnellement beaucoup d'espoirs - j'espère ne pas être taxé pour autant d'infantilisme ! - sur la transformation profonde que nos travaux ne manqueront pas d'apporter à ce débat, permettant ainsi de remédier au défaut de structure de ce projet de loi de finances et d'en faire, objectivement, sans passion, sans esprit partisan, ce que je considérerai comme un bon budget pour mon pays. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E. et du R.P.R. - M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général applaudissent également.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à sa prochaine séance. *(Assentiment.)*

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Chérioux, Michel Alloncle, Henri Belcour, Jacques Bérard, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Raymond Bourguine, Jacques Braconnier, Mme Paulette Briseperrière, MM. Robert Calmejane, Gérard César, Jean Chamant, Désiré Debavelaere, Luc Dejoie, Jacques Delong, Charles Descours, Franz Dubosq, Alain Dufaut, Pierre Dumas, Philippe François, Philippe de Gaulle, Alain Gérard, Georges Gruillot, Yves Guéna, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Roger Husson, Bernard Hugo, André Jarrot, André Jourdain, Paul Kauss, Christian de La Malène, Lucien Lanier, Gérard Larcher, Marc Lauriol, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Moreau, Arthur Moulin, Jean Natali, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Sosefo Makapé Papiilio, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Claude Prouvoyeur, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Josselin de Rohan, Michel Rufin, Jacques Sourdille, Martial Taugourdeau, Jacques Valade, Serge Vinçon et André-Georges Voisin une proposition de loi portant création des sociétés d'actionariat salarié.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 91, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif au contrat de construction d'une maison individuelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 92, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan. (*Assentiment.*)

9

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Roger Chinaud, rapporteur général, un rapport général, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 84, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 85 et distribué.

10

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, Albert Vecten, Jean-Pierre Camoin, Gérard Delfau, Pierre Laffitte, François Lesein, Adrien Gouteyron, Jean Delaneau et Jacques Habert un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 84, 1990-1991).

L'avis sera imprimé sous le numéro 86 et distribué.

J'ai reçu de MM. Alain Pluchet, Maurice Arreckx, Aubert Garcia, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, René Trégouët, Jean-Jacques Robert, Louis Minetti, Marcel Daunay, Jean Puech, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Jean-François Le Grand, Robert Laucournet, Jacques Bellanger, Charles Ginésy, Bernard Hugo, Georges Berchet, Bernard Legrand, Louis de Catuelan, Jean Faure, Rodolphe Désiré et Pierre Lacour un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 84, 1990-1991).

L'avis sera imprimé sous le numéro 87 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Paul Alduy, Paul d'Ornano, Xavier de Villepin, Michel Alloncle, Philippe de Gaulle, Albert Voilquin et Max Lejeune un avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 84, 1990-1991).

L'avis sera imprimé sous le numéro 88 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Prouvoyeur, Louis Boyer, Charles Descours, Louis Souvet, Jean Madelain, Pierre Louvot, Roger Lise et Guy Penne un avis, présenté au nom de la commis-

sion des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 84, 1990-1991).

L'avis sera imprimé sous le numéro 89 et distribué.

J'ai reçu de MM. Bernard Laurent, Paul Masson, Jean-Pierre Tizon, Germain Authié, Jacques Thyraud, Michel Rufin, Louis Virapoullé et Jean-Marie Girault un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 84, 1990-1991).

L'avis sera imprimé sous le numéro 90 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique précédemment fixée à ce jour, jeudi 22 novembre 1990, à seize heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 84 et 85, 1990-1991).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Discussion générale (suite).

Première partie. - Conditions générales de l'équilibre financier :

Articles 1^{er} à 42 et état A.

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

Vote de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1991

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1991 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 22 novembre 1990, à une heure trente.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND

ANNEXE

ORDRE DE DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1991
ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DU 8 NOVEMBRE 1990
ET MODIFIÉ PAR CELLE DU 15 NOVEMBRE 1990

(Discussion des articles et des crédits)

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Mercredi 21 novembre 1990 A seize heures et le soir. N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie : seize heures.	Discussion générale.....	6 h 30
Judi 22 novembre 1990 A seize heures et le soir. N.B. - La commission des finances se réunira le matin et, éventuellement, avant la séance de l'après-midi pour l'examen des amendements à la première partie.	Discussion générale (suite)..... Examen des articles de la première partie.	6 h 30
Vendredi 23 novembre 1990 A dix heures, à quinze heures et le soir.	Examen des articles de la première partie (suite).....	10 h 30
Samedi 24 novembre 1990 A quinze heures et le soir. N.B. - Le rapport de la commission des finances sur les finances communautaires sera discuté avant le vote de l'article d'équilibre.	Examen des articles de la première partie (suite)..... Éventuellement, seconde délibération sur la première partie. Explications de vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit). Economie, finances et budget : II. - Services financiers : Commerce extérieur.	5 heures 3 heures
Dimanche 25 novembre 1990	Éventuellement, discussions reportées.	
Lundi 26 novembre 1990 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Intérieur : Administration centrale et sécurité..... Administration territoriale et décentralisation.....	7 heures
	Culture et communication : Culture.....	4 heures
Mardi 27 novembre 1990 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Coopération et développement..... Affaires étrangères.....	3 heures 8 heures
Mercredi 28 novembre 1990 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Industrie et aménagement du territoire : IV. - Tourisme..... Services du Premier ministre : I. - Services généraux du Premier ministre (et fonction publique et économie sociale)..... II. - Secrétariat général de la défense nationale..... III. - Conseil économique et social..... Budget annexe des Journaux officiels..... Départements et territoires d'outre-mer.....	2 h 30 2 heures 0 h 30 0 h 15 0 h 15 5 h 30
Judi 29 novembre 1990 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Budget annexe des prestations sociales agricoles (+ art. 84)..... Agriculture et forêt (+ art. 84 bis).....	2 heures 9 heures
Vendredi 30 novembre 1990 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Anciens combattants (+ art. 85)..... Industrie et aménagement du territoire : III. - Commerce et artisanat (+ art. 91)..... Services du Premier ministre : IV. - Plan..... Education nationale : Jeunesse et sports.....	3 h 30 2 h 30 2 heures
Samedi 1^{er} décembre 1990 A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Travail, emploi et formation professionnelle..... Travail, emploi, formation professionnelle et solidarité, santé et protection sociale, services communs..... Solidarité, santé et protection sociale (+ art. 92 à 99 et 99 bis).....	3 h 30 7 h 30
Dimanche 2 décembre 1990	Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille. Éventuellement, discussions reportées.	

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Lundi 3 décembre 1990 <i>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</i>	Services du Premier ministre : V. - Environnement.....	4 heures
	Equipement, logement, transports et mer : II. - Transports intérieurs : 1. Transports terrestres Voies navigables (+ art. 89)..... 2. Routes..... 3. Sécurité routière.....	6 heures
Mardi 4 décembre 1990 <i>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</i>	Postes, télécommunications et espace (+ art. 51).....	2 h 30
	Education nationale : I. - Enseignement scolaire (+ art. 86 et 87)..... II. - Enseignement supérieur.....	8 heures
Mercredi 5 décembre 1990 <i>A quinze heures et le soir.</i> <i>N.B. - La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles non rattachés de la deuxième partie.</i>	Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.... Justice.....	0 h 30 4 heures
	Culture et communication : Communication (et crédits de l'information et du Conseil supérieur de l'audiovisuel inscrits aux services généraux du Premier ministre et crédits d'aide à la presse inscrits au budget des postes, télécommunications et espace) (+ lignes 48 et 49 de l'état E annexé à l'art. 61 et à l'art. 65).....	3 h 30
Jeudi 6 décembre 1990 <i>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</i>	Recherche et technologie.....	3 heures
	Défense : Exposé d'ensemble et dépenses en capital (+ art. 47)..... Dépenses ordinaires (+ art. 46).....	8 heures
Vendredi 7 décembre 1990 <i>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</i>	Economie, finances et budget : II. - Services financiers (et consommation).....	1 h 30
	Industrie et aménagement du territoire : I. - Industrie..... II. - Aménagement du territoire.....	4 heures 2 h 30
	Budget annexe des Monnaies et médailles..... Budget annexe de l'imprimerie nationale.....	0 h 15 0 h 15
	Economie, finances et budget : I. - Charges communes (et rapatriés)..... Comptes spéciaux du Trésor (+ art. 52 à 54, 54 bis, 55 à 60)..... Observations sur le rapport de la Cour des comptes.....	2 h 30
Samedi 8 décembre 1990 <i>A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</i> <i>N.B. - Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : seize heures.</i>	Equipement, logement, transports et mer : III. - Aviation civile et IV..... Météorologie (+ art. 90)..... Budget annexe de la navigation aérienne.....	2 h 30
	Equipement, logement, transports et mer : I. - Urbanisme, logement et services communs (+ art. 88).....	3 h 30
	V. - Mer : Ports maritimes..... Marine marchande.....	3 h 30
Dimanche 9 décembre 1990	Eventuellement, discussions reportées.	
Lundi 10 décembre 1990 <i>A quinze heures et le soir.</i> <i>N.B. - La commission des finances se réunira le matin avant la séance pour examiner les amendements à la deuxième partie.</i>	Examen des articles de la deuxième partie non joints aux crédits. Eventuellement, seconde délibération. Explication de vote. Scrutin public à la tribune de droit.	

NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Loi de finances pour 1991)

Rapporteurs spéciaux

I. - BUDGETS CIVILS

A. - Budget général

Affaires étrangères	Yves Guéna.
Agriculture et forêt	Roland du Luart.
Anciens combattants	Auguste Cazalet.
Coopération et développement	André-Georges Voisin.
Culture et communication :	
Culture	Raymond Bourgine.
Communication	Jean Cluzel.
Départements et territoires d'outre-mer	Henri Gaetschy.
Economie, finances et budget :	
I. - Charges communes	Claude Belot.
II. - Services financiers	Michel Manet.
Commerce extérieur	Tony Larue.
Education nationale, enseignement scolaire et supérieur :	
I. - Enseignement scolaire	Jacques Delong.
II. - Enseignement supérieur	Jean Clouet.
Education nationale, jeunesse et sports	Paul Caron.
Equipement, logement, transports et mer :	
I. - Urbanisme, logement et services communs	Ernest Cartigny.
II. - Transports intérieurs :	
1. Transports terrestres	Jean-Pierre Masseret.
Voies navigables	Philippe Adnot.
2. Routes	Paul Loridant.
3. Sécurité routière	Paul Loridant.
III. - Aviation civile et IV. - Météorologie	Marcel Fortier.
V. - Mer :	
Marine marchande	René Régnauld.
Ports maritimes	Tony Larue.
Industrie et aménagement du territoire :	
I. - Industrie	Bernard Barbier.
II. - Aménagement du territoire	Geoffroy de Montalembert.
III. - Commerce et artisanat	René Ballayer.
IV. - Tourisme	Pierre Croze.
Intérieur :	
Administration centrale et sécurité	Paul Girod.
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation	Bernard Pellarin.
Justice	Jean Arthuis.
Postes et télécommunications	Henri Torre.
Recherche et technologie	Jacques Valade.
Services du Premier ministre :	
I. - Services généraux	Maurice Couve de Murville.
Economie sociale	Robert Vizet.
II. - S.G.D.N.	Henri Collard.
III. - Conseil économique et social	Mme Paulette Fost.
IV. - Plan	Mme Maryse Bergé-Lavigne.
V. - Environnement	Robert Vizet.
Solidarité, santé et protection sociale	Jacques Oudin.
Travail, emploi et formation professionnelle et services communs	Maurice Blin.

B. - Budgets annexes

Imprimerie nationale	Henri Collard.
Journaux officiels	Mme Paulette Fost.
Légion d'honneur - Ordre de la Libération	Louis Perrein.
Navigation aérienne	Marcel Fortier.
Monnaies et médailles	Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles	Roland du Luart.

II. - DÉFENSE

Exposé d'ensemble et dépenses en capital	René Monory.
Dépenses ordinaires	François Trucy.

III. - AUTRES DISPOSITIONS

Comptes spéciaux du Trésor	Emmanuel Hamel.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des Comptes	Michel Moreigne.

Rapporteurs pour avis

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Culture	Michel Miroudot.
Cinéma - Théâtre dramatique	Jacques Carat.
Environnement	Hubert Martin.
Enseignement scolaire	Paul Séramy.
Enseignement agricole	Albert Vecten.
Enseignement supérieur	Jean-Pierre Camoin.
Enseignement technique	Gérard Delfau.
Recherche scientifique et technique	Pierre Laffitte.
Jeunesse et sports	François Lesein.
Communication	Adrien Gouteyron.
Relations culturelles, scientifiques et techniques	Jean Delaneau.
Francophonie	Jacques Habert.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Agriculture	Alain Pluchet.
Aménagement rural	Maurice Arreckx.
Industries agricoles et alimentaires	Aubert Garcia.
Industrie	Francisque Collomb.
Energie	Roland Grimaldi.
Recherche scientifique	René Trégouët.
Commerce et artisanat	Jean-Jacques Robert.
Consommation et concurrence	Louis Minetti.
Commerce extérieur	Marcel Daunay.
Aménagement du territoire	Jean Puech.
Plan	Jean Boyer.
Routes et voies navigables	Jacques Braconnier.
Ports maritimes	Jean-François Le Grand.
Logement	Robert Laucournet.
Urbanisme	Jacques Bellanger.
Tourisme	Charles Ginésy.
Environnement	Bernard Hugo.
Transports terrestres	Georges Berchet.
Aviation civile	Bernard Legrand.
Marine marchande	Louis de Catuelan.
Postes et télécommunications	Jean Faure.
Départements d'outre-mer	Rodolphe Désiré.
Territoires d'outre-mer	Pierre Lacour.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Affaires étrangères	Claude Mont.
Affaires étrangères, relations culturelles	Paul Alduy.
Coopération	Paul d'Ornano.
Défense - Section commune	Xavier de Villepin.
Défense - Section Gendarmerie	Michel Alloncle.
Défense - Section Forces terrestres	Philippe de Gaulle.
Défense - Section Air	Albert Voilquin.
Défense - Section Marine	Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Anciens combattants.....	Claude Prouvoyeur.
Santé et action sociale.....	Louis Boyer.
Sécurité sociale.....	Charles Descours.
Travail, emploi et formation profes- sionnelle.....	Louis Souvet et Jean Madelain.
Prestations sociales agricoles	Pierre Louvot.
Départements et territoires d'outre- mer	Roger Lise.
Logement social	Guy Penne.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE
LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU
RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Intérieur - Décentralisation	Bernard Laurent.
Intérieur - Police et sécurité.....	Paul Masson.
Intérieur - Sécurité civile	Jean-Pierre Tizon.
Justice - Services généraux.....	Germain Authié.
Justice - Administration pénitentiaire	Jacques Thyraud.
Justice - Protection judiciaire de la jeunesse.....	Michel Rufin.
Départements d'outre-mer	Louis Virapoullé.
Territoires d'outre-mer	Jean-Marie Girault.